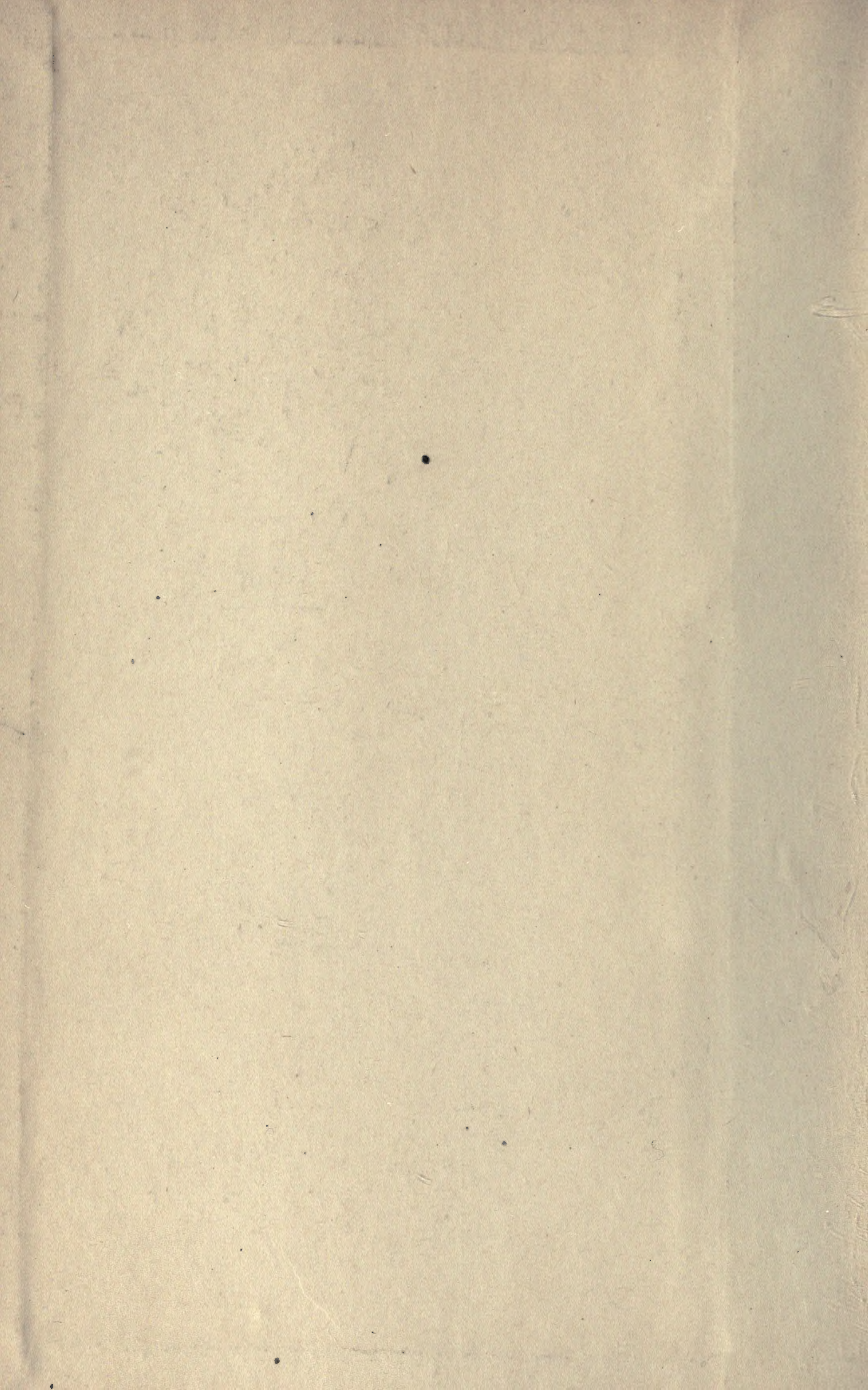
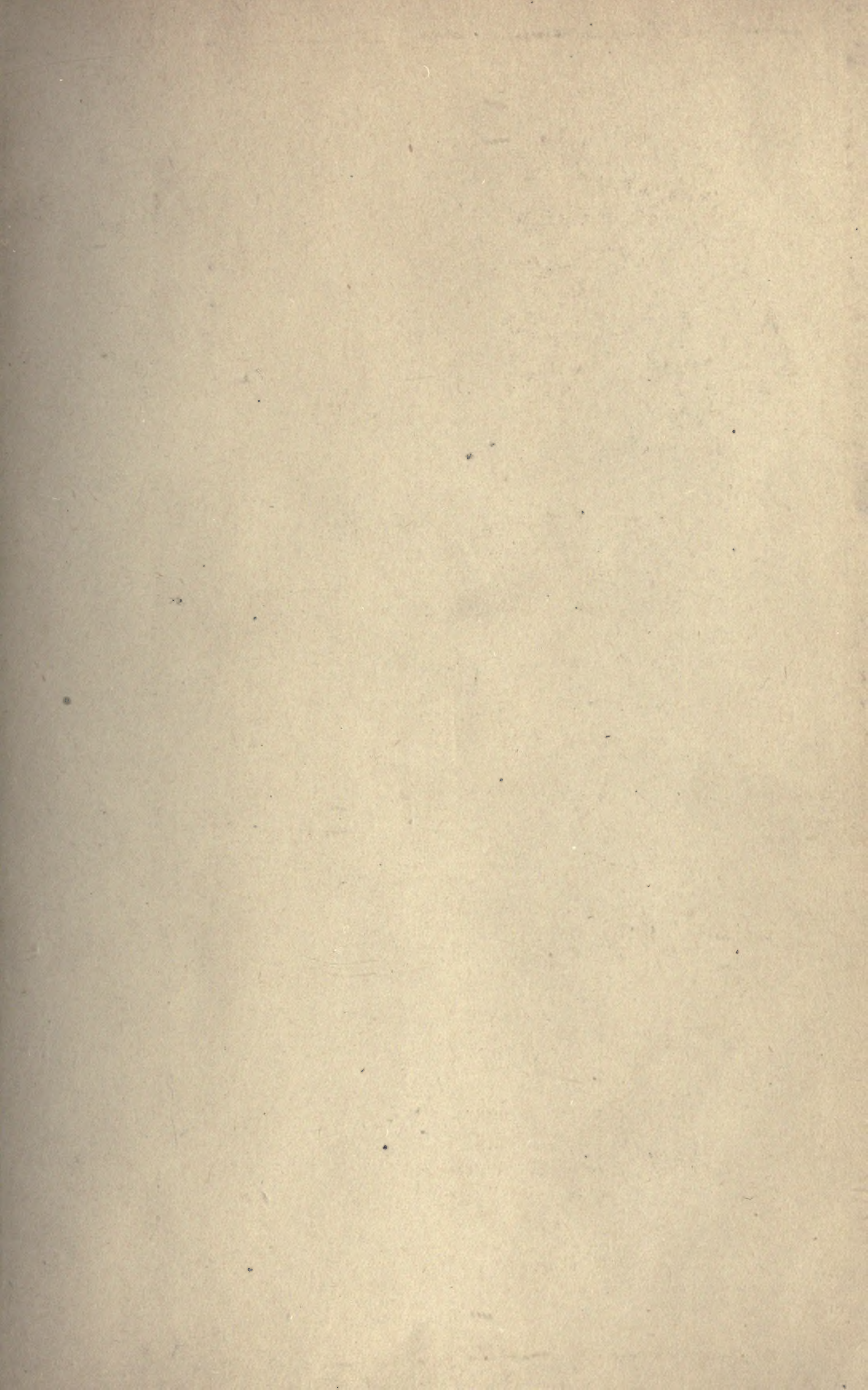
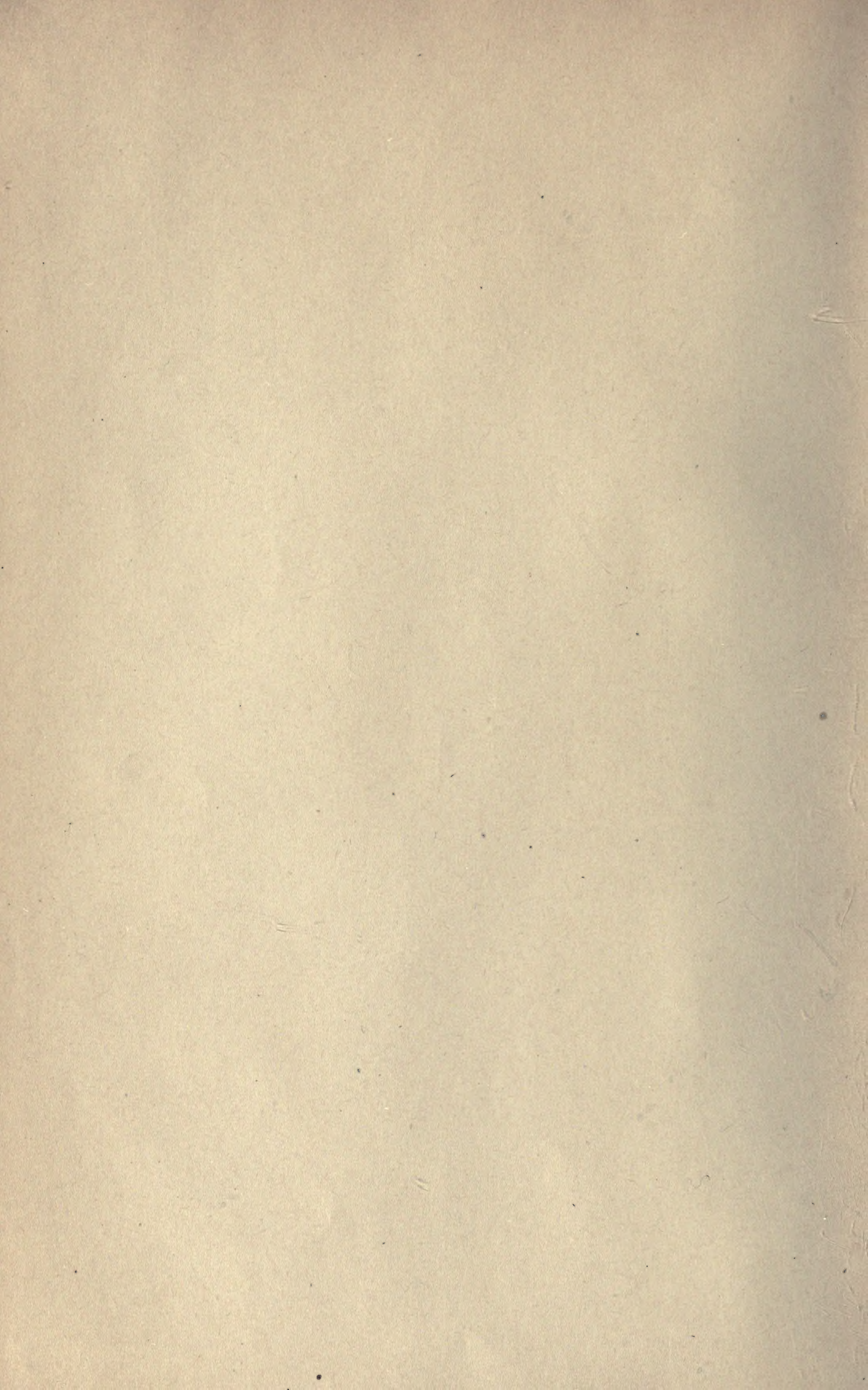
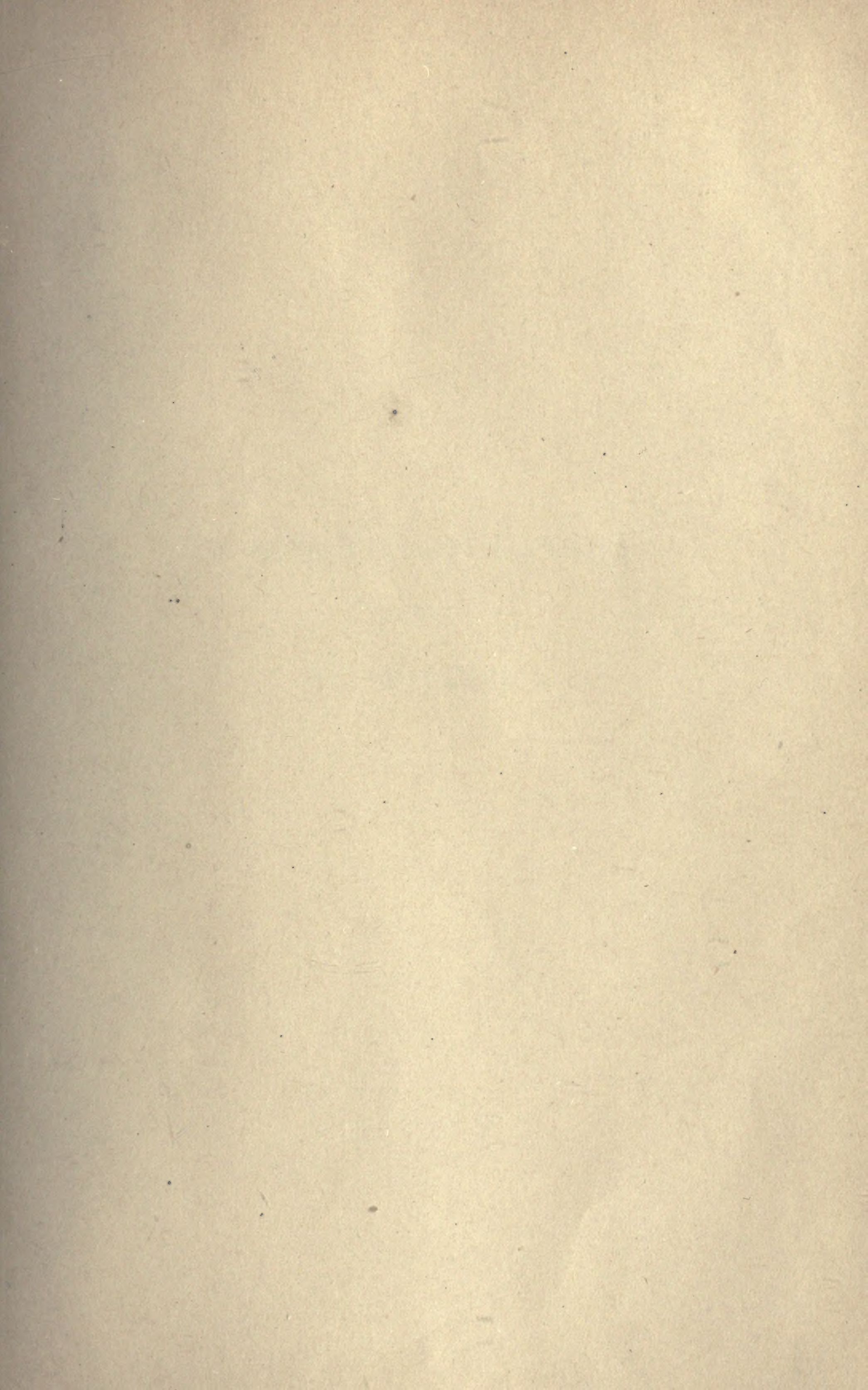
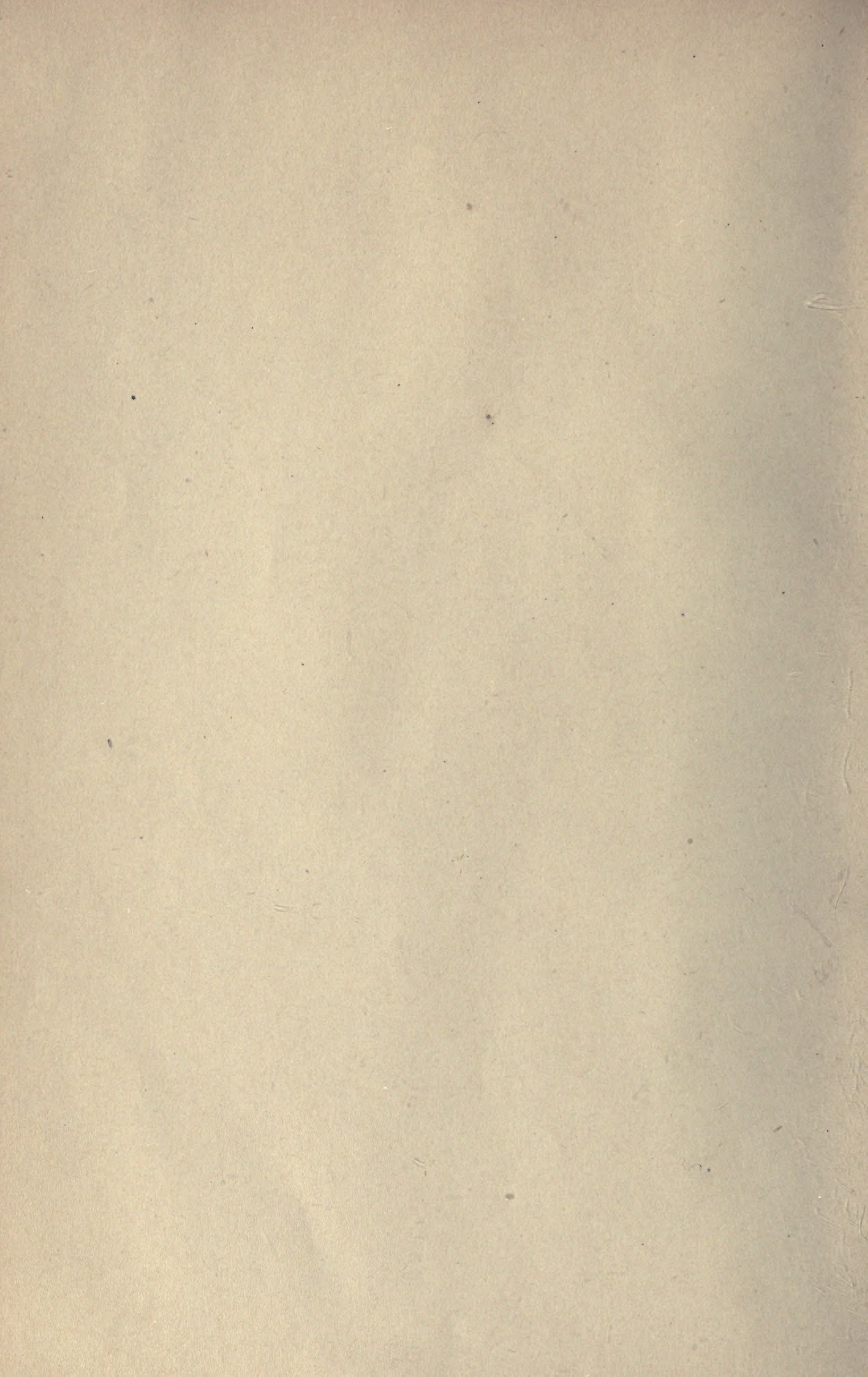










LA MISSION DU CANADA

AVANT

MGR DE LAVAL

(Extrait de la *Revue Catholique de Normandie*)

LA

MISSION DU CANADA

AVANT

MGR DE LAVAL

(1615-1659)

PAR

L'ABBÉ A. GOSSELIN

DOCTEUR ÈS LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, ETC.

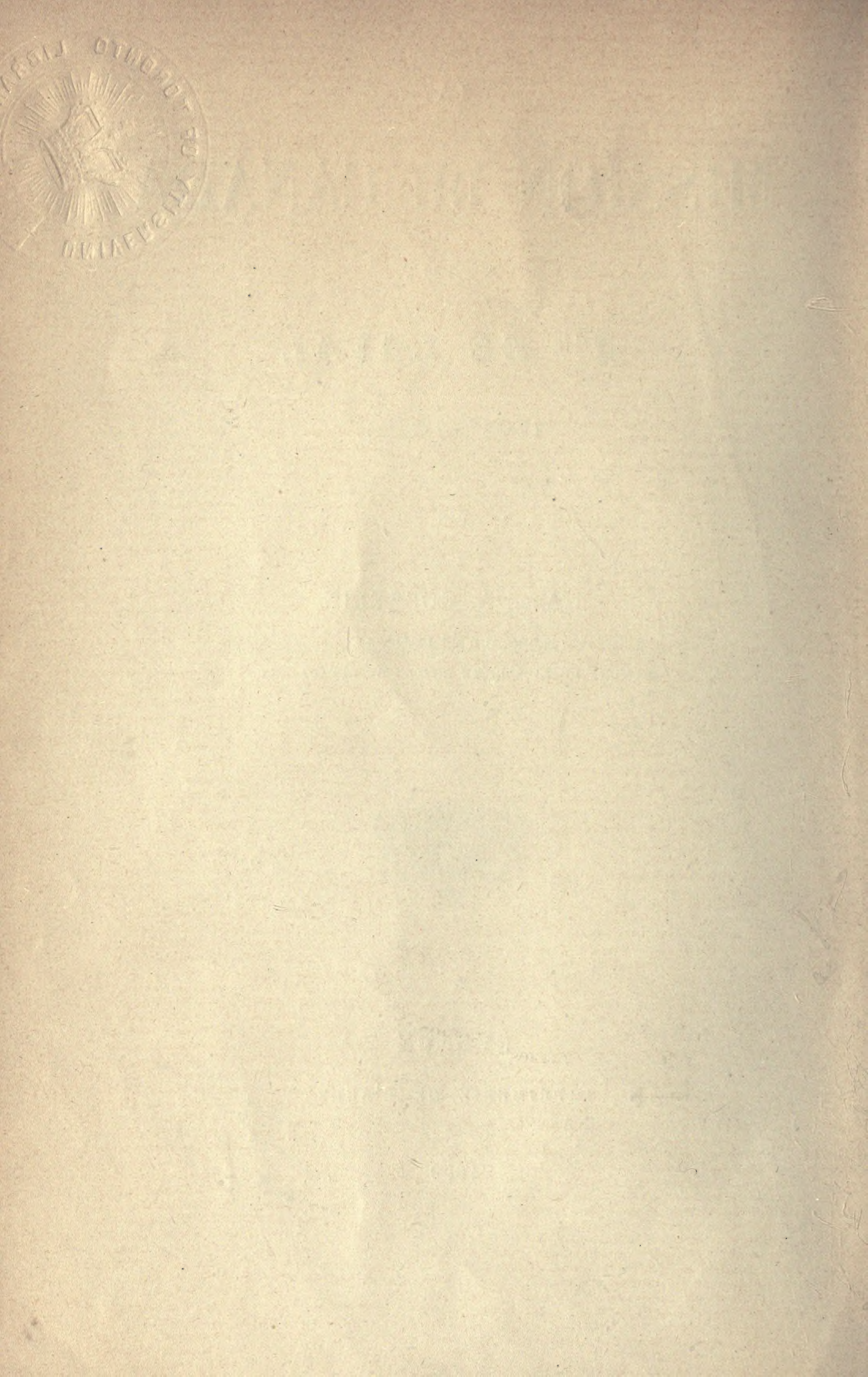


ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

—

1909



LA

MISSION DU CANADA

AVANT

MGR DE LAVAL [1]

(1615-1659)

AVANT-PROPOS

L'Église du Canada a célébré solennellement l'année dernière (1908) le deux-centième anniversaire de la mort (6 mai 1708) de son premier évêque, Mgr de Laval; et à cette occasion on lui a élevé dans sa ville épiscopale, Québec, tout près de sa cathédrale, en face de l'Université qui porte son nom et du Séminaire qu'il a fondé, un magnifique monument qui redira aux âges futurs sa gloire et ses mérites, ainsi que la reconnaissance de notre pays pour ses bienfaits.

Le deuxième centenaire de la mort de Mgr de Laval coïncidait avec le troisième anniversaire séculaire de la fondation de Québec par Champlain (1608). Heureuse circonstance qui nous a permis de confondre dans un même hommage public de piété filiale le père de la patrie canadienne et le fondateur de notre Église, l'immortel Champlain, sous les auspices duquel la colonie canadienne

---

(1) Voir dans la *Revue catholique de Normandie* (première et deuxième année), un excellent résumé de notre *Vie de Mgr de Laval*, par M. l'abbé Guéry.

prit naissance, et l'illustre Montmorency-Laval qui, envoyé dans la Nouvelle-France à une des époques les plus critiques de son histoire, lui donna, pour ainsi dire, une nouvelle vie. « La colonie canadienne, écrivait un jour Colbert à Mgr de Laval, n'a de vie que depuis le temps que vous vous êtes dévoué pour elle. »

Le premier évêque du Canada arriva à Québec en 1659. Durant le demi-siècle qui précéda sa venue, ce sont les Récollets, d'abord, puis les Jésuites qui procurèrent les secours spirituels à la colonie canadienne, fondée par Champlain, et travaillèrent à la conversion des sauvages. C'était la mission, ce n'était pas encore l'Église du Canada. Cette mission, nous en avons déjà retracé quelques-uns des principaux traits dans nos études sur *les Normands au Canada* (1). Mais n'est-il pas à propos de la considérer dans son ensemble, et de montrer à l'œuvre les différents religieux qui se succédèrent comme chefs de la mission canadienne et préparèrent les voies à Mgr de Laval? Nous avons cru que ce travail ne serait pas sans intérêt : il fera le sujet des quelques pages qui vont suivre.

CHAPITRE PREMIER

Les Récollets au Canada. — Leurs pouvoirs.

Six ans s'étaient déjà écoulés depuis que l'illustre et pieux Champlain avait dressé (1608) son « Habitation » au pied du rocher de Québec, et la petite colonie canadienne n'avait pas encore de pasteurs. Ça et là, dans les forêts mystérieuses de la Nouvelle-France découverte par Jacques Cartier (1535), une foule de peuplades sauvages « n'ayant ni foi ni loi, vivant sans Dieu et sans religion (2) », erraient à l'aventure, n'ayant personne pour leur montrer le chemin du ciel.

---

(1) *Jean Nicolet, Jean Bourdon* et son ami *l'abbé de Saint-Sauveur, Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen,* passim dans la *Revue catholique de Normandie.*

(2) *Œuvres de Champlain,* édition Laverdière, p. 490, pagination inférieure.

« Je jugeai à part moi, dit Champlain, que ce serait faire une grande faute, si je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la connaissance de Dieu. »

Certes, ce n'était pas la bonne volonté qui avait manqué jusque là au fondateur de Québec : les voyages nombreux et les travaux ardus qu'il avait entrepris n'avaient tous qu'un but : « jeter les fondements d'un édifice perpétuel, tant pour la gloire de Dieu, que pour la renommée des Français ». Mais les ressources matérielles nécessaires soit pour la traversée des missionnaires, soit pour leur entretien au pays, lui avaient toujours fait défaut : « Il fallait faire une dépense, dit-il, qui eût excédé mon pouvoir ».

Ses appointements annuels comme lieutenant du vice-roi du Canada ne dépassaient pas deux cents écus!

Un jour qu'il était à Paris et songeait aux moyens de réaliser son pieux dessein, — c'était au printemps de 1614, — il rencontre un de ses amis, M. Houel, contrôleur général des salines de Brouage, « homme d'honneur, fort adonné à la piété, doué d'un grand zèle pour la gloire de Dieu et l'augmentation de la religion », et lui fait part de son désir d'avoir des missionnaires pour le Canada. M. Houel, évidemment préparé à cette ouverture, lui indique aussitôt les Pères Récollets, de l'Ordre de saint François d'Assise, comme très propres à l'accomplissement de ses vœux; et il s'offre même « de les assister de tout son pouvoir ».

Champlain connaissait depuis longtemps et appréciait les Récollets, car il y en avait à Brouage, sa ville natale. Il accepte avec reconnaissance l'offre de M. Houel; et celui-ci écrit aussitôt au P. du Verger, provincial des Récollets de la province de l'Immaculée-Conception.

L'idée d'établir une mission au Canada sourit au P. du Verger; et il met immédiatement deux de ses Religieux à la disposition du fondateur de Québec. Ceux-ci arrivent à Paris, puis, avec Champlain et M. Houel, vont tout droit au Nonce du Pape pour lui demander les pouvoirs nécessaires pour leur mission. Mais « le Nonce leur témoigna, dit le P. Chrétien Leclerc, qu'il n'avait pas l'autorité de leur expédier ces pouvoirs, et qu'il fallait écrire à Rome au procureur de l'Ordre, afin de les obtenir de Sa Sainteté (1) ».

---

(1) *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France*, par le Père Chrétien Leclerc, missionnaire Récollet. Paris, 1691.

La saison était avancée; l'époque du départ des vaisseaux approchait; il ne restait pas assez de temps pour entrer en négociation à Rome avec le général des Franciscains. Nos deux Religieux « craignant, dit Champlain, que le simple pouvoir qu'ils avaient reçu de leur provincial ne fût assez authentique », renoncèrent au voyage du Canada, et rentrèrent tout simplement dans leur couvent de Brouage.

Qui n'admirerait ici la prudence et la délicatesse de ces bons Religieux Franciscains au sujet de la juridiction apostolique, source de toute autorité pour le gouvernement des âmes?

Le projet d'établir une mission canadienne était trop beau et trop noble pour ne pas enflammer d'un saint zèle les âmes généreuses : il fut repris bientôt, et cette fois par les Récollets de la province de Saint-Denis, à la sollicitation de M. Houel, qui alla voir à ce sujet leur provincial, le P. Jacques Garnier de Chapoin. C'était dans l'automne de 1614; Louis XIII venait d'entrer dans sa majorité; les États généraux étaient en session à Paris, aux Augustins : le P. Chapoin s'y rendit pour y rencontrer le prince de Condé, vice-roi du Canada, ainsi que les cardinaux et les évêques de France. Tous approuvèrent sa résolution d'entreprendre la mission du Canada, et promirent généreusement leur concours.

« Mais comme la chose était d'importance, dit Sagard, et qu'elle ne pouvait être bien faite que par les voies ordinaires et bienséantes aux Religieux de l'Ordre de saint François, nous eûmes recours à Sa Sainteté pour en avoir les permissions nécessaires, et le Souverain Pontife Paul V, agréant notre zèle, en écrivit à son Nonce résidant en cour de France, duquel nos Religieux destinés pour la mission reçurent, avec sa bénédiction, une permission verbale d'aller dans les terres infidèles et canadiennes pour travailler à leur conversion (1). »

De son côté, Champlain, ravi de voir son pieux dessein à la veille de se réaliser, se rend lui-même aux États généraux, pour intéresser les députés des trois Ordres de la France au succès de la mission canadienne :

« Je fus trouver aux États, dit-il, nos Seigneurs les Cardinaux

---

(1) *Histoire du Canada*, par le Frère Gabriel Sagard Théodat, mineur Récollet de la province de Paris. Edition Tross. Paris, 1865.

et Évêques pour les supplier et émouvoir à donner, et faire donner à autres qui pourraient y être émulés par leur exemple, quelques aumônes, remettant le tout à leur volonté et discrétion.

« Les aumônes qu'on amassa pour fournir aux frais du voyage, se montèrent à près de quinze cents livres, qui furent mis entre mes mains, et dès lors employés, de l'avis et en présence des Pères, en la dépense et achat des choses nécessaires, tant pour la nourriture des missionnaires qui feraient le voyage, que pour habits, linges et ornements qui leur étaient de besoin pour le service divin... »

Notons ce premier présent fait à l'Église du Canada : il lui vient de la France entière, représentée aux États généraux de 1614, les derniers qui eurent lieu avant ceux qui précédèrent immédiatement la Révolution.

Notons aussi la sollicitude admirable apportée par Champlain au berceau de notre Église :

« On peut avec justice, écrit Chrétien Leclerc, l'appeler le Père et le Fondateur de cette nouvelle colonie, ayant tout sacrifié pour son établissement. »

Et l'abbé Verreau : « Quand nous disons que Champlain est le Père de la patrie, écrit-il, nous ne considérons ordinairement que l'ordre temporel ou politique; mais nous devons reconnaître qu'il est aussi le père de notre jeune pays dans l'ordre moral et religieux. Champlain s'est trouvé à la hauteur de cette double tâche. A l'Église il a ouvert de vastes contrées dont elle a pris possession; à la France il a donné une colonie qui aurait pu être sa force et qui est au moins une de ses gloires (1) ».

Inutile d'ajouter qu'au nom de Champlain est inséparablement uni celui de M. Houel dans l'établissement de la mission du Canada.

Voici les noms des quatre premiers Récollets qui furent désignés et choisis par le provincial de Saint-Denis pour inaugurer cette mission : les Pères Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron, et le Frère lai Pacifique du Plessis. Ces noms méritent d'être inscrits en lettres d'or au frontispice de notre histoire. Le P. Denis était le chef ou commissaire de la mission. Il repassa en France l'année suivante, et fut remplacé comme supérieur de la mission par le P. Joseph.

---

(1) *Mémoires de la Société Royale du Canada*, t. II. p. 67.

Nos missionnaires n'eurent d'abord, pour commencer leurs travaux apostoliques, qu'une permission verbale, obtenue du Saint-Siège, comme nous l'avons vu, par l'entremise du Nonce à la cour de France, Robert Ubaldini. Mais au bout de trois ans, après qu'ils eurent donné des preuves de leur zèle et montré que la conversion des sauvages était chose possible, le roi de France, Louis XIII, pria le Souverain Pontife de donner à la mission du Canada des bases plus solides.

La Propagande, chargée des pays infidèles, n'existait pas encore : elle ne fut créée qu'en 1622, par le pape Grégoire XV.

Le Souverain Pontife Paul V (1), accueillant favorablement la prière de Louis XIII, institua son nouveau Nonce à Paris, Bentivoglio, commissaire apostolique pour les missions canadiennes, et celui-ci donna alors au provincial des Récollets de la province Saint-Denis un Bref, par lequel il le nommait Préfet de la mission du Canada, avec le privilège exclusif d'y envoyer des missionnaires, et tous les pouvoirs nécessaires pour la conversion des infidèles et l'administration des Sacrements.

Ce document, donné au nom du Saint-Siège, est daté de Paris, le 20 mars 1618 : c'est le premier anneau de cette chaîne authentique et solide qui relie l'Église du Canada à la Chaire de saint Pierre.

Le même jour, le roi de France donna aux Récollets des Lettres patentes, datées de Saint-Germain-en-Laye, confirmant leur établissement au Canada et leur assurant l'appui de l'autorité séculière.

Ces deux documents ont une valeur inappréciable : l'Église et l'État, dont ils émanent, se donnent la main, pour ainsi dire, au berceau de notre patrie, pour travailler de concert à y établir le règne de Dieu. L'État promet à l'Église sa protection : voilà l'idéal d'une société vraiment chrétienne. C'est cet idéal, c'est cet engagement de l'État envers l'Église que le premier évêque de Québec aura en vue plus tard, lorsqu'il réclamera énergiquement le secours du bras séculier pour l'appui de sa juridiction, pour la destruction du fléau de la traite de l'eau-de-vie, pour l'établissement de la dîme (2).

---

(1) Il était romain, de l'illustre famille Borghese.

(2) *Vie de Mgr de Laval*, passim.

Voici le Bref de Bentivoglio aux Récollets : il est adressé au P. Joseph Le Caron, qui a remplacé le P. Denis Jamay comme supérieur de la mission du Canada :

« Guy Bentivoglio, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Rhodes, Nonce de Sa Sainteté le Pape Paul V auprès de Sa Majesté très chrétienne Louis XIII, roi de France et de Navarre, nommé spécialement par le même Pape Paul V juge ou commissaire pour les missions canadiennes :

« A notre cher et vénérable Père, le Frère Joseph Le Caron, prêtre, religieux profès Récollet de l'Ordre de saint François, et autres Pères Récollets, ayant reçu l'ordre de la prêtrise, et approuvés par l'Ordinaire pour entendre les confessions, qui sont sur le point d'être envoyés dans les pays infidèles par leur Père Provincial, pour la conversion des payens à la foi catholique, ou que le dit P. Le Caron pourra s'adjoindre, avec la permission du dit Provincial,

« Salut et affection sincère en Notre-Seigneur.

« Le Révérendissime archevêque, comte de Lyon, ambassadeur de Sa Majesté très chrétienne auprès du Saint-Siège (1), ayant demandé à Sa Sainteté de vouloir bien permettre au Provincial des Récollets de l'Ordre de saint François d'envoyer quelques Religieux de son Ordre propager la foi catholique dans les pays infidèles, et Sa Sainteté ayant bien voulu nous charger d'accorder les facultés nécessaires pour cette mission si méritoire;

« En vertu de l'autorité et de la permission du Saint-Siège, nous avons accordé et nous accordons à votre Père Provincial, et à vous, députés par lui dans la dite mission, les facultés suivantes, dont vous pourrez user là seulement où il n'y aura pas d'autres missionnaires revêtus de pouvoirs semblables, et tant que vous, Frère Joseph Le Caron, et vos compagnons, demeurerez dans la dite mission : savoir :

« D'admettre à la foi catholique, en observant les conditions voulues, les infidèles et tous ceux qui voudront se faire chrétiens; de les baptiser, même en dehors des églises, en cas de nécessité; d'entendre les confessions; d'absoudre au for intérieur de toutes sentences d'excommunication et de toutes censures ou peines

---

(1) Denis Simon de Marquemont, envoyé à Rome en mission extraordinaire, après l'assassinat du maréchal d'Ancre.

ecclésiastiques, de n'importe quels crimes, forfaits ou délits, même ceux réservés au Siège apostolique, ou désignés dans la Bulle *In Cœnâ Dni,* ayant soin d'imposer aux coupables une pénitence salutaire proportionnée à leurs fautes; d'administrer les Sacrements d'Eucharistie, de Mariage et d'Extrême-Onction; de faire les bénédictions réservées qui ne requièrent pas l'onction du saint Chrême; d'accorder des dispenses d'empêchements de mariage de tout degré, excepté le premier et le second; de jouir enfin du privilège de l'autel portatif, et d'y célébrer la sainte messe dans des lieux convenables, là où il n'y a pas d'églises.

« En foi de quoi..... Donné à Paris le 20 mars 1618. (Signé) G., archevêque de Rhodes, nonce apostolique. (Contre-signé) Thomas Gallot, notaire public; Louis Savanutius, auditeur (1). »

Voici maintenant les Lettres patentes de Louis XIII aux Récollets : qui n'admirerait la piété filiale du bon Roi envers l'Église, son estime pour les Ordres religieux et pour leur enseignement?

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

« Les feu Rois nos prédécesseurs se sont acquis le titre et qualité de Très-Chrétien en procurant l'exaltation de la sainte foi catholique, apostolique et romaine, et en la défendant de toutes oppressions, maintenant les ecclésiastiques en leurs droits, et recevant en leur Royaume tous les Ordres des Religieux, qui, avec une grande pureté de vie, se mettaient à enseigner les peuples et les endoctriner tant de vive voix que par exemple; et soit ainsi que nous soyons rempli d'un extrême désir de nous maintenir et conserver le dit titre de Très-Chrétien, comme le plus riche fleuron de notre couronne, et avec lequel nous espérons que toutes nos actions prospèreront, voulant non seulement imiter en tout ce qui nous sera possible nos dits prédécesseurs, mais même les surpasser en désir d'établir la dite Foi catholique, et icelle faire annoncer ès terres lointaines, barbares et étrangères, où le saint Nom de Dieu n'est point invoqué;

« Notre très cher et dévot orateur, le Père Provincial de la Province de Saint-Denis en France, des Religieux de Saint-François de l'étroite observance, vulgairement appelés Récollets, se soit ci-

(1) Chrétien Leclerc, *Premier établissement de la Foi,* p. 37.

devant, et en secondant nos désirs, offert d'envoyer ès pays du Canada des Religieux du dit Ordre, pour y prêcher le saint Évangile, et assurer à la sainte Foi les âmes des habitants du dit pays, qui sont errantes et vagabondes dans leurs fantaisies, n'ayant aucune connaissance du vrai Dieu, et à cet effet y en ayant envoyé nombre, leur labeur, par la grâce de Dieu, n'aurait point été inutile, au contraire quelques-uns des dits habitants du Canada reconnaissant leur vieil erreur ont embrassé avec ardeur la sainte Foi, et y ont reçu le saint Baptême, nouvelle qui nous a été aussi agréable qu'aucune qui nous peut arriver, et ne reste à présent qu'à affermir ce qui a été commencé par les dits Religieux, ce qui ne peut mieux être qu'en permettant aux dits Religieux de continuer, ensemble de s'habituer au dit pays, et y bâtir autant de couvents qu'ils jugeront être nécessaires selon les temps et lieux, tous lesquels couvents, monastères et Religieux seront sous l'obédience du dit Père Provincial de la Province de Saint-Denis en France, et non d'autres, et ce pour empêcher toute confusion qui pourrait survenir si chaque Religieux, à son premier mouvement, se portait de passer au dit pays de Canada, à quoi désirant remédier pour l'avenir, nous avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces présentes, signées de notre main, notre intention et volonté être que le Père Provincial de la Province de Saint-Denis en France seul puisse et lui soit loisible d'envoyer au dit pays de Canada autant de ses Religieux Récollets qu'il jugera être nécessaire, et quand bon lui semblera, auxquels Religieux Récollets nous avons permis et permettons par ces dites présentes de s'habituer au dit pays de Canada, et y faire construire et bâtir un ou plusieurs couvents ou monastères selon et ainsi qu'ils jugeront être à faire, et auquel pays de Canada aucuns autres Religieux Récollets ne pourront aller, si ce n'est par l'obédience qui leur sera donnée par le dit Provincial de la dite Province de Saint-Denis en France, et ce afin d'éviter toute dissension qui pourrait survenir, fait défense à tous les maîtres des ports et havres de permettre qu'aucun Religieux de l'Ordre de Saint-François s'embarque pour passer et aller au dit pays de Canada, sinon sous l'obédience du dit Provincial et de celui qu'il commettra pour supérieur; et en témoignant plus particulièrement notre affection envers les dits Religieux, nous avons iceux, ensemble leurs couvents et monastères, pris en notre protection et sauvegarde.

« Si donnons en mandement à notre très cher et ami cousin le sieur de Montmorency, admiral de France, ou ses lieutenants sur tous les ports et havres de notre Royaume, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que le contenu ci-dessus ils aient à faire garder et observer de point en point selon sa forme et teneur, et faire publier ces présentes par tous les ports et havres, et lieux de leur juridiction, sans permettre qu'il y soit contrevenu.

« Mandons en outre à notre Vice-Roi de Canada, ses lieutenants ou autres nos officiers des lieux, qu'ils aient à maintenir les dits Religieux Récollets de la dite Province de Saint-Denis en France au dit pays, sans qu'ils y en puissent recevoir aucuns qui n'aient l'obédience du dit Provincial de la Province de France, tenant au surplus la main à l'exécution de notre volonté, nonobstant quelconques Lettres à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par ces dites présentes. Car tel est notre plaisir.

« En témoignage de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

« Donné à Saint-Germain-en-Laye le mois de mars 1618 (1). »

Il est facile de remarquer dans ces Lettres le soin avec lequel le Roi insiste sur le droit exclusif du Provincial des Récollets d'envoyer des missionnaires à la Nouvelle-France : il veut « empêcher toute confusion qui pourrait survenir, si chaque Religieux, à son premier mouvement, se portait de passer au Canada ». Puis il ne se contente pas de recommander les missionnaires à l'amiral de France, le duc de Montmorency, et au vice-roi du Canada, le prince de Condé, mais il les prend lui-même, eux et leurs monastères, sous sa protection, voulant à tout prix mériter son titre de Roi Très-Chrétien.

---

(1) Chrétien Leclerc, *Premier établissement de la Foi,* p. 44.

CHAPITRE II

Premiers travaux des Récollets au Canada. — Les Pères Denis Jamay, Dolbeau et Joseph Le Caron.

Les quatre premiers missionnaires du Canada quittèrent Paris au printemps de 1615, après s'être préparés à leur pieuse entreprise « par de fréquentes oraisons et bonnes œuvres », et se mirent en route pour Honfleur, « à pied et sans argent, dit Sagard, à l'apostolique, selon la coutume des vrais frères mineurs ».

Ils partaient, accompagnés, comme nous l'avons vu, des vœux de toute la France, représentée aux États généraux.

Champlain leur avait donné rendez-vous à Rouen. La Compagnie des Marchands qui jouissait du monopole de la traite des pelleteries, au Canada, y avait son siège principal : elle s'engagea, à la prière pressante du vice-roi et de son lieutenant Champlain, à pourvoir à la subsistance des quatre missionnaires; et ceux-ci, après un court séjour dans la capitale de la Normandie, prirent gaiement le chemin de Honfleur, où ils arrivèrent dans les derniers jours de mars.

Nulle part il n'est question, dans les documents ou les chroniques de l'époque, de visite ou de demande de pouvoirs à l'archevêque de Rouen. Qu'avaient-ils besoin de ces pouvoirs? ils avaient ceux du Saint-Siège.

Les Récollets et Champlain attendirent près d'un mois le départ du vaisseau :

« Chacun de nous, dit Champlain, se prépara par la pénitence et la confession de ses péchés à se mettre en état de grâce, pour après, étant plus libre chacun en sa conscience, s'exposer, en la garde de Dieu, à la merci des vagues de cette grande et périlleuse mer. »

Le *Saint-Étienne*, sur lequel Champlain et les Récollets s'embarquèrent à Honfleur, était commandé par le vieux Pontgravé, « homme d'un naturel complaisant et jovial, qui avait toujours le petit mot en bouche pour rire », dit Sagard (1). Ce navire fit

(1) Pontgravé et Champlain avaient déjà fait plusieurs fois ensemble le voyage de la Nouvelle-France.

voile le 24 avril, et entra dans la rade de Tadoussac le 25 mai, « jour consacré à la fête de la Translation de notre séraphique Père saint François ».

C'est à une lieue de là, sur un coin de grève, au pied des falaises abruptes qui descendent majestueusement dans le Saint-Laurent, que Champlain avait conclu avec les Algonquins et les Hurons, juste douze ans auparavant (27 mai 1603), ce traité d'alliance offensive et défensive qu'on lui a tant reproché, sans lequel, cependant, il lui eût été impossible de s'établir au Canada et d'y fonder une colonie. Ne fallait-il pas pour cela, en effet, compter avec les maîtres du sol, les occupants de la forêt, se les attacher, s'en faire des amis, et par conséquent s'engager à les protéger contre leurs ennemis?

Deux races se disputaient depuis des siècles la vallée du Saint-Laurent et la région des grands Lacs : la race algonquine et la race iroquoise-huronne.

A la race algonquine appartenaient la plupart des tribus errantes disséminées dans les forêts épaisses de l'Amérique du Nord, vivant au jour le jour de chasse et de pêche : Montagnais, Etchemins, Micmacs, Abénakis, Outaouais, Nipissings, Illinois, etc. Cette race algonquine dominait, à l'époque qui nous occupe. Le P. Vimont en estimait la population à deux cent mille âmes (1).

Hurons et Iroquois, peuples sédentaires, vivant au moins en partie de la culture du sol, formaient une race tout à fait distincte de la race algonquine. Ils avaient eu autrefois des établissements sur les rives du Saint-Laurent : c'étaient des Iroquois qui habitaient Hochelaga, du temps de Jacques Cartier, et l'illustre découvreur était allé les visiter au grand déplaisir de leurs ennemis de Stadacona.

Depuis, les Iroquois avaient été délogés de la vallée du Saint-Laurent par les Algonquins : ceux d'Hochelaga étaient allés se réfugier près du lac Huron, entre le lac Simcoe et la baie Georgienne, et formaient maintenant un peuple à part, le peuple huron. Le territoire qu'ils occupaient fait partie du diocèse actuel de Toronto. Au dire du P. de Brébœuf, les Hurons, partagés en dix-huit villages, comptaient environ trente à trente-cinq mille

---

(1) *Relations des Jésuites*, 1644.

âmes. Pour avoir la paix, ils avaient fait alliance avec les Algonquins : de là la haine implacable que leur avaient vouée leurs anciens compatriotes, les Iroquois.

Ceux-ci étaient fixés au sud du lac Ontario, et se trouvaient, dit le P. Lalemant, « comme au centre d'une vaste circonférence remplie de peuples algonquins (1) ». Délogés de leurs établissements du Saint-Laurent, ils se vengeaient des torts qu'on leur avait causés en faisant des irruptions fréquentes et terribles, toujours à la sourdine, sur les terres de leurs ennemis. Ces irruptions devinrent, d'année en année, de plus en plus meurtrières; et nous verrons un jour les Iroquois mettre la colonie canadienne à deux doigts de sa perte.

C'étaient, du reste, les plus intelligents, comme les plus rusés et les plus habiles de nos sauvages :

« J'estime, écrit le P. Le Caron, quoi qu'on dise de la cruauté et de la fierté de cette nation, qu'ils ont plus d'esprit, de raisonnement et de politique que les autres, et qu'ils sont par conséquent plus capables de concevoir nos vérités... »

Nos sauvages de l'Amérique du Nord n'avaient qu'une idée confuse de la divinité, sans être toutefois descendus à ce degré de barbarie où l'on a trouvé de nos jours certaines peuplades de l'Afrique centrale :

« Ils ne sont point tant sauvages, dit Champlain, qu'avec le temps, et la fréquentation d'un peuple civilisé, ils ne puissent être rendus polis... Leur discours, ajoute-t-il, me semble d'un bon sens naturel, qui montre le désir qu'ils ont de connaître Dieu. »

Déjà la Religion avait apparu sur ces rivages et pris possession du territoire canadien : Jacques Cartier et Champlain avaient planté la croix en plusieurs endroits : à la baie des Chaleurs et sur la côte de Gaspé, sur les rives du Saint-Laurent, de l'Ottawa, du lac Nipissing, du lac Huron. Du temps de Cartier, le saint sacrifice de la messe avait été offert sur la côte du Labrador, à l'île aux Coudres, sur les bords de la rivière Saint-Charles, au Cap Rouge, peut-être aussi à Hochelaga.

La lumière de l'Évangile qui n'a fait qu'apparaître, pour ainsi dire, sur la terre canadienne, va briller maintenant aux yeux de

---

(1) *Relations des Jésuites*, 1644.

nos sauvages; et les Récollets, appelés à répandre parmi eux cette divine lumière, rempliront leur tâche avec un grand zèle.

Le P. Denis Jamay, commissaire de la mission, a destiné le P. Dolbeau pour les Montagnais du Saguenay et de Tadoussac, et le P. Joseph pour le pays lointain des Hurons.

Lui-même résidera à Québec, avec le Frère Pacifique, et desservira la petite colonie française. Québec sera ainsi dès le commencement le centre de l'Église canadienne : il sera le siège du Commissaire des Récollets, et plus tard du Supérieur des Jésuites, avant d'être celui du premier Évêque de la Nouvelle-France.

Mais pour le moment le P. Commissaire et le P. Joseph n'ont rien de plus pressé que de faire connaissance avec les Hurons qui doivent être descendus au Saut-Saint-Louis (1) pour la traite des fourrures. Ils laissent donc le P. Dolbeau et le F. Pacifique monter avec Champlain dans la première barque disponible et se rendre de Tadoussac à Québec pour y préparer une chapelle et une résidence pour les missionnaires; puis eux-mêmes, au bout de quelques jours, s'embarquent avec les traitants et, sans s'arrêter à Québec, se hâtent d'aller rencontrer les Hurons au Saut-Saint-Louis.

Ils les trouvent en grand nombre à l'extrémité est de l'île de Montréal, à l'endroit où la rivière Ottawa et celle des Prairies (2) viennent confondre leurs eaux avec le Saint-Laurent : endroit magnifique, où l'on se flattait, dans les premiers temps de la colonie, de voir s'étendre un jour une grande ville maritime commerciale, un peu dans le genre de Venise (3).

La vue de ces hommes forts et robustes, « qui montrent n'avoir l'esprit tant sauvage que les mœurs, et ce faute seulement d'être cultivés », dit Champlain, enflamme leur zèle et leur courage. Ils donnent des ordres pour que l'on dresse une petite chapelle à cet endroit même où ils ont rencontré pour la première fois les Hurons; puis ils descendent à Québec chercher les ornements nécessaires pour célébrer la sainte messe.

---

(1) On désignait ainsi la région de Montréal.

(2) Ainsi appelée, du nom de M. des Prairies, jeune homme de Saint-Malo, « plein de courage ». qui assista Champlain, en 1610, dans son combat contre les Iroquois, près de Sorel (*Œuvres de Champlain*, p. 363; *Rel. des Jésuites*, 1640, p. 34).

(3) *Rel. des Jés.*, 1663, p. 28.

Remarquons, en effet, que ces bons missionnaires n'ont pas encore le privilège de l'autel portatif : le Concile de Trente (1545-1563) a retranché complètement ce privilège aux simples ecclésiastiques, et ne l'a laissé qu'aux évêques (1). Les Récollets du Canada ne le recevront que trois ans plus tard, par le Bref du Nonce Bentivoglio, que nous avons cité plus haut.

A Québec, on se hâtait de construire un petit logement pour les Pères et une chapelle. Les deux édifices s'élevaient au nord-ouest de l'habitation, près du jardin et de la fontaine de Champlain, au fond de l'anse du Cul-de-Sac, dans un endroit retiré et solitaire, comme il convient à la maison de Dieu.

C'est là, dans cette église ou chapelle du Cul-de-Sac, la première église paroissiale de Québec, que la petite colonie canadienne, composée de cinquante à soixante âmes, entendit la messe pour la première fois le 25 juin 1615. La plupart des assistants firent la sainte communion. La messe, célébrée par le P. Dolbeau et servie par le F. Pacifique, fut suivie d'un *Te Deum* d'actions de grâces, chanté avec de grands transports de joie, au bruit de l'artillerie du port. « On eût dit, écrit le P. Chrétien Leclerc, que cette solitude était changée en paradis. »

Il se trouva que cette première messe de Québec n'était pas la première célébrée par les Récollets au Canada. Après avoir pris tout ce qu'il leur fallait pour le saint sacrifice, le P. Denis et le P. Joseph avaient fait diligence pour retourner à la Rivière des Prairies, où les Hurons les attendaient; et c'est là que, le 24 juin, jour de la saint Jean-Baptiste, futur patron des Canadiens-français, fut célébrée la première messe dite au Canada depuis le temps de Cartier.

« Elle fut chantée, dit Champlain, sur le bord de la rivière, avec toute dévotion, devant tous ces peuples, qui étaient en admiration de voir les cérémonies dont on usait, et les ornements qui leur semblaient si beaux, chose qu'ils n'avaient jamais vue... »

La traite terminée, le P. Denis et le P. Joseph durent songer à la séparation, et se dirent adieu. Celui-ci avait résolu, en effet, avec l'agrément de son supérieur, d'aller hiverner chez les Hurons

---

(1) *Concile de Trente*, sess. XXII.

pour apprendre leur langue, étudier leurs mœurs et leurs usages et travailler de suite à leur conversion.

De son côté, le P. Commissaire retournait à Québec pour inaugurer les devoirs de sa charge et prendre possession de sa résidence.

Il fit le voyage avec Pontgravé, et en passant aux Trois-Rivières célébra, le 26 juillet, jour de la bonne sainte Anne, dans un oratoire préparé à la hâte, la première messe qui eût jamais été dite en cet endroit.

Outre la desserte de la petite colonie française de Québec, le P. Commissaire s'était réservé le soin d'évangéliser les sauvages depuis Trois-Rivières jusqu'à Tadoussac.

Au P. Dolbeau, comme nous l'avons dit, était échue la tâche d'évangéliser les Montagnais du Saguenay et de la partie inférieure du Saint-Laurent. C'était « un homme très instruit, sage et zélé ». Il demeura tout l'été à Québec avec le P. Denis et le F. Pacifique; puis il partit au commencement de décembre pour « aller cabaner chez les Montagnais de Tadoussac, apprendre leur langue, les catéchiser et courir les bois avec eux ».

« Il apprit en fort peu de temps les éléments de leur langue, dit Leclerc, puis se bâtit un petit logement, où il ménagea une chapelle pour y assembler les Français et les sauvages à l'instruction et à la prière...

« Il se rendit jusqu'à Betsiamis, chez les Papinachois, chez les Esquimaux, et poussa même au delà des Sept-Iles, arborant partout le signe du salut; en sorte que beaucoup d'années après on a trouvé encore, en différents endroits, des vestiges et des marques de cette course apostolique, et du zèle de ce premier missionnaire. »

Malheureusement la fumée des cabanes sauvages faillit lui faire perdre la vue; et il fut obligé, au bout de quelques mois, de remonter à Québec.

Le P. Joseph avait quitté la Rivière des Prairies vers la mi-juillet pour monter au pays des Hurons; il ne revint qu'au mois de juin de l'année suivante.

De tous les Récollets qui sont venus travailler au Canada, c'est assurément l'une des figures les plus remarquables et les plus sympathiques. Il avait un esprit cultivé, un cœur d'or, une âme d'apôtre.

Très distingué par sa naissance, « il avait eu l'honneur, étant au monde, dit Sagard, d'enseigner au jeune roi Louis XIII les premiers rudiments de la foi »; et il jouissait d'un certain crédit à la cour.

Envoyé par ses supérieurs à la mission du Canada, il se dévoua à la conversion des sauvages avec un zèle incomparable : il s'appliqua à les connaître, à les comprendre, et écrivit sur leurs mœurs et leurs usages plusieurs mémoires. Le premier d'entre tous les missionnaires, il réduisit aux règles de la grammaire leurs dialectes si difficiles, et fit un dictionnaire de la langue huronne, qui se conservait « comme une relique », du temps du P. Chrétien Leclerc.

On a prétendu que le collège des Jésuites fut la première école ouverte à Québec, et le P. Le Jeune, le premier maître d'école du Canada. C'est une erreur. Les Récollets tenaient école à leur couvent de Québec bien avant les Jésuites; et c'est le P. Joseph Le Caron qui a été le premier maître d'école au Canada. Dès le 7 août 1618, il écrivait à son Provincial à Paris :

« J'aurais eu un grand nombre d'enfants pour les instruire, si j'avais eu de quoi leur donner pour vivre. J'ai montré l'alphabet à quelques-uns, qui commencent assez bien à lire et à écrire. M. Houel vous pourra faire voir un exemple que je lui ai envoyé... (1) »

Attaché à l'Église du Canada tout le temps de la première mission des Récollets, il en fut le chef à deux reprises; il l'était encore lorsque le Canada fut cédé aux Anglais en 1629 : puis, lorsque la colonie fut rendue à la France en 1632, et que les Récollets, qui avaient fait la faute de quitter le pays, ne purent obtenir la permission d'y revenir, il en éprouva tant de chagrin qu'il en mourut.

Ce bon Père avait reçu le don des larmes; et c'est par ses larmes, ses sacrifices et ses prières ferventes, beaucoup plus que par ses prédications, qu'il espérait obtenir un jour du ciel la conversion de ses pauvres sauvages.

Il fut le premier apôtre des Hurons. Nul missionnaire avant lui n'avait parcouru le chemin que l'on suivait à cette époque pour se rendre à leur pays. On passait par la rivière des Prairies, le lac des Deux-Montagnes, l'Ottawa, la rivière Mattawan, le lac Nipissing et la rivière Française : c'était un voyage d'environ trois cents lieues, qu'on faisait en simple canot d'écorce. Le P. Joseph nous décrit lui-même les difficultés du trajet :

« Il serait difficile de dire la lassitude que j'ai souffert, ayant

---

(1) Leclerc, *Premier établissement de la Foi*, p. 132.

été obligé d'avoir tout le long du jour l'aviron à la main et de ramer de toute ma force avec les sauvages... J'ai marché plus de cent fois dans les rivières sur des roches aigües, qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les bois, où je portais le canot et mon petit équipage, afin d'éviter les rapides et des chutes d'eau épouvantables. Je ne dis rien du jeûne pénible qui nous désola, n'ayant qu'un peu de sagamité, composée d'eau et de farine de blé d'inde, qu'on nous donnait soir et matin en très petite quantité.

« Je vous avoue cependant que je ressentais au milieu de mes peines beaucoup de consolation. Quand on voit un si grand nombre d'infidèles, et qu'il ne tient qu'à une goutte d'eau pour les rendre enfants de Dieu, on ressent je ne sais quelle ardeur de travailler à leur conversion et d'y sacrifier son repos et sa vie. »

Pour comprendre encore mieux les conditions pénibles et tout à fait spéciales dans lesquelles voyageaient nos missionnaires, il n'est pas sans intérêt de donner ici, d'après Sagard, une description des canots d'écorce dont on se servait :

« Ceux de nos Hurons, dit-il, sont de huit ou neuf pas de long, et environ un pas ou un pas et demi de large par le milieu, et vont en diminuant par les deux bouts comme la navette d'un tisseur...

« Ils sont fort sujets à tourner, si on ne les sait bien gouverner, car ils ne sont simplement faits que d'écorce de bouleau, renforcée par le dedans de petits cercles de cèdre blanc bien proprement arrangés; et ils sont si légers qu'un homme seul en porte aisément un sur sa tête, ou sur son épaule, comme ils font ordinairement par la campagne.

« Chacun peut porter la pesanteur d'une pipe, plus ou moins, selon qu'il est grand ou petit; et l'on fait d'ordinaire par jour, quand on est pressé, vingt-cinq ou trente lieues, pourvu qu'il n'y ait point de saut à passer, et qu'on aille au gré du vent et de l'eau; car ils vont d'une vitesse et légèreté si grandes que je m'en étonnais, et ne pense pas que la poste pût guère aller plus vite, quand ils sont conduits par de bons nageurs... »

« Le canot sauvage, dit le P. Biard, est si vite, à l'aviron, qu'à votre belle aise, de bon temps, vous ferez en un jour, les trente et quarante lieues; néanmoins on ne voit guère ces sauvages postillonner ainsi, car leurs journées ne sont tout que beau passe-temps. Ils n'ont jamais hâte, bien divers de nous, qui ne saurions jamais rien faire sans presse et oppresse, dis-je, parce

que notre désir nous tyrannise et bannit la paix de nos actions. »

Arrivé à Caragoua, la principale des dix-huit bourgades huronnes, le P. Joseph y planta une grande croix, et tout auprès se fit construire une maisonnette :

« Elle s'élevait, dit Leclerc, sur un coteau, au bas duquel coulait un agréable ruisseau. Elle avait vingt-cinq pieds de longueur, sur douze ou quinze de large, et était faite en forme de berceau, couverte d'écorces par dehors. On la divisa en trois appartements : le premier, du côté de la porte, servait de cuisine, de dortoir et de parloir pour recevoir les sauvages qui venaient se faire instruire à la prière; le second était destiné pour le réfectoire; et le troisième, où était élevé un autel avec des pièces de bois et de petites planches de cèdre, servait de chapelle, où la sainte messe se disait tous les jours pour la consolation spirituelle des Français et l'édification des sauvages... »

C'est le 12 août 1615 que fut offert pour la première fois le saint sacrifice de la messe dans cet endroit. Champlain, qui n'avait pas tardé d'aller rejoindre le P. Joseph, y assista avec piété, priant de tout cœur pour la conversion des sauvages :

« C'est grand dommage, écrit-il, que tant de pauvres créatures vivent et meurent sans avoir la connaissance de Dieu, et même sans aucune religion ni loi, soit divine, politique ou civile, établie parmi eux. Ils n'adorent et ne prient aucune chose, du moins en ce que j'ai pu reconnaître en leur conversation. »

Le P. Joseph visita à plusieurs reprises toutes les bourgades huronnes; puis, dans le cours de l'hiver, parcourut avec Champlain toute la côte nord de la baie Georgienne, prêchant l'Évangile aux tribus sauvages qui y étaient établies. Premier pionnier de la civilisation et de la foi dans cet immense territoire qui fait aujourd'hui partie du diocèse de Peterboro, il baptisa beaucoup d'enfants et de vieillards à l'article de la mort, mais fit peu de conversions d'adultes en santé.

« On fait peu de véritables conversions parmi nos sauvages, écrit-il; le temps de la grâce n'est pas encore arrivé... Il semble que leurs péchés aient répandu dans leurs âmes un aveuglement et une insensibilité pour toutes sortes de religion, que les historiens ne remarquent point dans tous les autres peuples du monde. »

« Tout ce qu'il put faire, écrit Sagard, fut de les disposer à une vie plus honnête et civile... »

De temps en temps, le bon missionnaire rentrait à son petit monastère de Caragoua, et Champlain venait passer quelques jours avec lui pour se reposer de ses courses. Que de longues conversations, sans doute, ces pieux personnages tinrent ensemble sur le sort que la Providence réservait aux peuplades de l'Amérique du Nord, sur les destinées de la Nouvelle-France, sur l'avenir de l'Église du Canada! Que de réflexions sur les mœurs des sauvages et sur les pays qu'on avait visités!

Champlain observait et notait tout avec une précision admirable. Voici, par exemple, ce qu'il écrit du Haut-Canada :

« Cette terre est une presqu'île, que la grande rivière Saint-Laurent entoure, passant par plusieurs lacs de grande étendue, sur le rivage desquels habitent plusieurs nations, parlant divers langages, ayant leurs demeures arrêtées, tous amateurs du labourage de la terre... »

Voici, tout particulièrement, la description du pays des Hurons, confié à la sollicitude du P. Joseph :

« Il y a dix-huit villages, dont six sont clos et fermés de palissades de bois à triple rang, entrelacés les uns dans les autres, où, au-dessus, ils ont des galeries, qu'ils garnissent de pierres, pour ruer contre leurs ennemis, et d'eau pour éteindre le feu qu'ils pourraient appliquer contre leurs palissades...

« Ce pays est beau et plaisant, en partie défriché, ayant la même forme et situation que la Bretagne, étant presque environné et circuit de la mer douce...

« Les cabanes sont en façon de tonnelles, ou berceau, couvertes d'écorces d'arbres, de la longueur de vingt-cinq à trente toises, et six de large, laissant par le milieu une allée de dix à douze pieds de large, qui va d'un bout à l'autre : aux deux côtés il y a une manière d'établie, de la hauteur de quatre pieds, où ils couchent...

« Ils font provision de bois sec et en emplissent leurs cabanes, pour brûler l'hiver; et au bout de ces cabanes, il y a un espace où ils conservent leurs blés d'inde, qu'ils mettent en de grandes tonnes, faites d'écorces d'arbres, au milieu de leur logement...

« En telle cabane, il y a douze feux, qui sont vingt-quatre ménages... Les logements sont séparés les uns des autres, comme de trois à quatre pas, par crainte du feu, qu'ils appréhendent fort... »

CHAPITRE III

Obstacles a l'œuvre des Missionnaires. — Le couvent de Notre-Dame des Anges.

Le P. Joseph descendit à Québec au printemps de 1616; et le 15 juillet lui et le P. Dolbeau, sous la présidence du P. Commissaire, tinrent Conseil. Champlain y fut invité, car on le savait « aussi zélé pour l'établissement de la foi que pour le temporel de la colonie ». Six des principaux citoyens de Québec y assistèrent également.

C'est probablement la première assemblée délibérante tenue par l'Église du Canada.

Il s'agissait, pour les missionnaires, de rendre compte de leurs travaux, et de pourvoir aux nécessités de l'avenir.

Ils avaient fait connaissance avec la plupart des peuplades sauvages du pays : chacun exposa ses vues sur les meilleurs moyens à prendre pour les civiliser.

« Il fut convenu, dit Leclerc, qu'on ne réussirait jamais à la conversion des sauvages, si, avant de les faire chrétiens, on ne les rendait hommes. » Il fallait donc les rapprocher, autant que possible, des Français, et pour cela étendre et fortifier la colonie; il fallait établir des missions sédentaires pour y attirer les sauvages et travailler à les civiliser; il fallait fonder des séminaires pour y élever et instruire leurs enfants, et ceux-ci iraient ensuite répandre la civilisation et la foi parmi leurs compatriotes, coopérant ainsi à l'œuvre des missionnaires.

La question du Baptême des adultes en santé fut aussi débattue : il fut décidé qu'on ne devait point risquer ce sacrement, mais qu'il fallait attendre pour baptiser les adultes, que l'on fût bien sûr de leurs bonnes dispositions. La Sorbonne consultée approuva cette résolution : et ce fut la pratique qui fut invariablement suivie désormais non seulement par les Récollets, mais aussi par les Jésuites.

Tenir les sauvages rapprochés des Français... Hélas! ne l'étaient-ils pas déjà que trop? Le P. Joseph écrivait un jour de Québec à un de ses amis :

« Je vous dirai que, par les désordres des gens que les marchands laissent en ces lieux pour y faire la traite, nous avons

pensé être tous assommés, si Dieu n'eût retenu ces barbares... Ces peuples, toutefois, ajoute-t-il, sont fort dociles, et je m'étonne, vu les désordres de nos Français, qu'ils n'en commettent pas de plus considérables (1). »

« J'ai vu aux Hurons, écrit Sagard, des Français enseigner aux sauvages des folies et des inepties si grandes, que les sauvages même s'en gaussaient, et avec raison... »

Il y avait dans le bon sens naturel des sauvages plus de rectitude et de lumière que dans l'esprit dépravé de certains Français. Le P. Joseph en cite quelque part un exemple frappant :

Un capitaine sauvage se plaignait un jour des prix excessifs que les Français vendaient leurs marchandises, lorsque ses gens descendaient les rencontrer pour la traite des pelleteries; il demandait avec instance qu'à l'avenir on leur fît des conditions plus acceptables. Le facteur des marchands, las de ses importunités : « Eh bien, lui dit-il, à l'avenir on te fera meilleur marché à toi, mais non pas aux autres. » Le capitaine prenant alors un air dédaigneux : « Tu te moques de moi, réplique-t-il, de dire que tu me feras meilleur marché, mais que tu continueras de piller mes gens. Si je consentais à cela, je mériterais qu'ils me pendissent et me coupassent la tête. Je suis capitaine; je ne parle pas pour moi, je parle pour mes gens. »

Et le P. Joseph ajoute : « Voilà ce dont j'ai été témoin moi-même. »

En voulant rapprocher les sauvages des Français, les missionnaires supposaient la colonie peuplée de Français de choix et de bon exemple; mais la Compagnie des Marchands, qui comptait dans son sein beaucoup de calvinistes, ne s'occupait guère du choix des colons; plusieurs de ses employés, au Canada, ne valaient pas grand'chose; quelques-uns étaient huguenots, et l'un d'eux mourut un jour misérablement en présence du Père Récollet qui essayait de le convertir : « Mon Père, il est trop tard, s'écriait-il, il est trop tard... » — « Et il mourut, dit Sagard, désespéré de la miséricorde de Dieu. »

Augmenter et fortifier la colonie par le défrichement du sol et l'agriculture, c'était tout le contraire de ce que voulait la Compa-

---

(1) Leclerc, *Premier établissement de la Foi*, p. 132.

gnie des Marchands, qui ne songeait qu'à la traite des pelleteries : « Elle a plutôt nui, dit Sagard, que favorisé nos pieux desseins de convertir les sauvages, les rendre sédentaires et peupler le pays. »

Champlain passa en France dans l'automne de 1616, pour tâcher de la ramener à de meilleurs sentiments. Il était accompagné du P. Denis et du P. Joseph; le P. Dolbeau resta seul à Québec avec le F. Pacifique.

Champlain avait emporté des épis de blé, des plantes et des fruits récoltés sur le sol canadien : il s'efforça d'engager les marchands de Rouen à faire des sacrifices pour favoriser l'accroissement de la colonie et l'œuvre des missionnaires. Peines inutiles : ils restèrent sourds à l'appel. Tant il est vrai qu'il n'y a rien comme la passion de l'intérêt pour étouffer les sentiments généreux!

La colonie canadienne végéta un demi-siècle, tous les efforts de ceux qui s'intéressaient à son développement étant paralysés par l'ambition et l'avarice des Sociétés marchandes. La Compagnie des Cent-Associés, et plus tard celle de Montréal, apportèrent à leur entreprise beaucoup plus de désintéressement; mais ce ne fut vraiment que lorsque le Roi se décida à s'occuper lui-même directement de sa colonie, que celle-ci prit son essor. La Providence voulait que la race canadienne-française s'implantât ici lentement, mais solidement, et à travers mille obstacles : *Tantæ molis erat Canadensem condere gentem!*

Ni Champlain, ni les Récollets ne se découragèrent de leur insuccès à Rouen : soutenus par quelques amis, ils résolurent de poursuivre généreusement leur tâche.

Entre tous ces amis de l'Église canadienne, nous connaissons déjà M. Houel : son nom est resté attaché à l'une des plus belles paroisses du pays.

Un autre bienfaiteur, qu'il convient de mentionner de suite, c'est M. Charles des Boues, vicaire général de Pontoise : « Voilà, dit Sagard, nos deux principaux bénéfacteurs pour le Canada. » M. des Boues s'intéressait à la mission des Récollets comme à son œuvre propre : il lui avait voué son cœur, ses prières ardentes, et toutes les ressources matérielles dont il pouvait disposer.

La rivière Saint-Charles, l'ancienne Cabir-Coubat des Algonquins, ainsi appelée par eux à cause de ses nombreux méandres, porte le nom et rappelle le souvenir de M. Charles des Boues.

Le P. Denis Jamay resta en France comme procureur de la mission. Le P. Joseph revint au Canada avec le titre de commissaire : on lui avait donné pour compagnon le P. Paul Huet.

Champlain repassa en même temps au Canada, emmenant avec lui la première famille d'agriculteurs qui se soit fixée au pays, celle de Louis Hébert : elle comptait en tout cinq personnes.

La traversée fut longue et orageuse : plus d'une fois on se crut sur le point de périr. Le P. Joseph entendit la confession de tous les passagers et implora ardemment le secours du Ciel :

« On fut touché de compassion et sensiblement attendri, dit Leclerc, quand la dame Hébert éleva par une des écoutilles du navire le plus jeune de ses enfants, afin qu'il reçût aussi bien que les autres la bénédiction de ce bon Père. »

Dieu eut pitié des larmes et des prières des passagers : le vaisseau, parti de Honfleur le 11 mars (1617), arriva sain et sauf à Tadoussac le 14 juin.

Il avait pour commandant le capitaine Morel, « fort homme de bien et très bon catholique », dit Sagard. On éleva à la hâte, sur le coteau de Tadoussac, une petite chapelle, que l'on couvrit de rameaux et de feuillages; et le P. Huet y célébra, le 11 juillet, une messe d'actions de grâces :

« Deux matelots, dit Leclerc, se tenaient chaque côté de l'autel avec des branches de sapins, pour chasser une infinité de maringouins qui incommodaient extrêmement le célébrant.

« Le capitaine Morel fit tirer tous les canons de son bord, en actions de grâces et réjouissance de voir dire la sainte messe où jamais elle n'avait été célébrée; puis, après les prières faites, afin de rendre le corps participant de la fête aussi bien que l'esprit, il donna à dîner à tous les catholiques.

« L'après-midi, on retourna derechef dans la chapelle chanter les vêpres solennellement, de manière que cet âpre désert, ce jour-là, fut changé en un petit Paradis, où retentissaient les louanges divines... »

Et Sagard ajoute : « Les sauvages voulurent assister eux-mêmes aux offices, en dehors, avec une attention et un silence plus louable que celui des hérétiques, qui en grondaient entre les dents. »

La chapelle de Tadoussac, « bien qu'elle ne fût bâtie que de perches et de rameaux », subsista une dizaine d'années.

En arrivant à Québec, Champlain et les Récollets eurent la dou-

leur d'apprendre que les sauvages venaient de massacrer deux Français, non loin de l'Habitation. Ces barbares avaient même formé le projet de détruire toute la colonie canadienne; leur complot fut heureusement déjoué par un avertissement que donna l'un d'eux au bon F. Pacifique.

Pontgravé étant monté aux Trois-Rivières, le P. Huet l'y accompagna, et, comme il avait fait à Tadoussac, s'occupa de faire construire une petite chapelle, où il célébra la sainte messe tout le temps qu'il demeura à cet endroit.

L'année 1618 fut marquée par trois événements intéressants, quoique à des degrés divers, pour l'Église canadienne : le premier mariage célébré dans le pays, celui d'Étienne Conquest avec Anne Hébert, fille de Louis Hébert; la publication du Bref donné aux Récollets par le Nonce de Paris, de la part du Saint-Siège; le premier jubilé célébré au Canada.

On fit l'ouverture du jubilé, avec les cérémonies ordinaires, dans la chapelle de Québec, le 29 juillet. Les Français s'y disposèrent avec toute la dévotion possible. Plusieurs petites chapelles « en forme de cabanes » avaient été érigées par les missionnaires aux environs de Québec : on s'y rendait en procession, pour les visites du jubilé, récitant des prières avec ferveur. Il n'y avait encore que peu de sauvages chrétiens; tous cependant, les infidèles comme les autres, assistaient aux exercices, « et quoique sans discernement de foi, dit Leclerc, ils ne laissaient pas de faire extérieurement les mêmes cérémonies que les Français ».

Dans l'automne, le P. Joseph, qui était resté jusque-là à Québec, descendit à Tadoussac pour y passer l'hiver avec les Montagnais. Il y bâtit une maisonnette, comme il avait fait trois ans auparavant à Caragoua, chez les Hurons, et y tint école comme à Québec. Ecrivant l'année suivante à son Provincial :

« Je suis allé, dit-il, à Tadoussac pour assister les barbares de ces lieux, les instruire, et administrer les sacrements aux Français qui y demeurent durant la traite de nos marchands pendant l'hiver. Je me suis occupé à y tenir école ouverte, afin d'attirer les sauvages, et les rendre sociables avec nous pour les accoutumer à nos façons de vivre. Si nous savions parfaitement bien leur langue, je ne sais quel profit l'on ne ferait point avec ces peuples. »

Parlant ensuite de la résidence de Québec :

« Si vous souhaitez savoir, disait-il, comment nous passons ici

le temps, je vous dirai que nous le passons comme dans nos couvents : nous disons, grâce à Dieu, tous les jours la sainte messe, avec notre office canonial; nous faisons la lecture de table pendant le repas; enfin nous vivons le plus régulièrement que nous pouvons. Je me recommande autant que je puis à toutes les prières de nos bons Religieux.

« J'ai baptisé dix enfants moribonds, dont il y en a six qui jouissent de la gloire, étant morts après le Baptême. Plusieurs adultes se sont présentés pour se faire baptiser, mais il ne faut rien précipiter : j'attendrai qu'ils soient encore mieux instruits.

« J'ai donné l'absolution à un huguenot, qui s'est par la grâce de Dieu reconnu, et a fait abjuration de son hérésie entre mes mains : il demande ardemment de demeurer avec nous à Québec cette année, mais je ne sais si nos marchands l'y laisseront... »

Outre la résidence de Québec, il y avait deux missions établies et entretenues par les Récollets au Canada, celle des Hurons et celle de Tadoussac. Ils en commencèrent une troisième aux Trois-Rivières, et c'est là que fut envoyé le P. Guillaume Poulain dans l'été de 1619.

Comment ces bons Religieux, vivant de quêtes, et ne possédant rien par eux-mêmes, pouvaient-ils suffire à tant de dépenses? Ils n'avaient rien à attendre, comme nous l'avons vu, de la Compagnie des Marchands; mais ils comptaient sur la Providence : Dieu leur venait en aide par les aumônes généreuses de leurs amis de France, surtout du grand vicaire de Pontoise.

Ils reçurent vers cette époque plusieurs ornements d'église : le Nonce de Paris lui-même, en sa qualité de Préfet de la mission du Canada, voulut prendre part à la bonne œuvre. La reine Anne d'Autriche leur envoya en même temps une chapelle complète, y compris un précieux calice en argent doré, aux armes royales.

C'est la générosité de M. des Boues, grand vicaire de Pontoise, qui permit aux Récollets d'entreprendre la construction de leur monastère de la rivière Saint-Charles.

Mais au moment même où ils s'occupaient de commencer les travaux, ils furent affligés par le décès du bon F. Pacifique Duplessis, qui s'éteignit doucement à Québec, le 23 août 1619, à la suite d'un petit voyage qu'il venait de faire en France :

« C'était un homme de Dieu, d'une grande douceur, de zèle et de simplicité, écrit le P. Leclerc; et quoi qu'il ne fût qu'un Frère

laïc, on peut dire qu'il a beaucoup travaillé en peu de temps à l'avancement spirituel et temporel de la mission. »

« Il faut tâcher de bien mourir, dit à son tour le F. Sagard, et on ne peut bien mourir qu'en bien vivant, comme a fait notre bon Frère Pacifique... Il fut enterré à la chapelle de Québec, avec les cérémonies de la sainte Église, regretté d'un chacun, et pleuré de tous, tant des chrétiens que des sauvages, qui perdaient en lui un grand support et la principale de leurs consolations en maladie. »

La première pierre du couvent de Notre-Dame des Anges fut posée solennellement par le P. Dolbeau, alors supérieur de la mission du Canada, le 3 juin 1620. La maison fut bénite l'année suivante par le P. Denis, revenu de France, et nommé de nouveau commissaire de la mission : la cérémonie eut lieu le 25 mai, sixième anniversaire de l'arrivée des Récollets au Canada.

« La maison, dit Leclerc, fut bénite sous le titre et patronage de Notre-Dame des Anges, de même que la première maison de l'Ordre de Saint-François-d'Assise fut consacrée sous le même titre de Notre-Dame des Anges. »

Ecrivant à M. des Boues, grand vicaire de Pontoise, le P. Denis lui faisait la description de ce monastère, bâti tout simplement en colombage :

« Le corps du logis est fait de bonne et forte charpente, et entre les grosses pièces une muraille de huit à neuf pouces jusqu'à la couverture. Sa longueur est de trente-quatre pieds, sa largeur de vingt-deux; il est à double étage. Nous divisons le bas en deux : de la moitié nous faisons notre chapelle, en attendant mieux; de l'autre, une belle grande chambre, qui nous servira de cuisine, et où logeront nos gens. Au second étage, nous avons une belle grande chambre, puis quatre autres petites, pour retirer les malades, à ce qu'ils soient seuls. La muraille est faite de bonne pierre, bon sable, et meilleure chaux que celle qui se fait en France. Au-dessous est la cave, de vingt pieds en carré, et sept de profondeur. »

Le nouveau monastère était la maison principale des Récollets. Ils y ouvrirent un noviciat, dont la direction fut confiée au P. Guillaume Galleran. Un jeune homme natif de Rouen, Pierre Langoisseux, fut admis comme novice le 22 septembre 1622, et trois enfants canadiens « vêtus du petit habit ». Le jeune Langois-

seux « s'était donné librement à nous, dit Leclerc, et depuis trois ans avait servi à nos ministères pour l'instruction de nos sauvages aux Trois-Rivières ».

Le F. Modeste Guines était venu remplacer le F. Pacifique à Québec.

« On ne quittait point, dit Leclerc, la maison et la chapelle que nous avions bâtie en 1615, dans l'endroit où est à présent la Basse-Ville de Québec : elle nous servait d'hospice et de chapelle succursale; nous y administrions les sacrements, et on y faisait l'office divin solennellement et publiquement, de même que dans le couvent nouveau. »

Situation étrange que celle de ce couvent nouveau, là-bas, au fond de la forêt qui recouvrait l'emplacement du faubourg actuel de Saint-Roch, loin de l'habitation de Champlain, loin du port où abordaient les navires de France! On ne peut s'expliquer l'isolement où s'étaient placés les Récollets, et plus tard les Jésuites, que par le besoin qu'ils avaient d'exploiter le riche terrain qui environnait leur demeure, et qu'on leur avait donné pour leur subsistance.

Avaient-ils aussi l'espoir d'y être plus à l'abri qu'à la Basse-Ville contre les incursions des Iroquois? C'eût été bien mal connaître l'instinct plein de ruse de ces barbares.

Un jour, un parti d'Iroquois tombe inopinément sur Québec, et descend tout droit à Notre-Dame des Anges, menaçant de mettre tout à feu et à sang. Heureusement, il y a un petit fort construit entre le monastère et la rivière Saint-Charles : quelques Français s'y réfugient, font feu sur les assaillants, et en tuent sur le champ sept ou huit. Les barbares se retirent précipitamment et prennent la fuite : Québec est sauvé.

« J'ai souvent, dit Leclerc, ouï raconter cette aventure à Mme Couillard, qui était alors dans le fort, où elle admira la protection toute visible de Dieu sur le Canada : étant certain que si ces barbares eussent connu leurs forces, ils auraient pu sans difficulté désoler entièrement la colonie. »

CHAPITRE IV

Le P. Le Baillif : sa mission a la cour. — Les PP. Galleran et Piat. — Le Frère Sagard. — Au lac Nipissing.

Le P. Denis, en revenant au Canada, avait amené avec lui le P. George Le Baillif et le F. Bonaventure.

« Le P. Le Baillif, dit Leclerc, était illustre par sa naissance, par son mérite personnel et par l'estime singulière dont Sa Majesté l'honorait... On avait recommandé à Champlain de ne rien entreprendre sans la participation de ce bon Père. »

Champlain était revenu, lui aussi, accompagné cette fois de sa jeune épouse, Hélène Boullé.

Il y avait deux ans qu'il luttait en France contre les intrigues de la Compagnie des Marchands et de leur avocat Boyer, — « normand aussi malicieux que grand chicaneur », dit-il quelque part, — qui voulaient lui enlever toute autorité et tout contrôle sur les affaires du Canada. Mais il réussit, par sa prudence et sa fermeté, à déjouer leurs mauvais desseins. Condé étant sorti de prison, où il était détenu depuis trois ou quatre ans par ses ennemis politiques, vendit au duc de Montmorency sa charge de vice-roi pour la somme de onze mille écus; ce qui prouve l'importance que l'on attachait déjà à la colonie canadienne; et le nouveau titulaire confirma Champlain dans tous ses pouvoirs au Canada.

Bien plus, le Roi lui-même voulut encourager le fondateur de Québec, et lui donna une magnifique lettre, qu'il convient de citer ici; l'esprit chrétien qui l'anime est bien le même qui avait dicté naguère la lettre aux Récollets :

« Champlain, Ayant su le commandement que vous avez reçu de mon cousin le duc de Montmorency, amiral de France, et mon vice-roi en la Nouvelle-France, de vous acheminer au dit pays, pour y être son lieutenant, et avoir soin de ce qui se présentera pour le bien de mon service, j'ai bien voulu vous écrire cette Lettre, pour vous assurer que j'aurai bien agréables les services que vous me rendrez en cette occasion, surtout si vous maintenez le dit pays en mon obéissance, faisant vivre les peuples qui y sont le plus conformément aux lois de mon Royaume que vous pourrez, et y ayant pour la religion catholique le soin requis, afin que vous

attiriez par ce moyen la bénédiction divine sur vous, qui fera réussir vos entreprises et actions à la gloire de Dieu, que je prie, Champlain, vous avoir en sa sainte et digne garde. Écrit à Paris le 7e jour de mai 1620. »

Cette lettre porte la signature de Louis XIII, et elle est contresignée par Brûlart de Sillery, alors Secrétaire d'État, dont le frère, commandeur de Sillery, fonda près de Québec la célèbre mission à laquelle il a attaché son nom.

Quelle ne fut pas la joie des habitants de Québec, à l'arrivée de Champlain et des Récollets, vers la mi-juillet! La colonie se sentait revivre, en revoyant son fondateur, et avec lui le P. Denis, qui avait inauguré la mission en 1615. Un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté dans la chapelle paroissiale de Québec, au Cul-de-Sac. Le lendemain, le P. Commissaire y célébra solennellement la sainte messe, et profita de l'occasion pour exhorter les fidèles à l'obéissance envers Dieu, envers le Roi, et envers le représentant du Roi dans le pays.

C'est ainsi que dès le commencement de la colonie la parole du prêtre venait au soutien de l'ordre et de l'autorité.

« Après le sermon, dit Champlain, l'on sortit de la chapelle, je fis assembler tout le monde, et commandai de faire lecture de la Commission de Sa Majesté et de celle de Monseigneur le Vice-Roi à moi donnée. Ce fait, chacun cria : *Vive le Roi*, le canon fut tiré en signe d'allégresse, et je pris possession de l'Habitation et du pays au nom de mon dit Seigneur le Vice-Roi. »

Un de ses premiers actes d'autorité fut de faire construire le Fort Saint-Louis sur le rocher de Québec, et cela contre le sentiment bien connu de la Compagnie des Marchands :

« Ils n'avaient rien de plus désagréable, dit-il; c'était pourtant la conservation et la sûreté du pays. »

Puis il fit réparer l'Habitation, dont l'entretien avait été fort négligé durant ses deux années d'absence.

Tout semblait présager une ère de prospérité pour la petite colonie : et cependant jamais peut-être elle ne fut plus près de sa ruine.

A côté de la Compagnie des Marchands, une Compagnie rivale s'était formée, sous les auspices du Vice-Roi lui-même : des troubles sérieux, de graves dissensions commençaient à éclater. Bientôt la vallée du Saint-Laurent fut témoin de luttes acharnées pour la

traite des pelleteries entre les commis et représentants des marchands au Canada. Sans la sagesse et l'énergie de Champlain, ç'en était fait de la colonie canadienne.

Le 18 août 1621, les habitants de Québec tinrent une assemblée pour délibérer sur la triste situation du pays. Il fut décidé qu'il fallait députer quelqu'un en France pour exposer à la cour le mal dont on souffrait, et prier le Roi d'y apporter les remèdes nécessaires. Le choix unanime de l'assemblée se porta sur le P. George Le Baillif : il accepta la mission par dévouement au pays, et partit avec une procuration signée de Champlain et des principaux citoyens de Québec, emportant en même temps une longue et magnifique lettre signée par le Supérieur des Récollets, dans laquelle ce bon Religieux exposait les ressources et l'avenir du Canada, les maux dont souffrait la colonie et les moyens d'y remédier (1).

En donnant au P. Le Baillif leur procuration, Champlain et les citoyens de Québec prièrent le P. Commissaire de vouloir bien l'authentiquer en y apposant son sceau ecclésiastique.

Quelques semaines plus tard, le représentant de la colonie canadienne était à Saint-Germain-en-Laye, et s'acquittait auprès du Roi de la tâche qu'on lui avait confiée. Sa mission ne fut pas sans heureux résultats : les deux compagnies rivales pour la traite des pelleteries furent amalgamées, et promirent d'agir de concert pour le bien de la Nouvelle-France. Il fut pris des mesures pour la bonne administration de la justice, et l'autorité de Champlain fut fortifiée.

Quelle reconnaissance la colonie ne devait-elle pas au Père Franciscain qui l'avait sauvée de la ruine! Et depuis cette époque, que de services analogues rendus par l'Église à notre pays! Que de fois, dans les moments critiques, n'a-t-on pas fait appel au patriotisme éclairé de notre clergé!

La Cour confirma tous les établissements des Récollets au Canada et donna des Lettres patentes accordant à chaque mission des terrains suffisants pour en assurer l'existence.

Le P. Le Baillif resta en France pour continuer à y servir efficacement les intérêts canadiens.

---

(1) Cette lettre est dans l'ouvrage de Chrétien Leclerc, p. 187.

Il avait emmené avec lui un jeune sauvage, qui repassa au Canada l'année suivante en même temps que les Pères Galleran et Piat. Ce jeune homme tomba malade durant la traversée : les Pères achevèrent de l'instruire et lui donnèrent le saint baptême : il mourut dans les sentiments de la plus tendre piété.

Comme on approchait de Tadoussac, il s'éleva une si violente tempête, que les passagers pensant périr « criaient à Dieu miséricorde, et la lui demandaient au nom de cette âme qu'il venait de recevoir. Soit que Dieu eut égard à la simplicité de leur foi, dit Leclerc, soit qu'il reçut l'intercession de cette âme glorieuse, il parut tout à coup sur le soir une clarté par laquelle on reconnut que le vaisseau allait faire naufrage contre des rochers; on changea de bord et on mit au large, en sorte que le vaisseau entra peu de temps après par un vent heureux dans la rade de Tadoussac ».

« En arrivant à Québec, ajoute Leclerc, les Pères Galleran et Piat furent surpris de trouver une maison aussi avancée qu'était celle de Notre-Dame des Anges, les terres et les jardins en état, et même une petite solitude défrichée, avec de petites cabanes dévotes dans les bois, où l'on conduisait nos sauvages par manière de stations. »

Le terrain des Récollets avait deux cents arpents en superficie, et s'étendait depuis la rivière Saint-Charles jusqu'au haut de la colline Sainte-Geneviève. Il leur avait été donné « afin de favoriser l'éducation des enfants des sauvages dans le Séminaire, et former leurs parents, qui résidaient à la porte du couvent, à la culture des terres ».

Ce séminaire, inauguré au couvent même, avait été fondé en partie par M. Charles des Boues. Le vénérable ecclésiastique écrivait au P. Denis le 27 février 1621 :

« J'ai baillé à M. Houel deux cents écus pour commencer un séminaire de six petits sauvages, dès cette année présente, lequel s'appellera le séminaire Saint-Charles... M. Houel m'a dit qu'il vous envoie pour plus de douze cents livres de vivres et commodités, des aumônes qu'il avait à vous. C'est un bon serviteur de Dieu, homme d'honneur et de mérite, qui s'emploie fidèlement et infatigablement à cette affaire. M. Guers (1) vous dira le reste de

(1) L'un des principaux commis du vice-roi au Canada.

ce que j'ai fait et ferai, Dieu aidant, car je suis tout dédié à vous servir et assister en cette apostolique entreprise... »

Les efforts de Champlain et des Récollets pour attirer les sauvages autour de Québec et les civiliser commençaient à produire d'heureux résultats. « On fit à Québec, en 1622, dit Leclerc, deux mariages de deux Français avec deux sauvagesses, qui s'étaient formées à notre langue et à notre manière, et qui ont depuis persévéré dans une grande intelligence, paix et union avec leurs maris. »

Ces mariages furent entrés dans les Registres de l'état civil, que l'on tenait régulièrement depuis un an. C'est en 1621, en effet, que les Récollets ouvrirent ces Registres.

Outre les jeunes sauvages que les Pères Récollets entretenaient dans leur séminaire de Notre-Dame-des-Anges, ils en avaient toujours quelques-uns dans leurs couvents en France, à Paris, à Rouen, à Saint-Germain : et le degré de culture auquel arrivaient ces jeunes gens montre ce que l'on aurait fait de nos sauvages, si l'on avait pu les retirer complètement du milieu où ils vivaient; mais c'était là le difficile, ou pour mieux dire, généralement parlant, l'impossible. L'un de ces jeunes sauvages eut pour parrain, lors de son baptême, à Paris, le prince de Guiménée, qui l'entretint durant cinq ans au collège : il devint tout à fait français de manières, de mœurs et de langage : « Il était chrétien et dévot, dit Leclerc, à faire confusion à bien des gens qui se piquent de piété. »

Le P. Le Caron, dans un de ses voyages, le ramena au Canada un peu malgré lui; et comme il avait perdu sa langue maternelle, on jugea à propos de l'envoyer quelque temps parmi les siens, afin qu'il l'apprît de nouveau, et se mît plus en état de faire du bien parmi ses compatriotes. Le jeune homme se prit à pleurer : « Eh! quoi, disait-il, vous voulez que je retourne au milieu de ces bêtes, qui ne connaissent point Dieu! »

Comme il était plein de docilité, il finit cependant par consentir, mais pour le seul motif de la gloire de Dieu, afin de contribuer au salut de ses parents et de ceux de sa nation : « On le fortifia, dit Leclerc, en lui donnant les règles de sa conduite, et l'on peut dire qu'il a rendu de grands services à la mission sous la conduite et la direction de nos Pères. »

De leur côté, les missionnaires ne se contentent pas d'exercer

leur zèle à Québec, ils vont régulièrement à Tadoussac et aux Trois-Rivières, ainsi qu'au pays des Hurons. Dans l'hiver de 1622, le P. Joseph passe trois mois chez les Montagnais de Tadoussac. Le printemps suivant, le P. Guillaume Poulain, profitant d'un convoi de quatre canots français qui part pour la traite, se rend jusque chez les Nipissings. Il y baptise une trentaine de sauvages. En revenant, il est pris par les Iroquois, et voué à la torture et à la mort. Déjà il est attaché au poteau et il a fait à Dieu le sacrifice de sa vie, lorsque quelques Français surviennent fort à propos, et le délivrent des mains de ces barbares.

Moins heureux que ce missionnaire, le P. Viel, descendant l'année suivante du pays des Hurons, périt misérablement dans la rivière des Prairies, victime de la malice des sauvages qui l'accompagnent et font chavirer son canot. L'endroit où il se noya a gardé le nom de Saut-au-Récollet, en souvenir de ce douloureux événement.

« On ne sauva que sa chapelle, dit Leclerc, et quelques écrits qu'il avait faits dans des cahiers d'écorce, comprenant une espèce de journal des missions : il avait laissé son dictionnaire et des mémoires aux Hurons entre les mains des Français. C'était un très grand Religieux qui, après avoir vécu en odeur de sainteté, n'était passé au Canada que par un zèle brûlant du martyre. »

Le P. Joseph écrit quelque part : « Il ne faut pas venir au Canada dans l'espérance de souffrir le martyre, selon la rigueur de la théologie; car nous ne sommes pas dans un pays où les sauvages font mourir les chrétiens pour fait de religion : ils laissent chacun dans sa croyance : ils aiment même ce qu'il y a d'extérieur dans nos cérémonies; et cette barbarie ne fait la guerre que pour les intérêts de la nation. Ils ne tuent les gens que pour des querelles particulières, ou par ivrognerie, ou par brutalité, par vengeance, par un songe, ou une vision extravagante. Et ils sont incapables de le faire en haine de la Foi (1). »

Quoi qu'il en soit de cette opinion, l'on peut croire que les Pères Viel et Poulain ayant fait généreusement à Dieu le sacrifice de leur vie, Dieu eut ce sacrifice pour agréable et leur accorda la palme du martyre, comme il récompensa sans doute également

---

(1) Leclerc, *Premier établissement de la Foi*, p. 283.

le dévouement de leur confrère Guillaume Galleran, qui, après plusieurs années de travaux pénibles au Canada, s'en alla mourir en France, martyr de sa charité pour de pauvres pestiférés qu'il assistait.

En même temps que le P. Viel, était passé au Canada, en 1623, le F. Sagard, cet écrivain si fin, à l'esprit si délié et si cultivé, que nous avons déjà cité plusieurs fois, et dont on ne peut trop admirer la clarté et la belle simplicité : ses mémoires sur les temps primitifs de la Nouvelle-France resteront, alors que bien d'autres ouvrages, à la forme prétentieuse, auront disparu dans la poussière de l'oubli.

Sagard et le P. Viel montèrent au pays des Hurons en compagnie du P. Joseph, qui en avait été le premier apôtre. Ces trois Religieux étaient tous animés d'un zèle vraiment apostolique. Écoutons le F. Sagard :

« Ayant pris terre au pays tant désiré, par un jour de dimanche, fête de saint Bernard (20 août), environ midi, que le soleil donnait à plomb, je me prosternai devant Dieu, et baisai la terre en laquelle ce souverain monarque m'avait amené pour annoncer sa parole et ses merveilles à un peuple qui ne le connaissait point; je le priai de m'assister de ses grâces, et d'être partout mon guide pour faire toutes choses selon ses saintes volontés... »

Sagard et le P. Viel s'appliquèrent de suite, sous la direction du P. Joseph, à apprendre la langue des sauvages, afin de pouvoir les instruire des vérités de la religion. Réunis tous les trois dans la maisonnette de Caragoua, « ils récitaient en commun l'office divin comme s'ils eussent été dans un couvent régulier »; puis ils se dispersaient pour évangéliser les pauvres sauvages.

Hélas! les résultats immédiats ne correspondaient pas à leur zèle : « Ils ne baptisèrent, dit Leclerc, que deux adultes, le père et la fille, dont ils paraissaient plus assurés. »

Un des principaux obstacles à la conversion des sauvages, c'était, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la mauvaise conduite des interprètes et des traitants français, avec qui ils étaient en rapport :

« Nous avions espérance d'un prochain amendement de vie, dit Sagard, si les Français qui étaient montés avec nous n'eussent dit, par une malice effrénée, le contraire de ce que nous disions, diffamant l'honneur et la pudicité des femmes de leur pays, pour

pouvoir continuer avec plus de liberté leur vie infâme et mauvaise. » Et il ajoute : « S'il y avait des ménages de bons catholiques habitués parmi eux, ils apprendraient plus en deux lunes, leur voyant rendre leurs devoirs de bons et vertueux chrétiens séculiers, qu'en quatre, les voyant dire à des Religieux, à la vie desquels ils trouvent plus à admirer qu'à imiter. »

Les Récollets, cependant, ne perdaient pas espérance : ils attendaient tout du temps et de la grâce, et pour réussir faisaient marcher de front l'instruction civile et l'instruction religieuse :

« Il se trouve des gens d'esprit parmi nos Hurons, écrit encore Sagard... Il n'y a que la politesse qui leur manque. Si nous eussions été encore deux ans dans le pays, je crois que nous en eussions rendus d'avancés aux lettres et de bien instruits en la foi, car les hommes comprenaient assez bien, et les enfants tenaient gentiment la plume. »

Tout cela confirme ce que nous avons déjà constaté, que ce sont bien les Récollets qui, les premiers, ont tenu école au Canada, non seulement pour la Religion, mais pour les lettres profanes.

Sagard et le P. Joseph furent obligés de descendre à Québec dans l'été de 1624 : le P. Viel resta seul au pays des Hurons, en attendant de nouveaux ouvriers apostoliques; et l'on sait comment il périt l'année suivante.

Les Récollets prirent alors une grave résolution. Voyant tout ce qu'il y avait à faire pour la conversion des sauvages, ils jugèrent qu'il y avait besoin d'un plus grand nombre d'ouvriers apostoliques. Mais la Compagnie des Marchands se refusait à entretenir plus de six Récollets au Canada. Il fallait donc des missionnaires qui pussent posséder et subsister par eux-mêmes. On jeta les yeux sur les Jésuites; et il fut décidé que le P. Piat passerait en France pour les demander par l'entremise du Provincial des Récollets de Saint-Denis, si celui-ci le jugeait à propos.

En même temps on résolut de mettre la mission sous la protection spéciale de quelque Bienheureux de la Cour céleste; et saint Joseph fut choisi et proclamé (1624) par les Récollets premier Patron du Canada. Ceci se passa en assemblée publique convoquée spécialement par les Pères (1); et par conséquent tout se fit suivant

---

(1) Leclerc, *Premier établissement de la Foi*, p. 288.

les règles du droit. Les Jésuites, et plus tard Mgr de Laval, n'eurent qu'à confirmer ce qu'avaient fait si pieusement les Récollets.

Chose remarquable, lorsque saint Joseph fut ainsi proclamé Patron du Canada, il y avait juste un an que l'éminent Prélat qui devait présider aux destinées religieuses de notre pays, avait vu le jour (30 avril 1623) dans un coin obscur de la France, mais avec un nom illustre. La Providence avait évidemment des vues spéciales de tendresse à notre égard : elle nous préparait un grand évêque, et nous donnait en attendant un puissant protecteur dans le ciel.

Le P. Piat traversa en France en même temps que Champlain. Celui-ci y reconduisait sa jeune épouse, qui avait passé quatre années consécutives à Québec.

Deux Pères se décidèrent avec un saint enthousiasme à quitter leur cher couvent de Notre-Dame-des-Anges, pour aller hiverner, l'un à Tadoussac, l'autre aux Trois-Rivières.

« Mais ce qui combla de joie nos Religieux et tous les Français de cette colonie naissante, dit Leclerc, ce fut l'heureuse arrivée de trois illustres missionnaires Récollets de la Province d'Aquitaine, qui vinrent en canot de l'Acadie à Québec par la rivière du Loup, avec deux Français et quelques sauvages... Il y avait un mois qu'ils étaient partis de la mission de la rivière Saint-Jean... »

Poutrincourt, le fondateur de Port-Royal, était décédé en France en 1615, et depuis ce temps la petite colonie acadienne végétait : elle n'avait pas même de mission régulière depuis le retour en France des Pères Jésuites Biard, Massé et Quentin, que Mme de Guercheville y avait entretenus durant trois ans. Cependant quelques Récollets de la Province d'Aquitaine y furent amenés en 1619 par un vaisseau marchand de Bordeaux. D'autres vinrent les rejoindre les années suivantes. Leur Provincial leur avait permis de se consacrer aux missions du Canada, s'ils n'avaient rien à faire en Acadie; et c'est ainsi que trois d'entre eux arrivèrent à Québec en 1624.

Le P. Jacques de la Foyer demanda comme une faveur d'aller passer l'hiver chez les sauvages du lac Nipissing. Ces sauvages avaient des relations de commerce avec beaucoup d'autres peuplades, même très éloignées : on se trouvait donc là au centre d'un grand mouvement d'affaires. L'illustre et brave

Nicolet (1) y était déjà rendu, envoyé par Champlain pour apprendre la langue des Nipissings, et nouer avec eux des relations d'amitié et de commerce. Il dut être réjoui en voyant arriver le bon missionnaire franciscain.

Les Pères Louis Fontimer et Jacques Cardon « restèrent dans notre couvent de Notre-Dame-des-Anges, dit Leclerc, et travaillèrent fructueusement au salut des nations circonvoisines ».

CHAPITRE V

Les Jésuites appelés au Canada par les Récollets. — Cession du pays aux Anglais. — La mission abandonnée.

Le voyage du P. Piat en France fut couronné d'un plein succès. Le provincial des Récollets de la province de Saint-Denis, entrant tout à fait dans les vues des Pères du Canada, s'adressa au P. Coton, provincial des Jésuites, à Paris; et celui-ci qui n'avait pas vu sans peine l'échec de la mission de M[me] de Guercheville, en Acadie, et qui, d'après l'auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France,* désirait « une place de combat » pour ses Religieux sur les rives du Saint-Laurent (2), en accorda immédiatement cinq, trois Pères et deux Frères, pour la mission du Canada.

En vertu du Bref apostolique du 20 mars 1618, le provincial des Récollets restait toujours de droit Préfet de la mission; il y envoyait les ouvriers apostoliques de son choix et leur communiquait les pouvoirs nécessaires.

Le supérieur ou commissaire des Récollets à Québec, lors de la venue des Jésuites, était le P. Guillaume Galleran. Le P. Joseph Le Caron lui succéda en 1626.

Voici les noms des trois Pères Jésuites envoyés au Canada en 1625 : Charles Lalemant, principal du collège de Clermont, à

---

(1) *Jean Nicolet et le Canada de son temps* (1618-1642), par l'abbé Auguste Gosselin, Québec, 1905.

(2) Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* t. I, p. 139.

Paris, « très dévot et zélé Religieux », dit Champlain, Ennemond Massé, l'ancien missionnaire de l'Acadie, et Jean de Brébœuf. Les deux Frères s'appelaient François Charton et Gilbert Buret.

Henri de Lévy, duc de Ventadour, entré depuis quelque temps dans les ordres sacrés, et grand ami des Jésuites, venait de remplacer son oncle, le duc de Montmorency, comme vice-roi de la Nouvelle-France. Il se chargea de faire passer au Canada les nouveaux missionnaires, « à ses propres coûts et dépens (1) ».

Ils firent voile de Dieppe en même temps que le P. Récollet Joseph de la Roche-Daillon, de la maison des comtes du Lude, « homme aussi illustre par sa vertu et par son zèle que par sa naissance », et arrivèrent à Québec dans les derniers jours de juin.

« La vue de nos Pères, dit Leclerc, en invitant les Jésuites au Canada, était de procurer au pays l'établissement d'une Compagnie non seulement savante et éclairée pour la propagation de l'Évangile, mais encore puissante pour soutenir l'ouvrage commencé, par son crédit, attirer au Canada grand nombre d'habitants, faire défricher les terres, et gagner la vie aux Français et aux sauvages, secourir les uns et les autres temporellement, et avancer la colonie par des établissements considérables : ce que ne pouvaient faire les Récollets, eu égard à leur état, n'ayant pour partage que la parole apostolique... »

C'était tout le contraire de ce que voulait la Compagnie des Marchands : celle-ci ne songeait qu'au commerce, et répugnait à toute idée d'agriculture et de colonisation.

Faut-il s'étonner qu'en arrivant à Québec les Jésuites reçurent un accueil moins que cordial? Champlain était en France, et c'est un Huguenot qui commandait à sa place. Personne ne s'offrit pour les descendre à terre; personne ne voulut les loger :

« Ils étaient sur le point de repasser en France par les mêmes navires et d'abandonner entièrement leur dessein, dit Leclerc, lorsque nos Pères, après bien des allées et venues, obtinrent de M. le Général et des habitants que les Jésuites pussent se loger chez nous pour ne faire qu'un esprit et qu'un corps de missionnaires, sans être à charge au pays. Le P. Commissaire et ses Religieux partirent avec la chaloupe du couvent pour aller à bord du

---

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 1070.

vaisseau faire honneur aux Révérends Pères et les conduire chez nous. Le *Te Deum* fut chanté en action de grâces. On leur offrit la moitié de notre couvent, du jardin et de notre enclos défriché. Il demeurèrent chez nous l'espace de deux ans, vivant et travaillant avec nos Pères en parfaite intelligence... »

Le P. Charles Lalemant écrivant de Québec à Champlain, un mois après son arrivée :

« Nous voici, grâces à Dieu, disait-il, dans le ressort de votre Lieutenance, où nous sommes heureusement arrivés, après avoir eu une des plus belles traversées qu'on ait encore expérimenté. M. le Général, après nous avoir déclaré qu'il lui était impossible de nous loger dans l'habitation ou dans le fort, et qu'il faudrait ou repasser en France, ou nous retirer chez les Pères Récollets, nous a contraints d'accepter ce dernier offre. Ces Pères nous ont reçus avec tant de charité, qu'ils nous ont obligés pour un jamais. Notre-Seigneur sera leur récompense... »

A la crainte que tant de nouveaux missionnaires ne fussent à charge au pays, venaient se joindre dans l'esprit d'un grand nombre les préjugés ordinaires contre la Compagnie de Jésus. Le P. Charles Lalemant écrivant de Québec, l'année suivante, à son frère le P. Jérôme :

« Votre Révérence croirait-elle bien, disait-il, que nous avons trouvé ici l'*Anti-Coton*, que l'on faisait courir de chambre en chambre?... »

Les ennemis du bien, pour exciter la haine contre les Jésuites, avaient réussi à faire passer en même temps qu'eux au Canada cette infâme brochure dirigée spécialement contre le provincial de Paris, ancien confesseur de Henri IV.

Si l'on en croit Leclerc, Champlain lui-même se serait montré tout d'abord peu favorable à l'idée de faire venir les Jésuites au Canada :

« Les sentiments de M. de Champlain, dit-il, qu'on avait sondé là-dessus, semblaient assez équivoques. »

C'est-à-dire que le fondateur de Québec avait peut-être redouté tout d'abord qu'il n'y eût pas entente parfaite entre ces Religieux de différents ordres; mais il affectionnait les Jésuites. Le P. Lalemant écrivant à son frère : « M. de Champlain, dit-il, est toujours fort affectionné en notre endroit; il m'a pris pour directeur de sa conscience... » Puis il ajoutait : « Nous continuons plus que jamais les bonnes intelligences avec les Pères Récollets. » Et le

P. Leclerc : « On travaillait de concert, Jésuites et Récollets, dit-il, à l'édification des Français, à l'instruction des sauvages qui venaient chez nous, et des enfants qui étaient à notre Séminaire. »

Quand on vit les Jésuites à l'œuvre, quand on connut leur zèle, leur travail et leur dévouement, tout le monde fut désarmé, et les préjugés se dissipèrent; la brochure *Anti-Coton* disparut elle-même : « Elle fut brûlée, dit le P. Lalemant, quatre mois après notre arrivée. »

Tout en jouissant de l'hospitalité des Pères Récollets, les Jésuites s'occupèrent immédiatement de trouver un lieu convenable pour s'y construire une résidence; et deux mois après leur arrivée, le 1er septembre 1625, fut plantée une croix à l'endroit choisi pour leur couvent : c'était à une petite distance de Notre-Dame-des-Anges, de l'autre côté de la rivière Saint-Charles : « Le lieu où ils sont habitués, écrit Champlain, est très agréable, étant sur le bord de la rivière. »

Puis ils se mirent à préparer les matériaux de construction et à défricher le terrain.

L'année suivante (1626), le P. Noyrot vint au Canada leur apporter du secours. Il repartit dans l'automne, laissant à Québec le P. de Noüe et le F. Gauvestre, qui étaient passés au Canada avec lui, ainsi qu'une vingtaine d'ouvriers pour travailler à la construction de la maison, aux défrichements et à la culture de la terre.

La construction du couvent se fit sous la direction du P. Massé, que l'on avait surnommé « le Père utile »; les Jésuites y entrèrent dans l'été de 1627. Leurs jardins et leurs terres en culture pouvaient déjà leur procurer une bonne partie de leur subsistance. Ils avaient même « un moulin à bras, où les ménages, dit Champlain, allaient moudre leurs grains le plus souvent ».

Champlain, revenu en 1626 au Canada, était dans l'admiration du travail qu'ils avaient fait sur leur propriété : « Plût à Dieu, disait-il, que depuis vingt-trois ou vingt-quatre ans les Sociétés de Marchands eussent été aussi unies, et animées du même zèle que ces bons Pères! »

Les Récollets avaient eux-mêmes autour de leur monastère de magnifiques cultures; puis, à mi-chemin entre ce couvent et l'habitation de la Basse-Ville, était le beau jardin du P. Denis; il y avait aussi d'autres jardins, remplis de légumes de toutes sortes,

et même des vignes, apportées de France, près de l'habitation elle-même; et sur le promontoire, à l'endroit où sont aujourd'hui les édifices de la Paroisse, du Séminaire et de l'Université, se voyaient les défrichements de Louis Hébert : on y mesurait quinze à dix-huit arpents en culture.

Remarquons que tous ces travaux de culture et de défrichement avaient été faits « à bras » : le sol de Québec fut « entamé pour la première fois avec le soc et les bœufs, le 27 avril 1628 (1) ».

A la Canardière se trouvait le *Désert des Sauvages*, ainsi appelé parce qu'un certain nombre de sauvages que l'on avait réussi à attirer et à fixer aux environs de Québec, y avaient défriché une certaine étendue de terre, où ils cultivaient le blé d'inde.

Là-bas, près du cap Tourmente, à l'endroit où s'étend aujourd'hui la Petite-Ferme, Champlain avait remarqué de magnifiques prairies naturelles. Pour les utiliser, il y fait construire une habitation en 1627, et y place un certain nombre d'ouvriers, sous le commandement de Faucher. Les Récollets y construisent une petite chapelle, et vont de temps en temps porter à ces Français les secours religieux.

L'église paroissiale de Québec proprement dite est toujours à l'anse du Cul-de-Sac. Les registres de l'état civil y sont ouverts depuis 1621. Récollets et Jésuites y vont à tour de rôle (2) les dimanches et fêtes célébrer l'office paroissial.

A peine arrivés à Québec, les Jésuites s'appliquent avec ardeur à l'étude des langues sauvages. Le P. Charles prend des leçons de quelques bons truchements, dont il a réussi à s'assurer les services, ce que n'ont jamais pu obtenir les Récollets (3), probablement faute de rétribution à leur donner. Ce qu'il dit quelque part de deux de ces interprètes fait croire qu'il s'agit de Marsolais, et d'Olivier Le Tardif, de Honfleur, lesquels devinrent dans la suite des personnages importants au Canada. C'est certainement d'Olivier Le Tardif qu'il écrivait un jour à son frère, au départ de cet interprète pour la France : « C'est un de ceux qui nous ont grandement aidés. Votre Révérence lui fera, s'il lui plaît, bon accueil. Il rendra ici de grands services à Notre-Seigneur. »

---

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 1145.

(2) Leclerc, *Premier établissement de la Foi*, p. 504.

(3) *Rel. des Jés.*, 1626, p. 6.

Le P. de Brébœuf (1), qui devait bientôt passer maître dans la connaissance des langues sauvages, séjourna tout son premier hiver dans les bois avec les Montagnais, pour se former à leurs dialectes et à leur prononciation :

« Ce bon Père, écrit Champlain, avait un don particulier des langues, qu'il apprit et comprit en deux ou trois ans, ce que d'autres ne feraient en vingt ans. »

Dans l'été de 1626, Brébœuf monta au pays des Hurons avec son confrère Anne de Noüe et le Récollet de la Roche-Daillon. Le zèle de ces Religieux pour la conversion des sauvages était admirable. Ils parcoururent et évangélisèrent toutes les bourgades huronnes : « On reconnut, dit Leclerc, ce qu'on y avait établi et avancé pour la gloire de Dieu. On tâcha de le soutenir et de le poursuivre. »

Le P. de la Roche-Daillon alla porter le flambeau de la foi jusque chez les sauvages de la nation Neutre, et y passa trois mois : « Je les visitais dans leurs cabanes pour les connaître et les instruire, dit-il; je les trouvais assez traitables, et faisais faire aux petits enfants le signe de la croix... Leur conversion à la foi, ajoute-t-il, est plus à espérer que celle des Hurons. » Puis, demandant à son provincial de vouloir bien lui envoyer un habit : « C'est tout ce que je demande, disait cet homme d'une naissance si distinguée; les pauvres Religieux de Saint-François ayant le vivre et le vêtir, c'est tout leur partage en terre. Nous espérons le ciel de la bonté de Dieu. »

Les missionnaires, rappelés par leurs supérieurs, descendirent à Québec dans l'été de 1628; ils étaient exténués de fatigues, mais remplis de joie. « Le P. de la Roche-Daillon, dit Sagard, était tout hâlé, maigre et défait, comme un homme à qui la nécessité avait enjoint force jeûnes. »

Les Hurons semblaient inconsolables, au départ du P. de Brébœuf : « Eh! quoi, lui disaient-ils, nous délaisses-tu? Il y a trois ans que tu es ici pour nous enseigner à connaître ton Dieu, l'adorer et servir..., et tu nous délaisses! Si nous ne connaissons le Dieu que tu adores, nous l'appellerons à témoin que ce n'est point notre faute... (2) »

---

(1) Il appartenait à une famille noble du diocèse de Bayeux, en Normandie.

(2) *Œuvres de Champlain*, p. 1218.

En arrivant à Québec, nos missionnaires apprirent que le doyen de la petite colonie canadienne, Louis Hébert, était passé à un monde meilleur :

« Je meurs content, disait ce brave homme à sa famille avant de mourir, puisqu'il a plu à Notre-Seigneur de me faire la grâce de voir mourir avant moi des sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir... Je vous supplie de les aimer comme je les ai aimés. »

Puis, « levant la main, dit Sagard, il donna à ses enfants sa bénédiction, et rendit son âme à Dieu le 25 janvier 1627, jour de la Conversion de saint Paul, et fut enterré au cimetière de notre couvent, au pied de la grande croix, comme il avait demandé, étant chez nous deux ou trois jours avant de tomber malade, comme si Dieu lui eût donné quelque pressentiment de sa mort prochaine ».

Quelque temps après mourut à Québec, en vrai prédestiné, un capitaine montagnais, Méchabeau, un de ces sauvages convertis que Louis Hébert affectionnait tant :

« Je l'ai fort connu comme bon ami, dit Sagard, et pour les petites révérences qu'il voulait faire à la française. Il s'était cabané assez proche du couvent, et venait souvent visiter nos Religieux et les Pères Jésuites, qui étaient fort aises de sa conversation, car par le moyen de son entretien on apprenait toujours quelque chose de la langue. »

Un jour qu'il s'était mis en marche pour se rendre chez ses compatriotes, les Montagnais, il arriva au cap Tourmente, exténué de fatigue : « Le sieur Faucher qui était là capitaine, dit Sagard, lui fit donner du vin d'Espagne et de l'eau-de-vie pour le remettre en force, mais rien ne put le soulager, de quoi ces bons Français étaient fort marris, pour l'avoir toujours vu fort affectionné à leur endroit. »

Voici quelles furent les dernières recommandations de Méchabeau à son gendre :

« Aime les Français et va toujours avec eux, particulièrement avec le P. Joseph et ceux qui sont habillés comme lui... Aime aussi les Pères Jésuites... Aime aussi M. de Pontgravé, M. de Champlain, Mme Hébert et tous les autres Français qui sont bons, et ne va point avec les méchants. »

« Comme il était fort jovial de son naturel, dit Sagard, il leva

les yeux et s'écria : « Çà, où est la mort? elle ne vient point? » On lui fit penser qu'il devait quelque chose à M. Corneille, commis de la traite; il donna des ordres pour que cette dette fût payée, et il rendit l'esprit. Il fut enterré au cimetière de ceux de sa nation, proche le jardin qu'on appelle le jardin du P. Denis. »

Hélas! la mission du Canada, qui àvait déjà réussi à implanter de si nobles sentiments dans le cœur des sauvages, était à la veille d'une grande épreuve. Au moment même où elle avait tout à espérer de la création de la Compagnie des Cent-Associés (1627), de l'avènement de Richelieu aux affaires, en France, et de l'intérêt que ce grand ministre semblait lui porter, elle se voyait gravement menacée par la convoitise de l'Angleterre vis-à-vis de notre pays.

Une flotte chargée de secours et de colons pour le Canada, sous les ordres de M. de Roquemont, fut saisie dans le golfe par les Anglais, au printemps de 1628. Les ennemis remontèrent le Saint-Laurent jusqu'au cap Tourmente, et y détruisirent l'habitation que Champlain y avait fait construire, ainsi que la chapelle des Récollets. Puis ils envoyèrent une députation à Québec pour sommer Champlain de se rendre. Sur son refus, ils n'osèrent aller plus loin, pour le moment, et se retirèrent : ce qui n'empêcha pas Charles Ier, cette année-là même, d'adjuger par acte public l'Acadie et tout le Canada à son ami William Alexander, comte de Stirling.

Quelque temps après, un vaisseau parti de France pour le Canada et frété par les Jésuites fit naufrage au détroit de Canso. Des vingt-quatre passagers qui étaient à bord, dix se noyèrent; l'un d'eux était le P. Noyrot, qui faisait un deuxième voyage au Canada dans l'intérêt des Religieux de sa Compagnie.

L'hiver suivant, Québec fut réduit à la dernière détresse. Sagard, décrivant à sa façon originale la misère des hivernants : « Les dents leur croissaient, dit-il, comme l'herbe en bonne terre, faute d'avoir de quoi les employer. »

Comme il arrive toujours dans les calamités publiques, l'Église vint au secours de la colonie : Récollets et Jésuites, dont la prudence avait fait quelques réserves pour les mauvais jours, firent tout ce qu'ils purent pour assister Champlain et les habitants de Québec. Mais les Anglais ayant reparu l'été suivant (1629) dans le fleuve Saint-Laurent, et monté jusqu'à Québec, Champlain, cette fois, crut devoir se rendre (20 juillet).

« S'il avait eu des vivres, et de la poudre et autres munitions de

guerre, dit une Relation, jamais l'Anglais ne fût entré dans le fort de Québec; il avait le courage trop bon, et la place était d'ailleurs trop tenable... »

Ce fut le P. Joseph, commissaire de la mission du Canada, qui fut chargé d'aller au vaisseau de l'amiral Kertk régler les termes de la capitulation : ce qu'il fit à la satisfaction de tous.

Les sauvages, qui aimaient tant les Français, et surtout l'homme de la prière, proposèrent aux Récollets de les emmener avec eux dans leurs forêts, pour continuer à les évangéliser et à les instruire, en attendant que le Canada retournât à la France, ce que tout le monde espérait devoir arriver dans un avenir prochain. Le P. Joseph aurait acquiescé à cette proposition, s'il n'eût écouté que son zèle et sa charité. Mais les avis de Champlain et des principaux citoyens de la colonie finirent par prévaloir : il fut décidé que tous les Religieux, Récollets et Jésuites, repasseraient en France.

On conseilla cependant à Guillaume Couillard, gendre de Mme Hébert, « très honnête homme et craignant Dieu », dit Sagard, de ne point quitter sa maison de Québec. Il y resta en effet, et fut pour ainsi dire le gardien de la mission du Canada durant les trois années de l'occupation anglaise.

Avec lui, quelques autres Français restèrent également à Québec, entre autres Adrien Duchesne, originaire de Dieppe, « médecin et chirurgien de l'habitation », excellent chrétien, qui accompagnait souvent les missionnaires dans leurs visites chez les sauvages malades, et les avertissait quand « il les jugeait en danger de mort », afin qu'ils pussent leur conférer le saint baptême.

Il fut parrain d'un enfant de Guillaume Couillard, durant l'occupation anglaise. Singulier détail : les prêtres ayant tous quitté le Canada, on avait cru devoir s'adresser, pour le baptême, à un ministre protestant.

Plusieurs interprètes se donnèrent aux Anglais; quelques-uns, cependant, entre autres le brave Nicolet, restèrent fidèles à la France, et demeurèrent au Canada, dans la forêt, s'imposant volontairement la mission toute patriotique d'entretenir la fidélité des sauvages à l'égard de la France. Leur travail fut efficace : ils cultivèrent si bien l'amitié des Algonquins et des Hurons, qu'il y en eut très peu qui descendirent faire la traite avec les Anglais.

Le vaisseau qui emmenait en France Champlain et les mission-

naires mouilla à l'île d'Anticosti : « Les Pères, avec tout le reste de l'équipage, descendirent à terre, dit Sagard, louèrent Dieu, puis ayant planté une croix au nom de Jésus, qui les avait là conduits, se rembarquèrent... »

C'est probablement la première prise de possession de cette île au nom de la religion et de l'Église du Canada.

Le P. Leclerc, parlant de l'abandon de la mission canadienne par les Récollets, en 1629 :

« Ce fut, dit-il, le seul endroit de plaintes qu'on fit en cour, et surtout en Province, contre le P. Joseph, supérieur, de n'avoir pas eu assez de fermeté pour donner tout l'effet à son zèle; car il serait arrivé que ces nations sauvages, qui avaient mis toute leur confiance aux Récollets, seraient aujourd'hui plus disposées qu'elles ne paraissent au Christianisme (1). »

Peut-être est-ce ce reproche qui fut le plus sensible au bon Père Joseph Le Caron, lorsqu'il vit, quelques années plus tard, les Religieux de son Ordre exclus de la mission du Canada, et cette œuvre confiée à d'autres. S'ils étaient restés au pays, il est probable qu'ils s'y seraient maintenus et que personne n'aurait osé les en déloger. Ils auraient eu pour eux cet axiôme inexpugnable : *Melior est conditio possidentis.*

CHAPITRE VI

Les Jésuites reviennent seuls au Canada. — Le P. Le Jeune, supérieur de la mission (1632-1639).

C'est une question de savoir si les Récollets, en abandonnant la mission du Canada, en 1629, ne perdirent pas leurs pouvoirs : ou plutôt cette question nous semble clairement résolue par le texte même du Bref apostolique qui leur avait été donné : *donec vos in iis partibus paganorum fueritis duntaxat.* Ces pouvoirs cessaient à leur départ du Canada : les auraient-ils recouvrés, s'ils y étaient

---

(1) Chrétien Leclerc, *Premier établissement de la Foi,* p. 406.

revenus? L'auteur de l'*Histoire de la Colonie française au Canada*, M. Faillon, ne le croit pas : parlant des Jésuites :

« Les pouvoirs, dit-il, qu'ils avaient partagés avec les Récollets, et qui, d'après les termes de la concession du Saint-Siège, n'étaient valables que tant qu'ils n'auraient pas quitté le Canada, se trouvaient expirés, pour les uns et les autres, par suite de leur transport commun en France par les Anglais en 1629 (1). »

Ce qui est certain, c'est que vers la fin de 1634, les Récollets eux-mêmes crurent devoir s'adresser au Saint-Siège pour en obtenir le renouvellement ou la confirmation : « Nos Pères, dit Leclerc, députèrent à Rome le P. Antoine Baudron, pour obtenir les pouvoirs et l'autorité spirituelle. » Donc, ils ne les avaient pas, ou croyaient ne les plus avoir.

La Propagande émit un Décret, en date du 28 février 1635, par lequel le provincial des Récollets de Paris était nommé de nouveau Préfet de la mission du Canada, avec pouvoir d'y envoyer un vice-préfet et une vingtaine de missionnaires. Mais il était dit expressément dans ce Décret que les missionnaires ne pourraient se fixer là où il y en aurait déjà d'autres : *ubi tamen non sunt aliæ missiones*. D'ailleurs, leur envoi ne devait se faire qu'à la connaissance et avec le consentement du Nonce de Paris : *cum scitu consensuque Nuntii Galliarum* (2).

Or les Jésuites avaient pris les devants, et occupaient déjà la mission du Canada.

En effet, à peine la colonie fut-elle rendue à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye, le 29 mars 1632, que Richelieu s'occupa d'y envoyer des missionnaires, comme la Compagnie des Cent-Associés, dont il était le chef, était obligée de le faire. En vertu de sa charte (29 avril 1627), elle devait « loger, nourrir et entretenir de toutes choses nécessaires au moins trois ecclésiastiques dans chaque habitation qu'elle établirait (3) ».

Richelieu conféra de cette affaire avec le P. Joseph Leclerc du Tremblay, son conseiller intime, qui avait été nommé quelques

---

(1) *Histoire de la Colonie française au Canada*, t. I, p. 280.

(2) Leclerc, *Premier établissement de la Foi*, p. 446. — Sagard, *Histoire du Canada*, t. IV, p. 913.

(3) *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 5.

années auparavant par le Saint-Siège directeur ou préfet des missions d'Angleterre, d'Orient, du Maroc et du Canada (1). Il eût été naturel, ce semble, de songer tout d'abord aux Récollets, les premiers missionnaires de la Nouvelle-France. Mais le P. Joseph, qui ne les aimait pas, offrit la mission à une autre branche de la famille franciscaine, celle des Capucins, dont il faisait partie. Ceux-ci, après avoir accepté, se désistèrent à la dernière heure, et ne voulurent se charger que de la mission de l'Acadie. Richelieu et le P. Joseph proposèrent alors au Provincial des Jésuites la mission du Canada; et celui-ci choisit aussitôt pour cette mission le P. Le Jeune, alors supérieur de la résidence de Dieppe, lui donnant pour adjoints le P. de Noüe et le F. Gilbert Buret, qui avaient déjà été à Québec. Ecoutons le P. Le Jeune nous dire avec quelle hâte et quelle précipitation lui et ses deux compagnons durent partir : il écrit de Québec le 28 août à son Provincial :

« Mon Révérend Père, Etant averti, de votre part, le dernier jour de mars, qu'il fallait au plus tôt m'embarquer au Havre-de-Grâce, pour tirer droit à la Nouvelle-France, l'aise et le contentement que j'en ressentis en mon âme fut si grand, que de vingt ans je ne pense pas en avoir eu un pareil, ni qu'aucune lettre m'ait été tant agréable.

« Je sortis de Dieppe le lendemain, et passant à Rouen, nous nous joignîmes de compagnie, le P. de Noüe, notre Frère Gilbert et moi.

« Etant au Havre, nous allâmes saluer M. de Pontcourlay, neveu de Mgr le Cardinal, lequel nous donna un écrit, signé de sa main, par lequel il témoignait que c'était la volonté de mon dit Seigneur que nous passassions en la Nouvelle-France.

« Nous avons une singulière obligation à la charité de M. le Curé du Havre, et des Mères Ursulines; car, comme nous n'avions point prévu notre départ, si le P. Charles Lalemant, à Rouen, et ces honnêtes personnes, au Havre, ne nous eussent assistés dans l'empressement où nous nous trouvions, sans doute nous étions mal.

« Du Havre, nous tirâmes à Honfleur; le jour de la Quasimodo, 18 avril, nous fîmes voile (2). »

---

(1) *Le P. Joseph et Richelieu*, par Gustave Fagniez, t. I, p. 315.
(2) *Relations des Jésuites*, 1632, p. 1.

Admirons ici l'incomparable discipline de la Compagnie de Jésus. Au moindre signe de son supérieur, le Jésuite est prêt à partir pour les missions les plus lointaines et les plus pénibles; et il part le cœur gai et content.

Il n'a pas à s'occuper des pouvoirs dont il a besoin pour sa mission: cela dépend de son Provincial: celui-ci obtient du Saint-Siège, par l'entremise du Général de la Compagnie, les pouvoirs nécessaires aux missionnaires qu'il envoie. Les pouvoirs du Général des Jésuites venaient justement (1629) d'être renouvelés pour vingt ans par le pape Urbain VIII : Innocent X les renouvela encore pour vingt autres années en 1649. Dans le cas présent, ces facultés pouvaient d'ailleurs être communiquées au Provincial par le P. Joseph du Tremblay, préfet général des missions.

« Ceux qui étaient ici légitimement pour gouverneurs de l'Église de ce pays, écrit quelque part Mgr de Laval, étaient suffisamment munis de tout ce qui était nécessaire, de la part du Saint-Siège (1). »

La protection de la cour leur était également assurée : voici les lettres de Richelieu qui furent remises au P. Le Jeune par M. de Pontcourlay :

« Armand, Cardinal, duc de Richelieu, pair de France, grand maître, chef et surintendant général du commerce de ce Royaume, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

« Ayant, par contrat du 20 janvier dernier, chargé le sieur Guillaume de Caen, ci-devant général de la flotte de la Nouvelle-France, de faire passer à Québec trois Capucins, avec quarante hommes...; et ayant su depuis par les Pères Capucins, qui nous l'ont représenté de bonne foi, que les Pères Jésuites avaient déjà été employés aux lieux auxquels on les voulait envoyer, et partant qu'il était et plus à propos et plus raisonnable de les remettre en possession des lieux dont ils avaient été expulsés, que d'y envoyer les Capucins, qui s'en sont excusés par les mêmes raisons;

« A ces causes, désirant en cela satisfaire aux uns et aux autres, et que ce qui appartient aux Pères Jésuites leur soit rendu, afin qu'ils y travaillent à la gloire de Dieu; nous ordonnons que les Pères Paul Le Jeune, Anne de Noüe et Gilbert Buret, qui ont été nommés par le P. Barthélemi Jacquinot, provincial de France de

---

(1) Archives de l'Archevêché de Québec, Acte pour l'Hôtel-Dieu.

la Compagnie de Jésus, aillent reprendre possession des maisons et lieux qu'ils ont déjà possédés audit Québec, pour y faire les fonctions conformément à leur institut. »

Dans tout ce qui précède, nulle mention des Pères Récollets : personne ne semble s'occuper de leurs intérêts. Ces bons Religieux feront à maintes reprises des tentatives sérieuses et déterminées pour retourner à leurs missions; mais leurs efforts viendront toujours échouer contre la volonté inflexible de Richelieu et l'opposition du P. Joseph. Celui-ci ne voulait pas qu'il y eût deux classes de missionnaires dans un pays aussi nouveau, aussi dénué de ressources que le Canada : « Il lui paraissait dangereux, ajoute son biographe, de multiplier dans les petits centres les ouvriers apostoliques de différentes robes. »

Lorsque les Récollets se présentaient pour traverser en Amérique sur les vaisseaux de la Compagnie des Cent-Associés, l'intendant général de cette Compagnie, M. de Lauson, futur gouverneur du Canada, ami et confident de Richelieu, trouvait toujours moyen, à la dernière heure, de les faire rester en France. Il fallut l'intervention directe du Roi, en 1670, pour opérer leur retour au Canada.

Les Jésuites furent seuls chargés des missions de la Nouvelle-France (1), à partir de 1632 jusqu'à l'arrivée de Mgr de Laval en 1659. Les quelques rares prêtres séculiers qui vinrent au Canada, surtout pour la desserte des communautés religieuses, MM. de Saint-Sauveur, Gilles Nicolet, Antoine Fauls, Guillaume Vignal, Albert de l'Ile, dépendaient complètement de leur juridiction.

Voici les noms des Jésuites qui furent successivement chefs ou supérieurs de la mission du Canada jusqu'à l'arrivée du premier évêque : Paul Le Jeune, de 1632 à 1639; Barthélemi Vimont, de 1639 à 1645; Jérôme Lalemant, de 1645 à 1651; Paul Ragueneau, de 1651 à 1653; François Lemercier, de 1653 à 1656; Jean Dequen, de 1656 à 1659. C'étaient tous des hommes de Dieu, au cœur vraiment apostolique, la plupart, des hommes éminents et de première marque.

Le supérieur de la mission envoyait chaque année à son Provin-

---

(1) « Les Pères Jésuites revenaient seuls, évidemment protégés par la toute-puissance du cardinal de Richelieu. » (Note de Laverdière, dans les *Œuvres de Champlain*, p. 638.)

cial une Relation des travaux de ses missionnaires. Les Relations, imprimées et distribuées en France, contribuaient à faire connaître le pays, ses avantages et ses besoins; on les lisait aussi au Canada, surtout dans les communautés religieuses (1); elles excitaient le zèle des âmes pieuses, et donnaient de l'essor aux saintes et patriotiques entreprises. Ce sont les Relations des Jésuites qui déterminèrent l'établissement des Hospitalières et des Ursulines à Québec : elles ne furent pas étrangères à la fondation si admirable de Montréal (2). Aujourd'hui, ces mêmes Relations sont une de nos plus précieuses sources historiques.

Le vaisseau d'Emery de Caen, sur lequel le P. Le Jeune s'embarqua avec ses confrères, fit voile de Honfleur le 18 avril, et n'arriva à Québec que le 5 juillet, après avoir mouillé à Gaspé et à Tadoussac. Les Pères Jésuites célébrèrent la messe à Gaspé le 6 juin, et à Tadoussac le 18.

Le 6 juin était le dimanche de la Sainte-Trinité; et le P. Le Jeune tira bon augure des paroles qui se lisent à l'évangile du jour : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terrâ. Euntes ergò docete omnes gentes.* « Je pris bon augure de ces paroles, dit-il, quoique je visse bien qu'elles ne s'adressaient pas à une personne aussi misérable que moi. »

A Québec, l'habitation et la chapelle de la Basse-Ville avaient été incendiées; la résidence des Jésuites à la rivière Saint-Charles, à laquelle on avait donné le même nom qu'à celle des Récollets, Notre-Dame-des-Anges, se trouvait dans un pitoyable état. Ils dirent la messe à la Haute-Ville, dans la maison de Mme Hébert : précieuse récompense pour cette famille, qui était restée au Canada et n'avait pas désespéré de la Providence :

« Nous allâmes, dit le P. Le Jeune, célébrer la sainte messe en la maison la plus ancienne de ce pays : c'est la maison de Mme Hébert, qui s'est habituée auprès du fort, du vivant de son mari. Elle a une belle famille; sa fille est ici mariée à un honnête Français (3). Dieu les bénit tous les jours; il leur a donné de très beaux enfants; leur bétail est en très bon point; leurs terres leur rapportent de bon grain.

---

(1) *Lettres de la Mère de l'Incarnation,* t. II, p. 40.

(2) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* p. 12 et 17.

(3) Guillaume Couillard.

« Quand ils virent arriver ces pavillons blancs sur les mâts de nos vaisseaux, ils ne savaient à qui dire leur contentement; mais quand ils nous virent en leur maison pour y dire la sainte messe, qu'ils n'avaient point entendue depuis trois ans, bon Dieu, quelle joie! Les larmes tombaient des yeux quasi à tous, de l'extrême contentement qu'ils avaient...

« O que nous chantâmes de bon cœur le *Te Deum laudamus!* C'était justement le jour de l'octave de saint Pierre et saint Paul. Le *Te Deum* chanté, j'offris à Dieu le premier sacrifice à Québec. »

Le P. Le Jeune confia au P. de Noüe et au F. Gilbert la tâche de réparer le couvent de la rivière Saint-Charles; et en attendant que la maison fût prête, on se logea au fort. C'est là que se firent les offices paroissiaux la première année. Le P. Le Jeune descendait aussi quelquefois à la Basse-Ville pour y célébrer la messe dans la maison de quelque Français.

Le cimetière était toujours dans la côte de la Montagne, à mi-chemin, sur un petit terrain triangulaire choisi pour cette fin dès le commencement de la colonie : « C'est là, dit l'abbé Beaudet, que la population primitive de Québec dort son dernier sommeil. » Il fut le cimetière commun de la paroisse jusqu'en 1688 (1).

Champlain revint au Canada en 1633, avec le titre de gouverneur; il n'avait été jusque-là que le lieutenant des vice-rois. Le gouverneur du Canada était nommé par le Roi, sur la présentation de la Compagnie des Cent-Associés.

« Le fort Saint-Louis, où Champlain fixa sa résidence, écrit le P. Le Jeune, semblait être une école de religion et de vertu. A l'imitation de saint Augustin, il faisait lire à sa table : le matin, c'était quelque bon historien, et le soir la *Vie des Saints*. A la fin du jour, on faisait l'examen de conscience, dans sa chambre; on récitait ensuite les prières à genoux, et par son ordre on sonnait l'*Angelus*, au commencement, au milieu et à la fin de la journée. »

Après la prise du pays par les Anglais, en 1629, Champlain avait fait vœu de bâtir à Québec une église sous le vocable de *Notre-Dame de Recouvrance*, si les Français rentraient en possession du Canada. Grâce à la générosité de la Compagnie des Cent-Associés,

---

(1) Archives du Séminaire de Québec, mss. de l'abbé Louis Beaudet.

qui fit les frais de la construction, il put accomplir son vœu l'année même de son retour au Canada.

L'église de Notre-Dame de Recouvrance était en bois, comme la chapelle du Cul-de-Sac. Elle avait environ quarante pieds de longueur, sur vingt-neuf ou trente de largeur. Elle était dans l'alignement de la rue La Fabrique : son portail faisait face au fort Saint-Louis; et en débouchant de la rue La Montagne sur ce qu'on appelait alors « la grande place », on se trouvait devant l'église paroissiale : le chœur coïncidait presque avec celui de la cathédrale actuelle. On y mit un tableau recouvré du naufrage dans lequel avait péri le P. Noyrot, en 1628.

Cette église fut, après la chapelle du Cul-de-Sac, la première église paroissiale de Québec.

« Elle était fort jolie, écrit la Sœur Juchereau ; la voûte et le balustre lui donnaient un air de propreté qui la rendait fort gaie (1). »

Les Jésuites la desservirent d'abord de leur couvent de Notre-Dame-des-Anges, où les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé, et Jean de Brébœuf n'avaient pas tardé de venir rejoindre les Pères Le Jeune et de Noüe. Mais on construisit bientôt, tout près de Notre-Dame de Recouvrance, un petit presbytère, aussi en bois, où deux d'entre eux commencèrent à résider en 1635, pour les besoins de la paroisse.

Ils mirent leur église l'année suivante (1636) sous la protection de l'Immaculée Conception de Marie, et ce fut l'occasion de grandes fêtes religieuses et civiles :

« Aux premières vêpres, dit le P. Le Jeune, on planta le drapeau sur un bastion du fort, au bruit du canon, et dès le matin, au point du jour, l'artillerie réveilla notre joie. Les habitants même, témoignant leur dévotion envers la Sainte Vierge et la créance qu'ils ont de sa pureté dès le moment de sa Conception, firent une saluade de mousquets, et plusieurs s'approchèrent de la sainte table en son honneur. »

Deux ans auparavant, le 8 décembre 1634, les Jésuites avaient fait vœu d'honorer d'une manière spéciale le privilège de l'Immaculée Conception de Marie : ils promettaient, entre autres choses, de jeûner la veille de cette fête; et ce vœu fut renouvelé dans la

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

suite d'année en année. Le but des missionnaires, en faisant cette promesse, était d'obtenir de Dieu, par l'intercession de Marie, la conversion des sauvages.

A peine arrivé au Canada, le P. Le Jeune, l'un des plus grands Religieux qu'ait vus notre pays (1), s'applique avec un entrain incroyable à remplir ses fonctions d'apôtre. Il n'a rien de plus à cœur que de se mettre en état d'évangéliser les pauvres sauvages; et pour cela il s'astreint à passer tout son premier hiver dans les bois, en arrière de Rimouski, l'Ile-Verte, la Rivière-du-Loup, accompagnant les sauvages dans leurs chasses, à travers les montagnes, les lacs et les rivières, couchant dans leurs cabanes, mangeant à leur table, vivant de leur vie, afin d'apprendre leur langue. Les sauvages s'attachent à lui, et il les prend lui-même en affection :

« Avant que la Foi fût reçue en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, dit-il, les peuples de ces contrées n'étaient pas plus polis. L'esprit ne manque pas aux sauvages du Canada, mais seulement l'éducation et l'instruction... » Et il ajoute cette parole étonnante : « Ils ont plus d'esprit que nos paysans ordinaires (2). »

Ce grand homme ne dédaigne pas de se faire leur élève, puis ensuite, après avoir acquis quelques notions de leur langage, de se faire à son tour leur maître d'école, pour les gagner à Dieu :

« J'avais l'autre jour, dit-il, un petit sauvage, d'un côté, et un petit nègre ou Maure, de l'autre, auxquels j'apprenais à connaître les lettres. Après tant d'années de régence (3), me voilà enfin retourné à l'A B C... » Et l'année suivante : « J'étais, dit-il, l'an passé, maître de deux écoliers; je suis devenu riche, j'en ai maintenant plus de vingt. »

Ce petit nègre, dont parle le P. Le Jeune, venait de l'île de Madagascar, et avait été laissé par les Anglais à la famille Couillard. Les Jésuites l'instruisaient pour le préparer au baptême.

Comme plus tard Mgr de Laval, et tous ceux qui se sont intéressés au salut des sauvages, le P. Le Jeune et ses confrères déplorent le mal causé par la traite des boissons enivrantes :

---

(1) « Le principal ouvrier qui a cultivé cette vigne », écrit quelque part Marie de l'Incarnation (*Lettres de la Mère de l'Incarnation*, édition Richaudeau, t. I, p. 68).

(2) *Relations des Jésuites*, 1632, p. 6.

(3) Au collège de La Flèche.

« Depuis la venue des européens, dit-il, les sauvages sont devenus tellement ivrognes, qu'ils ne sauraient s'abstenir de boire, et font gloire de s'enivrer. Ceux qui leur vendent du vin ou de l'eau-de-vie font un tort irréparable à leur salut. »

Puis il ajoute : « La Compagnie de MM. les Cent-Associés est merveilleusement louable de défendre la traite des boissons; et M. de Champlain fait très sagement de tenir la main que ces défenses soient gardées (1). »

Le Canada appartenait, de fait et de droit, à la Compagnie de la Nouvelle-France; elle en était la véritable souveraine; et les Associés ne craignaient pas de reconnaître hautement leurs devoirs envers l'Église :

« Nous avons appris, écrivent-ils, et nous regardons comme une règle certaine que, pour former le corps d'une bonne colonie, il faut commencer par la religion. Elle est dans un Etat ce qu'est le cœur dans la composition du corps humain, la partie première et vivifiante... Aussi nous protestons qu'elle sera toujours précieusement traitée, et qu'en toutes rencontres nous la ferons présider aux destinées de la Nouvelle-France (2). »

Leur conduite était conforme à leurs paroles. Le P. Le Jeune ne cesse de louer, dans ses lettres, le zèle qu'ils témoignent pour le bien de la colonie : obligés de faire passer au Canada quatre mille colons en quinze ans, à compter de la fondation de leur Compagnie, ils ne remplirent que partiellement ce devoir (3), mais ils s'appliquèrent, du moins, à n'envoyer ici que des colons de choix, et à leur procurer les secours religieux : Robert Giffard, et sa magnifique colonie du Perche, Jean Bourdon, de Rouen, les Le Gardeur, de Thury, les Juchereau, de la Ferté-Vidame, tous ces colons, et

---

(1) *Relations des Jésuites*, 1634, p. 32.

(2) *Ibid.*, 1637, p. 3.

(3) Que de malheurs assaillirent la Compagnie des Cent-Associés, à ses débuts : La prise de la flotte de M. de Roquemont par les Anglais, dont nous avons parlé plus haut, celle de Québec, la destruction de l'habitation de Champlain, l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance, etc, puis la privation de l'appui si nécessaire de son chef, Richelieu, engagé dans des guerres interminables! Il faut tenir compte de tout cela, quand on veut apprécier et juger l'œuvre de la Compagnie des Cent-Associés.

bien d'autres, arrivèrent à Québec du temps du P. Le Jeune. Les deux familles de Repentigny et de la Poterie, à elles seules, comptaient quarante-cinq personnes.

Le P. Le Jeune remercie également d'une manière spéciale Richelieu de l'intérêt qu'il porte à la conversion des sauvages, et des secours qu'il accorde lui-même « pour l'entretien des ouvriers apostoliques qu'on envoie en leur pays ». Il invite, dans ses lettres, les Français à venir coloniser le Canada :

« Il y a tant de forts et robustes paysans en France qui n'ont pas de pain à se mettre sous la dent! dit-il. Est-il possible qu'ils aient si peur de perdre la vue du clocher de leur village, qu'ils aiment mieux languir dans leur misère et leur pauvreté, que de se mettre un jour à l'aise parmi les habitants de la Nouvelle-France? (1) »

Il est plein de confiance que ce sera un jour un pays prospère et vraiment catholique; et il bénit le ciel de lui avoir donné en Champlain « un chef si zélé pour la gloire de Notre-Seigneur. »

Le pieux fondateur de Québec tomba gravement malade dans l'automne de 1635, et mourut la veille de Noël dans les plus tendres sentiments de religion, assisté de son ancien confesseur, le P. Charles Lalemant :

« Sa mort, écrit le P. Le Jeune, a été remplie de bénédictions... Il avait vécu dans une grande justice et équité; mais à la mort il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands, qu'il nous étonna tous. »

Le P. Jérôme Lalemant se trouvant en mission chez les Hurons en 1640, c'est-à-dire plus de vingt ans après le dernier voyage qu'y avait fait Champlain, écrivait au sujet de ce bon gouverneur :

« Sa réputation vit encore dans l'esprit de ces peuples barbares, qui honorent, même après tant d'années, plusieurs belles vertus qu'ils admiraient en lui, et particulièrement sa chasteté et continence envers les femmes... »

Le P. Le Jeune fit ressortir ces vertus et tous les mérites de cette belle vie dans l'oraison funèbre qu'il prononça aux funérailles de Champlain le lendemain de Noël, dans l'église de Notre-Dame de Recouvrance.

Les restes mortels du fondateur de Québec furent inhumés

---

(1) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 52.

« dans un sépulcre particulier » (1), tout près de Notre-Dame de Recouvrance. L'humble monument funèbre où ils reposaient, et que l'on appelait « la chapelle de Champlain », ou bien « la chapelle de M. le Gouverneur », devint la proie des flammes lors de l'incendie de 1640, qui détruisit à la fois le presbytère et l'église.

M. de Châteaufort, commandant aux Trois-Rivières, assistait aux funérailles de Champlain, et prit en mains les rênes de la colonie. Détail qui nous semble digne de mention : c'est au Supérieur de la mission du Canada qu'avaient été confiées les lettres nommant M. de Châteaufort administrateur, advenant la mort de Champlain, comme plus tard c'est à Mgr de Laval que seront confiés les documents relatifs à la création du Conseil souverain de la Nouvelle-France (2); et les lettres de M. de Châteaufort furent ouvertes et lues par le P. Le Jeune « à l'heure même en présence du peuple assemblé en l'église ». Touchant épisode de l'alliance plusieurs fois séculaire du trône et de l'autel!

Le deuxième gouverneur du Canada, Charles Huault de Montmagny, chevalier de Malte, hérita des vertus de Champlain, de sa piété, de son dévouement à l'Église du Canada, à la conversion des sauvages, à l'avancement de la colonie. Il arriva à Québec le 11 juin 1636, en compagnie des Pères Chastellain et Garnier :

« Nous descendîmes sur le bord du grand fleuve pour le recevoir, écrit le P. Le Jeune; et, après les compliments d'usage, nous le suivîmes droit à la chapelle. En chemin, ayant aperçu l'arbre de notre salut : « Voici, dit-il, la première croix que je rencontre « en ce pays; adorons le divin Crucifié. » Il se jette à deux genoux, et toute sa suite à son exemple. De là il entre dans l'église, où nous chantâmes le *Te Deum*, comme aussi les prières pour notre bon Roi. Puis M. de Châteaufort vint lui présenter les clefs de la forteresse, où il fut reçu par plusieurs salves de mousqueterie et de canon. »

Le premier acte de M. de Montmagny, à peine installé dans son gouvernement, fut de se rendre avec les Pères aux cabanes des

---

(1) *Relat. des Jés.*, 1643, p. 3.

(2) *Le vénérable François de Montmorency-Laval*, par l'abbé Auguste Gosselin, p. 125, Québec, 1906.

sauvages; et comme on allait baptiser un de ces pauvres enfants des bois, il consentit à être son parrain, et lui donna le nom de saint Joseph, patron de la Nouvelle-France :

« Je ne pouvais mieux inaugurer mon gouvernement, disait-il pendant le dîner, ni désirer un plus grand honneur et une plus grande joie à mon arrivée dans ce pays. »

C'est sous ce pieux gouverneur que fut confirmé solennellement par les Jésuites, aux applaudissements de toute la colonie, le choix de saint Joseph comme patron du pays. Le pape Urbain VIII (1) accorda des indulgences pour la fête de ce grand Saint. Le dix-neuvième jour de mars 1637 fut célébré avec enthousiasme dans l'église paroissiale; et le soir M. de Montmagny donna sur la terrasse du château Saint-Louis, qui était alors comme aujourd'hui l'orgueil des citoyens de Québec, un magnifique feu d'artifice.

Saint Joseph protégeait visiblement l'Église du Canada : les mœurs étaient pures; la piété, sincère :

« Les jours de fêtes, écrit le P. Le Jeune, les deux premières messes qui se disent à Québec sont si fréquentées, que l'église se voit remplie d'un bout à l'autre. Outre les messes basses, on en chante une les dimanches et fêtes, où se fait l'eau bénite et le pain bénit, et où l'on récite le prône... Mon cœur s'attendrit la première fois que j'assistai à ce divin service, voyant nos Français tous réjouis d'entendre chanter les louanges de Dieu au milieu d'un peuple barbare. »

Quel bonheur ce devait être, en effet, pour ces braves colons, de retrouver sur cette terre lointaine les joies de la patrie absente et les soins caressants de l'Église leur mère!

L'un d'eux, Jean Bourdon, pour être plus sûr de n'être pas privé de ce bonheur, avait pris la peine d'amener avec lui un prêtre de ses amis, M. Le Sueur, ancien curé de Saint-Sauveur, à Thury, en Normandie : il lui bâtit une petite église près de Québec, sur le coteau Sainte-Geneviève, où était son fief seigneurial; et ce saint prêtre y célébrait régulièrement la messe pour la famille et pour les censitaires de ce seigneur modèle. Durant son séjour au

---

(1) « C'est un des plus religieux papes qui aient jamais été et des plus grands politiques qui puissent être. » (*Correspondance de Richelieu*, édition Avenel, t. II, p. 151).

Canada, de 1634 à 1668, date de sa mort, M. de Saint-Sauveur rendit de grands services à la colonie (1).

Même au pays des Hurons, où les Français avaient si souvent, par le passé, donné de mauvais exemples aux sauvages, leur conduite était maintenant édifiante; et le P. de Brébœuf, qui était retourné en 1634 dans son ancienne mission, attribuait le changement « à l'assistance de saint Joseph, protecteur des Hurons ». Puis il écrivait au P. Le Jeune avec un saint transport :

« Envoyez-nous des saints, ou obtenez de Notre-Seigneur que nous soyons tels qu'il désire. »

Et de son côté le P. Le Jeune écrivant à son Provincial :

« Donnez-nous, s'il vous plaît, disait-il, des personnes capables d'apprendre les langues. »

Les vœux de l'un et de l'autre furent exaucés : tous les missionnaires des Hurons furent martyrs, soit de fait, soit par le désir (2); et il y avait en France, dans la Compagnie de Jésus, une sainte émulation à qui se dévouerait aux missions du Canada.

Plusieurs Jésuites, entre autres le P. de Brébœuf et le P. Chaumonot, devinrent véritablement maîtres des langues sauvages. Le Français instruit, qui était venu à bout d'apprendre une langue sauvage, et d'en saisir tous les secrets, toutes les richesses, toutes les nuances, la réduisait à des règles grammaticales, et la parlait beaucoup mieux que les sauvages eux-mêmes :

« Nous avons, écrit le P. Jérôme Lalemant, tous les principes de ces langues, parfaitement ajustés à ceux de la langue grecque et latine. »

A Onnontagué, le P. Chaumonot émerveillait les Iroquois par la magnificence de sa parole :

« Pendant que le Père expliquait toutes ces choses en détail, dit une Relation, ce n'était qu'admirations et acclamations de tous ces peuples ravis de nous voir si versés dans leurs façons de faire. »

Dès 1635, il y avait dans la Nouvelle-France quinze Pères Jésuites; l'année suivante, ils étaient vingt, sans compter six Frères coadjuteurs.

---

(1) *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur, épisodes des temps héroïques de notre histoire*, par l'abbé Auguste Gosselin, Québec, 1904.

(2) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. I, p. 85.

Ils avaient six résidences : deux à Québec, une aux Trois-Rivières, une aux Hurons, une au Cap-Breton et une autre à Miscou, à l'entrée de la baie des Chaleurs :

« Nous exerçons dans ces résidences, écrit le P. Le Jeune, toutes les fonctions de curé ou de pasteur, n'y en ayant point d'autres que nous (1). »

Sainte-Anne du Cap-Breton et Saint-Louis de Miscou (2) étaient tout simplement des endroits de pêche, où résidaient un petit nombre de Français. Ces pêcheurs n'avaient aucune relation directe avec Québec. Le Supérieur de la mission du Canada ne correspondait avec les missionnaires de Miscou et du Cap-Breton que par la France. La morue même que l'on mangeait à Québec et qui venait du golfe, passait ordinairement par la France (3).

En 1638, il n'y avait pas moins de dix Pères Jésuites et quatre Frères, employés au pays des Hurons.

En 1635, on n'y baptisa que quatorze sauvages. L'année suivante, on en baptisa quatre-vingt-six; en 1638, une centaine; en 1639, cent quarante-cinq.

Dans la région de Québec, on baptisa, en 1636, cent quinze sauvages, et cent cinquante en 1638. En 1639, il y eut plus de cinq cents baptêmes tant aux Hurons que chez les Montagnais (4).

Les résultats n'étaient pas proportionnés, sans doute, au zèle des missionnaires : « Qu'avons-nous fait à Dieu, pour nous avoir donné la Foi, qui a tant de peine à entrer dans l'âme de ces pauvres sauvages? » s'écriait un jour le P. Le Jeune. Mais la semence de l'évangile était jetée avec persévérance, et elle devait fructifier un jour.

Dans l'automne de 1640, le P. Le Jeune écrivait de Québec :

« Nous avons baptisé cette année environ douze cents sauvages, tant aux Hurons qu'ici-bas. Ceux qui ont reçu ce sacrement aux résidences de Québec, de Saint-Joseph, de Sillery et des Trois-Rivières sont la plupart personnes adultes, qui ont embrassé la

(1) *Relations des Jésuites*, 1635, p. 3.

(2) Le P. Richard confessa à Miscou, en 1643, une sauvagesse qui avait été baptisée à Port-Royal par le P. Biard (*Rel. des Jés.*, 1643, p. 37).

(3) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 48.

(4) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. I. p. 66.

foi de Jésus-Christ dans une bonne santé, après une suffisante instruction qu'on leur a donnée. Ils vivent maintenant dans la joie et dans une innocence très aimable. »

La création de la mission sédentaire de Sillery, en 1638, avait dû favoriser beaucoup la conversion des sauvages qui fréquentaient les environs de Québec.

CHAPITRE VII

LE PÈRE LE JEUNE, SUPÉRIEUR DE LA MISSION (1632-1639) *(suite).*

Cinq établissements principaux signalent l'administration du P. Le Jeune au Canada : la fondation du Collège de Québec, l'établissement de la mission des Trois-Rivières, celui de la Réduction de Sillery, la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec, celle du monastère des Ursulines.

Le Collège des Jésuites à Québec fut fondé par un gentilhomme picard, Nicolas Rohault, marquis de Gamache, à la demande de son fils aîné, René Rohault de Gamache. Le jeune homme étant entré en 1626 dans la Compagnie de Jésus, pria son père de consacrer à la fondation d'un collège à Québec une partie du patrimoine qui lui était destiné. Le marquis donna pour cette fin au P. Coton, provincial à Paris, un capital de seize mille écus d'or, formant un revenu de deux mille livres, auquel il ajouta, personnellement, de son vivant, une rente annuelle de trois mille livres.

Ceci se passait en 1626. Pour diverses raisons, la fondation ne fut acceptée qu'en 1635, et c'est du jour de l'Assomption, 15 août 1635, que sont datées de Rome les lettres de Mutius Vitteleschi, général de la Compagnie de Jésus, acceptant le don du marquis de Gamache, et de son épouse, Françoise Mangot, et leur attribuant à tous deux le titre et les privilèges de fondateurs du Collège de Québec. Leur fils René, jésuite, mourut cinq ans plus tard, en 1640.

Au témoignage du P. Le Jeune, le marquis de Gamache soutenait déjà « par ses libéralités la Résidence de Notre-Dame-des-

Anges » ; il était « le principal appui de la mission du Canada (1) ». On peut dire, en un mot, que ce riche seigneur était pour les Jésuites ce qu'avait été pour les Récollets M. des Boues, grand vicaire de Pontoise.

On ne commença qu'en 1636 la construction du collège, à la Haute-Ville, sur le terrain concédé dans ce but aux Jésuites par la Compagnie des Cent-Associés; mais les classes s'ouvrirent à Notre-Dame-des-Anges dès 1635.

Au collège était adjoint ce que les Jésuites, comme autrefois les Récollets, appelaient un Séminaire, « pour y rassembler tous les petits sauvages qu'ils pouvaient recueillir et les élever en la foi chrétienne ». Ce séminaire avait été fondé par un autre bienfaiteur, qui avait voulu demeurer inconnu.

Le P. Daniel en fut le premier directeur; le P. Le Jeune, le premier instituteur des jeunes sauvages. Les Pères Charles Lalemant et Dequen furent les premiers professeurs du collège.

On est surpris, en lisant la Relation de 1637, de voir la fidélité avec laquelle les petits sauvages observaient le règlement du séminaire, et les beaux exemples de vertu et de piété qu'ils donnaient dans leur conduite.

L'un d'eux mourut en 1636 : c'est le premier écolier dont la mort soit mentionnée, au Canada :

« Hélas! s'écrie le P. Le Jeune, que cette mort nous fut sensible, notamment au P. Daniel, qui a soin d'eux! Il était jour et nuit auprès de son malade, et lui rendait tous les offices de charité possible. »

« On caresse ces jeunes gens, ajoute-t-il, on les fait habiller à la française, on les fournit de linge et d'autres choses nécessaires, on les loge en un lieu qui leur est destiné, avec le Père qui doit en avoir soin. »

En vertu de l'acte de fondation du collège, les Jésuites n'étaient tenus qu'à l'enseignement de la doctrine chrétienne. Mais les exigences du pays, aussi bien que les nobles aspirations de leur cœur leur firent ouvrir peu à peu à la jeunesse canadienne des classes de grammaire, d'humanités, de rhétorique, de philosophie et même d'hydrographie. Avec le temps, le Collège de Québec prit

---

(1) *Relations des Jésuites*, 1635, p. 3; 1636, p. 4.

rang parmi les meilleures institutions enseignantes de la Compagnie de Jésus, et rendit à la colonie des services inappréciables. Combien de Français n'auraient jamais consenti à venir s'établir au Canada, s'il n'y avait eu une institution « pour instruire leurs enfants en la vertu et en la connaissance des lettres! »

Quant au séminaire sauvage, le nombre des jeunes gens qu'on y put recueillir et élever fut d'abord très restreint, mais il alla toujours en augmentant, surtout après la création de la mission sédentaire de Sillery.

Cette mission fut fondée en 1637 par Noël Brûlart de Sillery, commandeur de l'Ordre de Malte, frère du Chancelier d'État, Nicolas Brûlart de Sillery, et l'un des membres de la Compagnie des Cent-Associés. Ambassadeur à Rome en 1624, il s'était entremis, à la demande du roi de France, pour hâter l'élévation de Richelieu au Cardinalat, et le puissant ministre lui écrivit à cette occasion une lettre très flatteuse. Il renonça ensuite complètement au monde et embrassa l'état ecclésiastique.

Voulant favoriser la conversion des sauvages du Canada par l'établissement d'une mission sédentaire, où l'on pût les réunir, les instruire et les civiliser, il affecta une somme considérable à la construction de l'église et de la résidence des Pères, puis au défrichement des terres nécessaires pour procurer la nourriture des sauvages. Le lieu où fut placée la réduction appartenait à M. Gand, l'un des principaux employés de la Compagnie de la Nouvelle-France à Québec : ce brave homme « le consacra volontiers à un si bon dessein », et voulut même contribuer de ses propres deniers au défrichement des terres (1). Sa charité pour les sauvages était admirable; et lorsqu'il mourut, le supérieur des Jésuites lui rendait ce témoignage : « Il est mort comme il a vécu, c'est-à-dire en homme qui cherche Dieu avec vérité. »

Le terrain des sauvages, à Sillery, avait une lieue de front, sur le bord du fleuve, et quatre lieues de profondeur. La Compagnie des Cent-Associés en ratifia plus tard (1651) la concession, mais à la condition expresse que les sauvages « seraient et demeureraient toujours sous la conduite, direction et protection des Pères Jésuites,

(1) On payait un ouvrier trente ou quarante sous par jour (*Rel. des Jésuites*, 1643, p. 39. — *Journal des Jésuites*, 1646, p. 51).

sans l'avis et consentement desquels ils ne pourraient remettre, concéder, vendre ni aliéner les dites terres ». Les Jésuites avaient « la direction des sauvages, sans néanmoins être tenus d'en rendre compte qu'à leurs supérieurs ».

La réduction de Sillery était destinée surtout aux sauvages Montagnais. Quelques-uns allèrent s'y fixer dès 1639. On y compta plus tard près de trois cents familles. La vie des sauvages dans cette mission, sous la direction des Pères, rappelait celle des fidèles de la primitive Église :

« Il semble, écrivait Marie de l'Incarnation, que la ferveur de la primitive Église soit passée dans la Nouvelle-France et qu'elle embrase les cœurs de nos bons néophytes. Le P. Le Jeune continue à y faire des merveilles. Il prêche le peuple tous les jours et lui fait faire ce qu'il veut; car il est connu de toutes ces nations, et il passe en leur esprit pour un homme miraculeux. Il est secondé par les autres Pères, qui n'épargnent ni vie ni santé pour chercher ces pauvres âmes rachetées du sang de Jésus-Christ. »

Voici la description que le P. Jérôme Lalemant faisait de l'église de Sillery en 1648 :

« La structure, dit-il, en est assez gentille, quoique les vitres pour ainsi dire ne soient que de toile, et qu'elle n'ait encore ni sacristie, ni clocher; elle ne laisse pas de contenter la vue et de donner de la dévotion à tous ceux qui la voient... »

Il ajoutait, lorsque cette église devint dix ans plus tard la proie des flammes :

« Son maître-autel était enrichi d'or et de ce beau rouge de corail qui frappait si doucement les yeux des bons néophytes, et leur faisait aimer leur maison de prière... »

Les Français de Québec assistaient souvent aux offices dans l'église de Sillery, surtout après l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance : plusieurs s'y marièrent (1); d'autres y firent baptiser leurs enfants. Mais les Jésuites tenaient à ce qu'elle ne fût pas

---

(1) Entre autres, en 1653, Gabriel Gosselin, l'ancêtre de tous les Gosselin du Canada, originaire de la petite commune de Combray, arrondissement de Falaise, département du Calvados, en Normandie. Un des hameaux de Combray s'appelle encore *les Gosselins*. (Carte de la France dressée par ordre du ministre de l'Intérieur, feuille XI-13, Falaise. Tirage de 1887).

regardée comme église paroissiale, afin de ne pas nuire à la paroisse de Québec, dont elle n'était éloignée que d'une lieue. L'église et la mission, loin de leur apporter du revenu, leur coûtaient près de mille écus d'entretien par année (1).

Nous avons déjà parlé d'une autre mission, celle des Trois-Rivières : elle datait de la fondation de cette ville par Champlain en 1634. C'est bien à Champlain, en effet, sur l'ordre de la Compagnie des Cent-Associés, qu'est due cette fondation : La Violette, à qui on l'attribue généralement, n'était que le commissaire ou l'envoyé de Champlain. On lit dans les registres de la paroisse :

« Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France ayant ordonné qu'on dressât une habitation en ce lieu nommé les Trois-Rivières, M. de Champlain, qui commandait en ce pays, y envoya de Québec une barque sous la conduite de M. de La Violette, lequel mit pied à terre le 4 juillet de l'an 1634, avec quelque nombre de nos Français, pour la plupart artisans; et dès lors on donna commencement à la maison et habitation ou fort qui se voit en ce lieu (2). »

Le P. Le Jeune, supérieur de la mission du Canada, et le P. Buteux s'y rendirent dans l'automne, pour y passer l'hiver, et furent les premiers missionnaires résidents de l'endroit. Trois-Rivières a donc eu l'honneur d'avoir pour premier curé le chef même de l'Église de la Nouvelle-France.

La petite église paroissiale qui y fut construite fut mise, comme celle de Québec, sous le vocable de l'Immaculée-Conception de Marie. Les registres de l'état civil furent ouverts le 18 février 1635 : ils existent encore, et ce sont les plus anciens registres originaux du pays, ceux de Québec, qui dataient de 1621, ayant brûlé lors de l'incendie de 1640, et ayant été simplement renouvelés de mémoire.

Les Algonquins de l'Ile, ainsi appelés parce qu'ils habitaient l'île des Allumettes, dans la rivière Ottawa, faisaient la traite avec tous les sauvages du nord : leur chef prélevait même un tribut sur tous ceux qui descendaient ou remontaient la rivière, lors de

---

(1) *Journal des Jésuites*, p. 15.

(2) Archives paroissiales des Trois-Rivières, Catalogue des Trespassez au lieu nommé les Trois-Rivières.

leur passage à l'île. Ils venaient eux-mêmes chaque été en grand nombre aux Trois-Rivières, pour y rencontrer les Français : c'était leur endroit de prédilection. Quelques familles commencèrent à s'y fixer en 1637. Ce fut l'occasion pour le P. Le Jeune de songer s'il ne serait pas à propos d'établir aux Trois-Rivières une réduction pour les Algonquins supérieurs, comme on avait fait à Sillery pour les Montagnais ou Algonquins inférieurs : on aurait ainsi quelque chance de christianiser non seulement ces sauvages arrogants, durs, revêches, mais encore les sauvages du nord qui commerçaient avec eux.

Mais où trouver les ressources nécessaires pour fonder cette mission? A l'exemple du commandeur de Sillery, un généreux bienfaiteur de France fit passer au Canada plusieurs ouvriers « pour défricher et bâtir » à l'endroit choisi pour la réduction (1).

Bon nombre de familles sauvages vinrent peu à peu s'y fixer, et les espérances du P. Le Jeune se réalisèrent, au moins en partie : on eut le bonheur d'y former à la foi chrétienne des Algonquins et des sauvages du lac Témiscamingue. On y comptait déjà quatre-vingt néophytes en janvier 1641.

L'église paroissiale servait à la fois pour la colonie française et pour la mission sauvage; mais Français et sauvages y avaient leurs offices à part (2).

C'est ainsi que la mission du Canada s'étendait peu à peu et se fortifiait; mais elle manquait encore de deux éléments importants : un hôpital, et une maison d'éducation pour les filles.

« S'il y avait ici un hôpital, disait un jour le P. Le Jeune, il y aurait tous les malades du pays, et les vieillards; pour les hommes, nous les secourons bien de toutes nos forces; mais pour les femmes, il ne nous est pas bien séant de les recevoir en nos maisons. »

Puis il ajoutait, en parlant de l'hôpital de Dieppe, qu'il avait bien connu :

« Si un monastère semblable à celui-là était en la Nouvelle-France, la charité de ces hospitalières ferait plus pour la conversion des sauvages que toutes nos courses et nos paroles. »

Le bon Père ne s'intéressait pas moins à l'éducation des filles

---

(1) *Relations des Jésuites,* 1640, p. 37.

(2) *Ibid.,* 1641, p. 41.

sauvages; et déjà lui et quelques-uns des principaux citoyens de Québec en entretenaient un certain nombre dans la maison de Guillaume Hubou, marié à la veuve Hébert, sur le coteau Sainte-Geneviève. On peut dire que le pensionnat de Mme Hubou, à Québec, fut le précurseur du séminaire sauvage de Marie de l'Incarnation (1).

« Nous payons la pension de ces petites filles, écrit le P. Le Jeune; elles sont vêtues à la française, et ne se soucient pas plus des sauvages que si elles n'étaient pas de leur nation. »

Les relations qu'il adressait à son Provincial, à Paris, excitaient une sainte émulation dans les communautés religieuses de France, à qui se dévouerait pour la mission du Canada et la conversion des Sauvages (2). Treize religieuses d'un couvent de Paris signèrent un jour le vœu de passer en la Nouvelle-France, si leurs supérieurs y consentaient :

« J'ai reçu, vu et lu ce vœu avec étonnement », écrit quelque part le P. Le Jeune.

A Montmartre, il y avait une religieuse prosternée nuit et jour devant le Saint Sacrement, qui priait pour la conversion des sauvages du Canada. On écrivait au P. Le Jeune de différentes communautés, et nombre de religieuses lui offraient leurs services :

« Hélas! écrivait-il lui-même, est-ce qu'on ne trouvera point quelque brave Dame qui donne un passeport à ces amazones du grand Dieu, leur dotant une maison, pour louer et servir sa divine Majesté en ce nouveau monde? »

Ce sont ces lignes, écrites en 1635, qui tombèrent sous les yeux de la duchesse d'Aiguillon (3) et de Mme de la Peltrie, et donnèrent

---

(1) *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 72.

(2) En 1640, le P. Le Jeune se crut obligé de jeter de l'eau froide sur ce beau zèle qui ne faisait que grandir :

« Ce n'est pas tout d'être envoyées de la France, écrivait-il, il faut être appelées de la Nouvelle, pour faire ici plus de fruit que de bruit... Il en est venu très suffisamment (de religieuses) pour les occupations qu'elles peuvent avoir dans un pays qui ne fait que de naître... » *(Rel. des Jés.*, 1640, p. 4).

(3) Marie-Madeleine de Vignerod, marquise de Combalet et duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu. On ne peut lire sans émotion la lettre qu'elle écrivait de Paris, le 10 avril 1639, à la Supé-

lieu à la fondation de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines de Québec. La duchesse d'Aiguillon écrivant au P. Le Jeune l'année suivante :

« Dieu m'ayant donné, dit-elle, le désir d'aider au salut des pauvres sauvages, après avoir lu la relation que vous en avez faite, il m'a semblé que ce que vous croyez qui puisse le plus servir à leur conversion, c'est l'établissement des Religieuses Hospitalières en la Nouvelle-France : de sorte que j'ai résolu d'y envoyer cette année six ouvriers pour défricher les terres et faire quelque logement pour ces bonnes filles. Je vous supplie de vouloir prendre soin de cet établissement... »

Les hospitalières qu'elle choisit pour exécuter sa fondation étaient les Augustines de Dieppe, nouvellement réformées par l'archevêque de Rouen, leur supérieur ecclésiastique : elles portaient auparavant un costume noir, et allaient en ville soigner les malades; réformées en 1625, elles se soumirent à la clôture perpétuelle et revêtirent le blanc costume des Chanoinesses de Saint-Augustin.

La communauté de Dieppe fit l'élection des trois religieuses destinées à aller fonder le monastère de Québec, et l'élection fut confirmée par l'archevêque de Rouen, « sous l'autorité duquel devait être le monastère qu'elles allaient établir (1) ».

Le contrat de fondation fut « passé en l'hôtel de la duchesse d'Aiguillon, à Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris », le 16 août 1637. Les religieuses de Dieppe y étaient représentées par Sébastien Cramoisy, le célèbre imprimeur des *Relations des Jésuites;* et il était dit dans l'acte, que la duchesse d'Aiguillon contractait avec les religieuses « sous le bon plaisir de Mgr l'Illme et Rme archevêque de Rouen ».

C'était à cette époque Mgr François de Harlay, l'ancien. L'illustre prélat croyait-il, dès lors, comme on l'a prétendu, avoir juridiction

---

rieure des hospitalières de Québec, à l'occasion de leur départ pour le Canada, et tout particulièrement les lignes suivantes, ajoutées en marge de cette lettre :

« Ma bonne Mère, obligez-moi de prendre soin de demander aux sauvages que vous assisterez à la mort, le salut de Monseigneur le cardinal, celui de quelques personnes à qui j'ai de particulières obligations, et le mien, et que toutes vos religieuses me fassent la même charité. » *(Relations des Jésuites*, 1639, p. 10).

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

au Canada? Ce qui est certain, c'est qu'il prit toutes les précautions possibles pour que les hospitalières de Québec, sorties de la communauté de Dieppe, demeurassent sous sa juridiction (1).

La duchesse d'Aiguillon obtint de la Compagnie des Cent-Associés, outre un terrain pour l'hôpital dans l'enclos de Québec, un fief de soixante arpents dans la banlieue; puis elle envoya des ouvriers pour commencer les défrichements et préparer un logement pour les hospitalières (2).

Ce fut l'abbé Le Sueur de Saint-Sauveur qui surveilla lui-même les travaux de défrichement sur les terres de Sainte-Marie; c'est ainsi qu'on appelait le fief de l'Hôtel-Dieu. Il fut aussi le premier aumônier de la communauté (3).

Les trois religieuses Augustines destinées à inaugurer l'Hôtel-Dieu de Québec, Marie Guenet de Saint-Ignace, supérieure, Anne Lecointre de Saint-Bernard, et Marie Forestier de Saint-Bonaventure de Jésus, reçurent, avant de quitter la France, de magnifiques lettres de leur archevêque, datées de son château de Gaillon le 20 mars 1639. Dans ces lettres, il loue leur zèle, et leur permet de partir pour le Canada, mais à la condition expresse de lui envoyer de temps en temps « une relation, bien certifiée de leur confesseur, de leur bonne conduite, progrès et établissement », puis de lui rendre compte de toute leur administration et de leur revenu :

« En tout et partout, ajoute-t-il, elles recevront nos ordres comme font nos diocésaines, jusqu'à ce que l'ordre épiscopal soit par Sa Sainteté établi fixe et successif en ce nouveau monde, où le saint Évangile est porté pour y établir le royaume de Jésus-Christ, qui est l'Église. »

Nos hospitalières reçurent également des lettres d'obédience de M. Leaume, ancien curé d'Ancourt, directeur de l'Hôtel-Dieu de Dieppe. Il leur permettait « de sortir du monastère de Dieppe, pour s'embarquer dans le vaisseau-amiral commandé par le capi-

---

(1) *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 41 et suiv.

(2) Nous voyons dans les *Relations des Jésuites* (1640, p. 38) que la duchesse d'Aiguillon avait aussi promis au P. Le Jeune du secours pour une mission de sauvages qu'il pensait établir à la Rivière des Prairies. Mais c'est à la pieuse compagnie de Montréal qu'était réservé l'honneur de réaliser toutes les saintes entreprises de ce côté-là.

(3) *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 81.

taine Bontemps », et les mettait pour le voyage sous la conduite du P. Vimont, « supérieur destiné de la mission des Pères Jésuites de la Nouvelle-France ».

Le départ eut lieu le 4 mai, et les hospitalières, accompagnées des Ursulines, comme nous le verrons, n'arrivèrent à Québec que le 1er août, après trois mois d'une très périlleuse traversée. Mais le capitaine leur avait donné sa chambre, « belle et spacieuse, où nous étions séparées du bruit du vaisseau », écrit l'une d'elles. Le P. Vimont leur disait la sainte messe tous les jours.

Elles furent accueillies sur le quai de la Basse-Ville, au bruit du canon du fort, par le gouverneur et les officiers de la garnison, par tout le clergé et les principaux citoyens. On les conduisit en procession, avec de grandes marques de respect et de réjouissance, à l'église paroissiale, où un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. Le Gouverneur les reçut ensuite au château Saint-Louis, les présenta au clergé et aux citoyens, puis les fit conduire aux résidences qui leur étaient assignées temporairement, les Ursulines à une petite maison près du quai de la Basse-Ville, les Hospitalières à l'hôtel des Cent-Associés.

Cet hôtel des Cent-Associés, situé à peu près à l'endroit où est aujourd'hui l'église anglicane, « une assez belle maison toute neuve », écrit la Sœur Juchereau, servit l'année suivante d'église paroissiale, après l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance (1). Les Hospitalières se décidèrent alors à quitter la ville pour aller s'établir à Sillery, afin de se rapprocher de la mission sédentaire des sauvages. Durant la construction de leur hôpital, elles se logèrent dans une petite maison près de la Pointe-à-Puiseaux; et au commencement de l'hiver elles purent entrer dans leur résidence de Sillery, où elles demeurèrent quatre ans.

Vers la fin de mai 1644, elles reprirent le chemin de Québec pour s'y fixer définitivement, et, en attendant que leur monastère fût prêt à les recevoir, se logèrent dans une pauvre maison de la Basse-Ville, la même probablement qui avait servi aux Ursulines. Dans l'automne, elles prirent possession de leur monastère, à l'endroit où elles sont encore aujourd'hui.

Chose remarquable, en même temps que la duchesse d'Aiguillon

---

(1) *Henri de Bernières*, par l'abbé Auguste Gosselin, p. 141. Québec, 1902.

fondait un hôpital dans la Nouvelle-France, une jeune dame d'Alençon, en Normandie, Marie-Madeleine de Chauvigny, veuve du seigneur de La Peltrie, consacrait sa petite fortune à y établir un monastère pour l'éducation des filles : Dieu inspirait également à une pieuse Ursuline de Tours, Marie Guyart, veuve Martin, dite en religion Marie de l'Incarnation, la généreuse pensée de se dévouer à cette œuvre si méritoire. Mme de la Peltrie et Marie de l'Incarnation ne s'étaient jamais vues, et ne se connaissaient pas; mais elles marchaient toutes deux, sans le savoir, vers le même but, et se préparaient à remplir les vues de Dieu à leur égard.

La Mère de l'Incarnation raconte elle-même dans ses lettres que Dieu lui fit voir à plusieurs reprises le Canada comme « la terre promise » où elle était appelée, et qu'elle devait y participer à la fondation d'une maison de son Ordre. De son côté, Mme de la Peltrie, conduite par M. de Bernières, celui-là même qui devait être un jour le maître spirituel de Mgr de Laval, se rendit à Paris, et y consulta le P. de Condren, général de l'Oratoire, et saint Vincent de Paul, supérieur des Lazaristes, au sujet de son pieux dessein. Tous deux l'exhortèrent vivement à le poursuivre, « l'assurant qu'il était de Dieu et la félicitant de la part qui lui était échue ».

On trouve avec bonheur tous les saints personnages de l'époque entourant de leur pieuse affection le berceau de notre Église.

Chez les Jésuites de Paris, Mme de la Peltrie s'informe à qui elle doit confier l'éducation de ses petites sauvages : « A la Mère Marie de l'Incarnation et aux religieuses de son Ordre », lui répond le P. Poncet, futur curé de Québec (1).

Elle se rend à Tours; et lorsqu'elle communique son dessein à la Mère de l'Incarnation, celle-ci ne se montre nullement surprise; elle accepte avec joie la tâche honorable qui lui est proposée, et, avec l'agrément de ses supérieures, se décide immédiatement à partir pour « la terre promise ». Une autre religieuse de la même communauté, Marie de la Troche de Saint-Joseph, se joint à elle :

---

(1) « Le R. P. Poncet, extrêmement zélé pour tout ce qui regarde la plus grande gloire de Dieu... » *(Lettres de la Mère de l'Incarnation,* t. I, p. 49).

elles trouveront leur troisième compagne chez les Ursulines de Dieppe. Puis elles vont, avant de partir, recevoir la bénédiction du successeur de saint Martin, l'archevêque de Tours : le vénérable vieillard les présentant à M[me] de la Peltrie :

« Voilà, lui dit-il, les deux pierres fondamentales de l'édifice que vous voulez faire à Notre-Seigneur dans le nouveau monde : je vous les donne pour la fin pour laquelle vous me les demandez; qu'elles soient donc dans ce fondement comme deux pierres précieuses, semblables à celles du fondement de la Jérusalem céleste.

« Que cet édifice soit à jamais un lieu de paix, de grâces et de bénédictions, plus fécond que ne fut celui de Salomon... Et puisque c'est pour Dieu que vous le faites, que Dieu y habite à jamais comme Père et comme Époux, non seulement des religieuses que je vous donne, mais encore de celles qui les accompagneront et qui vivront avec elles, jusqu'à la consommation des siècles! »

Jamais religieuse ne fut mieux préparée que Marie de l'Incarnation, par tous les antécédents de sa vie, à la carrière d'épreuves, de travaux et de labeurs de toutes sortes qui l'attendait au Canada. Jamais femme ne réunit à un plus haut degré toutes les qualités requises dans une fondatrice de monastère. Elle a été, dans toute la vérité de l'expression, la « femme forte » de l'évangile.

Les lettres nombreuses qu'elle écrivit de Québec à son fils, Claude Martin, de l'Ordre de Saint-Benoit, et à beaucoup d'autres personnes (1), sont, avec les Relations des Jésuites, une de nos plus précieuses sources historiques.

Marie de l'Incarnation et ses compagnes firent la traversée de Dieppe à la Nouvelle-France, en compagnie des Pères Vimont, Poncet et Chaumonot, ainsi que des hospitalières. Nous connaissons déjà leur arrivée et leur réception à Québec.

Elles demeurèrent un peu plus de trois ans dans l'humble réduit qui leur avait été assigné à la Basse-Ville. Que de privations n'eurent-elles pas à endurer dans ce logement, qu'elles appelaient gaiement « leur hôtel du Louvre! »

A ces privations vint se joindre une terrible épreuve : leur

---

(1) « La Reine, Madame la duchesse d'Aiguillon et Madame la comtesse de Brienne me firent toujours l'honneur de me regarder de bon œil, et m'ont encore honorée cette année (1641) de leurs lettres... » (*Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. I. p. 110).

fondatrice, qui les avait accompagnées au Canada, et s'était d'abord pieusement résignée à partager leur foyer et leur misère, obéissant à un inexplicable esprit d'inconstance, les quitte un jour pour aller demeurer à Montréal avec la nouvelle colonie qui vient de s'y fixer, emportant avec elle les meubles et autres objets qu'elle avait mis jusque-là à la disposition de la petite communauté. Son séjour à Montréal dura dix-huit mois; puis fort heureusement la Providence la ramena à Québec (1).

L'humble monastère que la Mère de l'Incarnation avait fait construire à la Haute-Ville sur le terrain accordé pour cet objet par la Compagnie des Cent-Associés, venait d'être terminé : il mesurait 92 pieds de longueur sur 28 de largeur, et avait coûté plus de cinquante mille livres. On y entra le 21 novembre 1642.

Mme de la Peltrie, à son retour de Montréal, se fit bâtir une maison sur un terrain qu'elle avait acquis dans le voisinage du monastère. Cette maison, de modeste apparence, avait une glorieuse destinée : elle devait abriter un jour le premier évêque de la Nouvelle-France.

A peine entrées dans leur nouveau couvent, la Mère de l'Incarnation et ses compagnes, qui étaient déjà au nombre de sept, ouvrirent leur pensionnat où tant de générations de jeunes filles ont reçu depuis le bienfait de l'éducation. A ce pensionnat, comme chez les Jésuites, était adjoint un séminaire pour les filles sauvages : il faisait l'admiration du clergé et des citoyens :

« M. le Gouverneur m'en parla, l'autre jour, écrit quelque part

---

(1) La Mère de l'Incarnation nous apprend quel était le but de Mme de la Peltrie en allant à Montréal : « Ses intentions sont bonnes et saintes, dit-elle, car elle m'écrit avec une grande cordialité, et me mande que le sujet qui la retient à Montréal, est qu'elle cherche le moyen d'y faire un second établissement de notre Ordre... » Plus tard, on voudra, également, établir à Montréal une seconde maison des hospitalières de Québec. Mais les religieuses que la Providence voulait à Montréal, c'étaient les filles de la Vénérable Marguerite Bourgeois, pour l'éducation des filles, et pour l'hôpital les hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche.

Mme de la Peltrie revint donc à Québec, et rentra dans les vues de la Providence en se dévouant uniquement, corps et biens, à l'œuvre de la Mère de l'Incarnation. Elle se fit même religieuse Ursuline.

Marie de l'Incarnation, avec une consolation toute particulière de voir en des filles sauvages, nourries dans les bois et dans les neiges, des sentiments de dévotion et une politesse d'esprit qui ne se trouvent pas toujours dans des filles bien élevées de la France. »

Cette sainte religieuse avait un talent merveilleux pour l'étude des langues sauvages, et, comme les Pères de Brébœuf et Chaumonot, elle y acquit une telle perfection qu'elle étonnait les sauvages eux-mêmes. Elle rédigea plusieurs dictionnaires et des grammaires de la langue sauvage à l'usage des religieuses de sa communauté. On est frappé d'étonnement à la vue des travaux immenses que cette femme incomparable s'imposa durant les trente et quelques années que Dieu la conserva à l'affection de ses Sœurs (1).

Le P. Le Jeune qui avait appelé de tous ses vœux la fondation d'un hôpital et d'une maison d'éducation pour les filles, à Québec, ne présida pas lui-même à leur établissement : il venait d'être remplacé comme supérieur de la mission du Canada par le P. Vimont. Mais il demeura encore dix ans à Québec, et vit par conséquent les heureux développements des deux communautés.

Retourné en France en 1649, il y exerça jusqu'à sa mort les fonctions de « Procureur des missions de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France ».

Un des derniers actes de ce grand religieux fut un appel chaleureux au jeune roi Louis XIV, qui entrait dans sa vingt-quatrième année, en faveur de notre pays, livré à cette époque (1660) aux fureurs des Iroquois.

Lorsque l'annonce de sa mort (1664) arriva au Canada, les sauvages furent remplis d'une immense douleur. Après quinze ans qu'il les avait quittés, son nom était encore parmi eux en si grande réputation de sainteté (2), qu'ils se mirent à l'invoquer avec confiance : de grandes faveurs spirituelles obtenues à Sillery furent attribuées à son intercession (3).

---

(1) La Mère de l'Incarnation a écrit de Mgr de Laval : « Il fallait ici un homme de cette force... » Et elle-même s'est montrée véritablement au Canada la femme forte de l'Évangile.

(2) « Il passe en leur esprit pour un homme miraculeux. » *(Lettres de la Mère de l'Incarnation,* édit. Richaudeau, t. I, p. 68).

(3) *Rel. des Jés.,* 1666, p. 4.

CHAPITRE VIII

Le Père Barthélemi Vimont, deuxième supérieur de la mission (1639-1645).

Le P. Barthélemi Vimont, qui arriva à Québec en 1639 pour succéder au P. Le Jeune, avait déjà traversé la mer dix ans auparavant (1629), l'année de la prise de Québec par les Anglais; mais le vaisseau du capitaine Daniel, sur lequel il était monté, n'était pas allé plus loin que le Cap-Breton. Le Père avait alors passé l'hiver au fort du Grand-Cibou, où se trouvait son confrère le P. de Vieux-Pont, échappé du naufrage où avait péri le P. Noyrot. Le P. Charles Lalemant, qui avait réussi, lui aussi, à se sauver, avait été conduit par les hasards de la mer jusqu'à Bordeaux.

Le successeur du P. Le Jeune était un homme « prudent, charitable et zélé pour le salut des sauvages » : c'était un cœur d'or. Il témoigna aux Hospitalières et aux Ursulines, qu'il avait amenées avec lui à Québec, une bonté toute paternelle, jusqu'à encourir les reproches de son successeur, le P. Jérôme Lalemant, qui aurait voulu plus de discrétion et de modération dans les aumônes. Mais les débuts de ces deux communautés étaient si pénibles! Le P. Vimont n'avait pu leur refuser, pour le pâturage de leurs animaux, quelques arpents « des meilleures prairies » que les Jésuites possédaient à Beauport (1).

Il se dévoua avec tant d'ardeur au ministère des sauvages, qu'au bout d'une année il pouvait déjà se faire comprendre en leur langue, et leur « expliquer le catéchisme avec fruit ». La vue de leur misère le touchait profondément. « Il s'en allait lui-même avec nos hommes secourir ces bons néophytes, dit le P. Le Jeune, leur donnant parfois à manger à la fin de leur travail, leur procurant du blé d'inde pour semer. » Lorsqu'ils tombaient malades, il les envoyait à l'hôpital, et en « prenait un soin tout particulier ».

C'est à Sillery que le P. Vimont exerçait ces œuvres de miséricorde. La Mère de l'Incarnation faisant, elle aussi, son éloge : « Pour donner courage à ces pauvres sauvages, dit-elle, il les mène lui-même au travail, et travaille à la terre avec eux. Il fait

---

(1) *Journal des Jésuites*, p. 23.

ensuite prier Dieu aux enfants et leur apprend à lire, ne trouvant rien de bas en ce qui concerne la gloire de Dieu et le bien de ce pauvre peuple. »

Le cœur du P. Vimont fut navré de douleur, lorsque le 14 juin 1640 l'église paroissiale de Notre-Dame de Recouvrance et le presbytère devinrent la proie des flammes :

« Le vent violent, dit le P. Le Jeune, la sécheresse extrême, les bois onctueux de sapin dont ces édifices étaient construits, allumèrent un feu si prompt et si violent, qu'on ne put quasi rien sauver : toute la vaisselle, et les cloches et les calices se fondirent... Nous avions ramassé en notre maison, comme en un petit magasin, tout l'appui et le support de nos autres résidences et missions : Dieu a réduit tout cela au néant... »

Avec la permission du gouverneur, les Jésuites allèrent résider dans la maison des Cent-Associés; et c'est là aussi, au deuxième étage, que se firent les offices paroissiaux jusqu'en 1657.

Le couvent de Notre-Dame-des-Anges était trop éloigné de la ville : les Jésuites cessèrent de l'habiter vers cette époque. Leur *Journal* nous apprend qu'en 1645 ils vendaient à la paroisse les meubles et ornements d'église qu'ils y avaient. « On prêta le tabernacle de Notre-Dame-des-Anges aux Ursulines, dit le P. Lalemant, excepté les anges, qui furent prêtés à la paroisse pour ornement d'autel. » En 1649, le couvent lui-même fut loué pour cent écus.

De Québec, le P. Vimont envoyait aussi régulièrement que possible quelqu'un des Pères desservir les colons qui avaient commencé, dès 1634, à s'échelonner de Beauport au Saut-Montmorency, à la Longue-Pointe (Ange-Gardien), au Château-Richer, à la Rivière-au-Chien, au Petit-Cap (la Bonne Sainte-Anne), sur toute la côte Beaupré. A partir de 1650, les offices se firent régulièrement à Beauport tous les dimanches et fêtes.

MM. de Saint-Sauveur et Gilles Nicolet visitaient aussi les colons, de la part du Supérieur des Jésuites.

A Québec, il y avait toujours deux Pères spécialement chargés de la paroisse : c'étaient, en 1642, les Pères Bressani et Massé; le premier, très remarquable par son talent de prédicateur; le second, « tout cassé d'âge, dit le P. Vimont, mais suppléant aux forces par son courage, à la grande édification des habitants ».

« Le P. de Brébœuf et moi, ajoute le P. Vimont, venions tous les dimanches et fêtes de Sillery à Québec, pour les aider à

entendre les confessions, et pour faire un mot d'exhortation aux Français et contribuer à la consolation de tous. »

C'est cette année 1642, le 22 octobre, que mourut à Québec le P. Raimbault, récemment arrivé de ses missions du lac Huron et du lac Nipissing. C'était le premier Jésuite qui mourait au Canada; et M. de Montmagny voulut qu'il fût inhumé « près du corps de feu M. de Champlain, qui est, dit le P. Vimont, dans un sépulcre particulier, érigé exprès pour honorer la mémoire de ce signalé personnage qui a tant obligé la Nouvelle-France (1) ».

Sous l'administration du P. Vimont, la mission de Sillery prit d'heureux développements : c'était un foyer de vertu, de piété et de zèle :

« L'on ne va point à la chapelle, écrit Marie de l'Incarnation, que l'on ne trouve quelque sauvage en prière. »

« Ils ont horreur de leurs anciennes superstitions, dit le P. Vimont. Si quelqu'un les invite à quelque danse ou à quelque festin qui ne soit pas dans la modestie chrétienne : « Nous aimons « la prière, répondent-ils, nous avons quitté ces folies pour jamais « plus ne les reprendre. »

Le P. Supérieur entretenait dans leurs cœurs tous les bons sentiments, et tout particulièrement celui de la reconnaissance. Lorsqu'ils apprirent en 1641 la mort de M. de Sillery, « quelques-uns voulurent communier, et tous prièrent pour le repos de son âme ».

C'est le bon exemple des sauvages de Sillery qui engagea ceux de Tadoussac à demander au P. Vimont un missionnaire, et il leur envoya le bon P. Dequen. La mission, commencée du temps des Récollets, fut reprise au printemps de 1641; on lui donna le nom de Mission de Sainte-Croix.

Les Montagnais de Tadoussac montrèrent les plus heureuses dispositions pour la Foi. Lorsque le missionnaire arriva au milieu d'eux, il les trouva déjà réunis sous la direction d'un sauvage chrétien de Sillery, qu'ils avaient établi « maître des prières ». Ce sauvage les assemblait « dans une grande cabane deux fois le jour, matin et soir, pour y prier Dieu publiquement ». Singulier détail :

(1) L'incendie de 1640 avait détruit « la chapelle » au-dessus du sépulcre, mais n'avait pas détruit, évidemment, le sépulcre lui-même.

le capitaine lui avait même mis « entre les mains un grand fouet de corde, pour toucher sur ceux qui manqueraient de se trouver aux prières (1) ».

Les Montagnais descendaient à Tadoussac le printemps pour y faire la traite de leurs pelleteries avec les Français, puis retournaient dans les bois le reste de l'année : les missionnaires n'avaient donc que quelques semaines pour les instruire. Mais ils savaient si bien profiter du temps qu'ils pouvaient baptiser chaque année bon nombre de sauvages. Ces nouveaux chrétiens, bien instruits, fortifiés dans la foi, étaient ensuite autant d'apôtres parmi leurs compatriotes.

A Tadoussac, « ils assistaient tous les matins à la prière et à la messe, entendaient l'instruction qui se faisait à l'évangile, après laquelle les catéchumènes sortaient. La plus grande partie du jour se passait à instruire en particulier les hommes et les femmes, à faire le catéchisme aux enfants, à disposer ceux qui demandaient le baptême... Sur la fin du jour, dit le P. Vimont, vous eussiez vu tous ces pauvres gens, hommes et femmes, grands et petits, sortir en foule de leurs taudis, quitter leur besogne et leurs jeux, et courir à la chapelle pour faire les prières et écouter la doctrine chrétienne ».

Cette chapelle n'était encore « qu'une pauvre masure bâtie à la hâte par les Français, qui faisaient la décharge des navires à Tadoussac ». Mais grâce aux aumônes qu'ils recevaient de France, les Jésuites firent construire sur la colline, en 1647, une jolie petite église en bois, très convenable, dont l'apparence extérieure rappelait tout à fait aux sauvages celle de Sillery. On y apporta, disent les Relations, « une tapisserie pour l'embellir, et une cloche pour appeler les sauvages au service de Notre-Seigneur ».

Et les Relations ajoutent : « Les sauvages prenaient un plaisir non pareil d'entendre le son de la cloche. Ils la pendirent eux-mêmes aussi adroitement que pourrait faire un artisan français. Chacun la voulait sonner à son tour, pour voir si elle parlerait aussi bien entre leurs mains qu'entre les mains du Père. »

La petite église de 1647 existe encore. C'est la plus ancienne du Canada, et probablement de toute l'Amérique. On la conserve, on

(1) *Rel. des Jésuites,* 1643, p. 32.

l'entretient avec tout le soin qu'elle mérite. La cloche de 1647, elle aussi, est encore là, dans son petit clocher, et il n'y a pas de touriste qui, allant à Tadoussac, ne tienne à faire « parler » ce vieux témoin des premiers temps de notre pays.

Ceux qui visitent Tadoussac ne peuvent s'empêcher d'admirer cette petite baie aux formes si gracieuses, tout à côté de cette autre plus grande qui est l'embouchure du Saguenay. Dans ce petit coin de terre perdu sur les rivages accidentés de la côte nord du Saint-Laurent, quelle étrange diversité de paysages! Tout autour de la baie, de riantes collines, où reposent, à l'ombre de charmants bosquets, de superbes villas, où s'alignent, en arrière du grand hôtel de Tadoussac, les maisons d'un magnifique village bâti sur le terrain donné autrefois par le roi de France pour l'entretien des missionnaires. Puis, en arrière de tout cela, la nature la plus sauvage et la plus tourmentée : des rochers à pic, des montagnes entassées sur des montagnes, des terrains bouleversés, des chemins qui cotoient des précipices. Mais sur ces hauteurs, que d'admirables points de vue de tous côtés!

Mille beautés naturelles attirent ici les touristes. Et cependant, la première chose qu'ils tiennent à voir, en arrivant à Tadoussac, c'est la petite église de 1647, qui est là, tout près du grand hôtel (1), ce sont les objets antiques si intéressants qu'elle renferme, et tout particulièrement un « Enfant-Jésus » envoyé aux sauvages Montagnais par la reine Anne d'Autriche, revêtu d'une robe violette très bien conservée, qu'elle broda elle-même de ses mains, suivant la tradition.

La duchesse d'Aiguillon avait été avant elle une des bienfaitrices de la mission de Tadoussac; après la mort de son oncle, le cardinal de Richelieu (1642), surtout, elle voulut contribuer à l'entretien des missionnaires.

Du reste, le Canada ne saurait oublier ce que fit la France, à cette époque, pour la conversion des sauvages. Au témoignage de Marie de l'Incarnation, plusieurs dames françaises voulaient être

---

(1) On la conserve comme une relique; mais elle ne sert plus au culte. Il y a, tout près, une magnifique église en pierre, pour les offices paroissiaux. Cette église possède une toile bien précieuse, un Ange gardien, tableau original du célèbre peintre Boucher, du temps de Louis XV. Ce tableau est d'une beauté ravissante.

marraines de jeunes filles sauvages, et les entretenaient ensuite au séminaire des Ursulines (1). La Sœur Juchereau donne les noms de plusieurs personnes distinguées qui, chaque année, envoyaient aux Hospitalières des aumônes de cent à deux cents livres pour avoir part à leur œuvre si méritoire. Ces aumônes passaient généralement par les mains du libraire Cramoisy : « Il faisait, dit-elle, toutes nos commissions gratis, et s'en acquittait avec une affection sans pareille. »

« Quand j'entends, dit le P. Vimont, les aumônes qui se fournissent pour nos sauvages; quand je lis les mémoires des dévotions publiques de plusieurs maisons religieuses qui, nuit et jour, tout le long de l'année, n'ont rien de plus à cœur que de hâter la miséricorde de Dieu sur ces pauvres sauvages..., quand je vois tant de jeûnes, tant de veilles, tant d'oraisons, tant de cilices..., je confesse qu'il ne m'est pas possible de douter que Dieu ne veuille accorder à Jésus-Christ ce qu'il lui a promis, la conversion de ce qui reste de gentils... »

En même temps que la mission de Tadoussac procurait quelques consolations aux Jésuites du Canada, ils recevaient d'excellentes nouvelles de leur résidence de Miscou : les sauvages de la baie des Chaleurs — ou Ristigouche, comme on l'appelait aussi (2) — commençaient à se tourner du côté du christianisme; et c'étaient encore les chrétiens de Sillery qui leur donnaient l'éveil.

La résidence de Miscou datait de 1635 : les Jésuites l'avaient établie pour les Français qui, chaque année, fréquentaient, pour la pêche et pour la traite, cette partie des côtes de la Nouvelle-France, de Canso à Gaspé, qui avait été concédée par M. de Rasilly à Nicolas Denys : un grand nombre y demeuraient tout l'été; quelques-uns même hivernaient à Miscou (3).

Mais l'île de Miscou était un endroit meurtrier : une seule année, il y périt seize Français sur vingt-trois qui s'y étaient fixés. Tous les Jésuites qui s'y succédèrent comme missionnaires à partir de 1635 y contractèrent de graves maladies : l'un d'eux, le P. Turgis, y mourut en 1637.

---

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation,* t. I, p. 70.

(2) *Rel. des Jés.,* 1642, p. 43.

(3) *Ibid.,* 1645, p. 38.

Seul le P. Richard finit par s'y acclimater : il a attaché son nom aux missions de Miscou et de la baie des Chaleurs, comme celui du P. Dequen reste attaché à la mission de Tadoussac, et au lac Saint-Jean, où il se rendit le premier, en 1647, pour visiter la nation du Porc-épi qui en habitait les rivages.

Quelles ne furent pas la surprise et la joie du P. Richard, lorsqu'étant allé visiter les sauvages de la baie des Chaleurs, au printemps de 1642, il aperçut « une grande croix qu'ils avaient plantée » devant leur village! Le P. Dequen en trouva une, également, en 1647, chez les sauvages du lac Saint-Jean : et pourtant ces sauvages n'avaient pas encore vu de missionnaires chez eux. C'étaient les chrétiens de Sillery qui se faisaient apôtres, et portaient le flambeau de la foi chez tous les sauvages, de race montagnaise comme eux, qui habitaient la vallée du Saguenay et les rives nord et sud du golfe Saint-Laurent.

Les sauvages de la baie des Chaleurs désiraient recevoir la foi chrétienne, et, à l'exemple de leurs frères de Sillery, « s'arrêter pour cultiver la terre ». Le P. Richard profita de sa visite au milieu d'eux pour les instruire : on lui bâtit à la hâte une petite chapelle temporaire, où il les réunissait matin et soir pour leur apprendre leurs prières et leur faire le catéchisme. Il eut même le bonheur d'y confesser une vieille femme qui avait été baptisée à Port-Royal, en 1611, par le P. Biard. Puis il annonça aux sauvages qu'un homme de bien voulait fonder en leur faveur une mission semblable à celle de Sillery, et qu'ils y pourraient mettre leurs bons desseins à exécution, s'ils étaient sincères.

Ce généreux bienfaiteur était un prêtre de Paris, M. de la Madeleine, membre de la Compagnie des Cent-Associés, membre aussi de la Compagnie de Miscou. Avec l'aide de quelques amis, il fonda la mission de Nepigigouit (1), et y fit bâtir une résidence pour les Jésuites, une chapelle, ainsi que « plusieurs petites maisons à la française », pour loger autant de familles de sauvages chrétiens. Ces sauvages s'accoutumèrent peu à peu à cultiver la terre; et le nombre des chrétiens s'y accrut avec les années. En 1647, le

---

(1) Aujourd'hui Bathurst, dans le Nouveau-Brunswick, diocèse de Chatham *(Une colonie féodale,* par M. Rameau de Saint-Père, édition de 1889, t. II, p. 276).

P. Richard y baptisa quarante sauvages dans l'espace de trois mois :

« Notre chapelle est souvent trop petite pour les tenir tous, écrivait-il en 1645; il faut faire les prières à diverses fois... Depuis que nous avons mis ces prières en chant, nos sauvages prennent un singulier plaisir à y assister. Ils se piquent de bien chanter, et il y en a parmi eux qui ont de belles voix...

« Malheureusement, ajoutait-il, la boisson que l'on traite et que l'on débite impunément est le fléau de ce quartier. Quand est-ce que le Ciel y mettra remède? »

CHAPITRE IX

Le Père Vimont *(suite)*.

Chez les Hurons, le christianisme rencontrait plus d'obstacles qu'ailleurs, et les conversions n'étaient pas aussi nombreuses que l'auraient désiré les missionnaires. Il semble que plus les Jésuites faisaient d'efforts pour évangéliser cette nation, plus le démon redoublait les siens afin de retenir une proie qu'il gardait enchaînée « depuis tant de mille ans (1) ».

Cette expression est du P. Le Jeune. Le P. Jérôme Lalemant parle « d'une terre infidèle depuis tant de milliers d'années (2) », et ailleurs il écrit « deux et trois mille siècles (3) »; le P. Dequen dit que le démon régnait ici « peut-être depuis le déluge (4) ». Tout cela fait voir quelle était, dans la pensée des Jésuites, l'antiquité de ces races de l'Amérique du Nord, détachées, on ne sait quand ni comment, du groupe primitif, et plongées, jusqu'à l'arrivée des Français, dans une irrémédiable barbarie.

Rien de mieux organisé que la mission des Jésuites dans cette partie de la Nouvelle-France qui s'appelait « le pays des Hurons ».

---

(1) *Rel. des Jés.*, 1635, p. 3.

(2) *Ibid.*, 1645, p. 39.

(3) *Ibid.*, 1640, p. 75. — Il faut peut-être lire *années* au lieu de *siècles*.

(4) *Ibid.*, 1656, p. 2.

Il y avait en 1645 « sept petites églises », pour une population d'environ trente mille âmes : le nombre des Jésuites, qui était de treize en 1641, fut porté à dix-huit quelques années plus tard : chaque église avait donc deux ou trois missionnaires, tous soumis à un supérieur, qui rendait compte lui-même des travaux de ses subordonnés au Supérieur général du Canada, à Québec, et résidait dans la mission principale, Sainte-Marie :

« C'est en cette maison de la Mère de Dieu, écrit le P. Lalemant, que quelquefois l'année nous nous voyons tous réunis... Ce lieu, ajoute-t-il, est situé au centre du pays, sur la côte d'une belle rivière, qui joint ensemble deux lacs... »

Chaque église était amplement pourvue de tout ce qui était nécessaire au culte. A chaque résidence étaient attachés, non seulement quelques Frères coadjuteurs, mais quatre ou cinq employés que les Jésuites y entretenaient pour les besoins de la mission, les réparations aux bâtiments, la culture de la terre, le soin du bétail. En 1642, il n'y avait pas moins de trente-trois Français ainsi entretenus par les Jésuites aux Hurons.

Parmi eux se distinguait le jeune Charles Le Moyne, de Dieppe, devenu plus tard Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay, père de notre héros canadien D'Iberville et anobli par Louis XIV. Il descendit à Québec en 1645, et le P. Lalemant écrivait dans son *Journal*, à la date du 26 octobre : « Rescription donnée à M. (Adrien) Duchêne, oncle de Charles Le Moyne, de vingt écus que nous donnions à son neveu pour le service de quatre ans rendu aux Hurons; on l'habilla et lui donna du linge honnêtement. »

Les missionnaires n'épargnaient ni argent, ni peines, ni fatigues pour attirer les Hurons, les instruire et les gagner à Dieu; mais ils ne trouvaient souvent chez eux qu'ingratitude, perfidie et endurcissement. Ces barbares, aveuglés sans doute par le démon et leurs passions criminelles, tenaient les Jésuites responsables des maux dont ils souffraient : la picote, la famine, les attaques incessantes des Iroquois; ils refusaient de se convertir, quelques-uns même de ceux qui s'étaient faits chrétiens, apostasiaient :

« C'est une chose pitoyable, écrit le P. Lalemant, que de voir les idées et les imaginations dans lesquelles le malin esprit entretient encore ces pauvres peuples...

« Il est à craindre, ajoute-t-il, que le comble de leurs péchés ne

s'approche, qui porte la justice divine à les exterminer, aussi bien que plusieurs autres nations, dont les restes se sont venus réfugier parmi eux... »

Puis, comme s'il eût pressenti les malheurs dont était menacée l'église huronne :

« Je ne sais, disait-il, où aboutiront ces orages; mais je ne suis pas hors d'espérer de voir en ces pays, dans peu d'années, des martyrs pour la Foi (1). »

On en croit à peine ses yeux, lorsqu'on lit ce passage d'une lettre du P. Lalemant, datée de Sainte-Marie des Hurons, le 19 mai 1641 :

« Nous voyons ici au milieu de cette grande barbarie une petite Église composée d'une trentaine de Français et d'une cinquantaine de sauvages faisant profession de christianisme, assistés et favorisés continuellement d'une providence de Dieu toute spéciale. »

Les Hurons qui avaient embrassé sincèrement le christianisme et restaient fidèles à la Foi, menaient donc une vie héroïquement chrétienne, car ils vivaient comme des anges au milieu de superstitions de toutes sortes et d'une affreuse corruption. Les Relations rapportent à ce sujet plusieurs traits vraiment dignes de l'époque héroïque des martyrs. Mais l'héroïsme est toujours une chose rare, et qui est le partage des âmes d'élite.

Le nombre des baptêmes au pays des Hurons et dans tous les lieux circonvoisins, spécialement au lac Erié, découvert en 1640 par les Pères Chaumonot et Brébœuf, alla cependant en augmentant d'année en année. Il y en eut cent vingt en 1642, cent soixante-dix en 1645, cent soixante-quatre en 1646, et cinq cents en 1647.

Dans l'église huronne, on attendait ordinairement, pour faire solennellement les baptêmes, aux trois grandes fêtes de l'année, Noël, Pâques et la Pentecôte, afin de produire plus d'impression sur l'esprit des sauvages (2).

La grâce divine tombait évidemment de plus en plus forte sur le peuple huron, à mesure qu'approchait la grande catastrophe : et si l'on rassemble les chiffres donnés par les missionnaires dans

---

(1) *Rel. des Jés.*, 1644, p. 91.
(2) *Ibid.*, 1642, p. 57.

leurs Relations, chiffres dont la Mère de l'Incarnation corrobore l'exactitude, on arrive au total de dix mille Hurons qui furent baptisés dans leur pays, sans compter ceux qui le furent plus tard à Québec ou ailleurs, après la dispersion : ce serait donc au moins le tiers de la nation huronne proprement dite qui aurait reçu la foi chrétienne.

Le temps arrivait où les Jésuites allaient porter le flambeau de l'Évangile dans le pays des Iroquois. En attendant, il y avait là des Hurons chrétiens, emmenés captifs par leurs ennemis, qui préparaient la voie aux missionnaires. C'est ainsi que Dieu sait toujours tirer le bien du mal.

Malheureusement, il y avait aussi de mauvais Hurons qui faisaient une œuvre diabolique, en répandant parmi les Iroquois tous les infâmes préjugés dont ils étaient imbus contre les missionnaires.

Les Iroquois redoublaient de fureur, à cette époque, contre les Hurons et leurs alliés, les Français. En 1641, le P. Vimont jugea à propos de députer en France le P. Le Jeune; et celui-ci obtint de Richelieu, par l'intervention de la duchesse d'Aiguillon, quelques troupes, qui arrivèrent à Québec l'année suivante. Ce fut le dernier service que rendit au Canada le grand ministre de Louis XIII, qui avait montré en plusieurs occasions tant d'intérêt à notre jeune colonie : Richelieu mourut le 4 décembre 1642.

Une partie des soldats qu'il avait envoyés monta au pays des Hurons; l'autre fut employée par M. de Montmagny à construire un fort, qui porta le nom de Richelieu, à l'embouchure de la rivière des Iroquois : aujourd'hui c'est la rivière qui s'appelle Richelieu; l'endroit où s'élevaient le fort et l'habitation a pris le nom de Sorel. La première messe dite au fort Richelieu fut célébrée le 13 août 1642.

Non loin de là, le P. Jogues venait d'être pris par les Iroquois, et emmené captif, avec ses deux compagnons, Guillaume Couture et René Goupil, au canton des Agniers, l'un des cinq de la confédération iroquoise. Le P. Jogues était natif d'Orléans :

« Je suis né, écrivait-il un jour, dans une ville dont l'église métropolitaine est dédiée à la sainte Croix. »

La Relation de 1643, parlant de Guillaume Couture et de René Goupil :

« C'étaient, dit-elle, deux jeunes hommes incomparables en leur genre. »

Couture aurait pu se sauver; mais à peine la pensée lui en vint-elle à l'esprit :

« Non, non, dit-il; je veux mourir avec le Père; je ne le saurais abandonner. »

Après avoir été victime de toutes sortes d'outrages, le P. Jogues réussit à se sauver, et passa en France (1). Couture eut la bonne fortune de se faire adopter dans une famille iroquoise : « Les Iroquois, dit Marie de l'Incarnation, le tenaient parmi eux en estime et réputation comme un des premiers de leur pays. » René Goupil fut assommé à coups de hache par un de ces barbares : son sang était le premier sang chrétien et français qui coulait sur cette terre payenne : « Ce jeune homme, dit le P. Vimont, avait la pureté d'un ange. »

« Il avait coutume, écrit le P. Lalemant, de caresser les petits enfants, et de leur enseigner à faire le signe de la croix. Un vieillard s'étant aperçu qu'il avait formé ce signe sacré sur le front de son petit-fils, et qu'il lui prenait la main pour lui apprendre à le former, dit à un de ses neveux : « Va-t-en tuer ce chien ». Le neveu obéit et alla lui casser la tête. »

René Goupil, martyr du signe de la croix (2), expira en prononçant le saint nom de Jésus, le 29 septembre 1642.

C'est au printemps de cette même année (1642) que fut fondé Montréal par M. de Maisonneuve, au nom d'une Compagnie appelée la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France ».

Rien de plus admirable que les origines de cette Société et les motifs qu'avaient les associés dans leur pieuse et sainte entreprise : tout y est pur et désintéressé, tout y respire le zèle de la plus grande gloire de Dieu.

Ces motifs sont exposés avec une noble simplicité dans un petit ouvrage intitulé : *Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Montréal*. D'après l'abbé Verreau, l'auteur de cet ouvrage ne serait autre que M. Olier, l'illustre et vénéré fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice.

---

(1) Sur la captivité du P. Jogues, sa fuite en France, et le reste de sa carrière, voir *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 102.

(2) *Rel. des Jés.*, 1646, p. 14.

Jusqu'ici, on n'a guère travaillé au Canada que dans la région de Québec et au pays des Hurons. La crainte des Iroquois qui, débouchant par la rivière Richelieu, infestent constamment la région de Montréal, a empêché de coloniser cet endroit. Mais n'y a-t-il pas lieu d'aller s'y installer bravement, de travailler à la conversion des barbares Iroquois, et d'ouvrir en même temps à la colonisation l'endroit peut-être le plus riche du pays?

Les Relations des Jésuites étaient lues en France avec un vif intérêt : elles enflammaient le zèle des âmes pieuses. On ne peut douter que leur lecture n'ait contribué à la formation de la Compagnie de Montréal, de même qu'elles contribuèrent à la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec par la duchesse d'Aiguillon et à celle des Ursulines par Mme de la Peltrie. M. Dollier de Casson le dit d'ailleurs expressément (1).

Une chose est remarquable : c'est le concours efficace que donnent les Jésuites à la formation de la Société de Montréal. C'est un Jésuite, le P. Chauveau, son confesseur, qui engage M. de la Dauversière, trésorier de La Flèche, à se rendre à Paris pour réaliser le plan qu'il a conçu de fonder cette Société. M. de la Dauversière, à Paris, rencontre providentiellement M. Olier; tous deux se reconnaissent sans s'être jamais vus, tous deux ont conçu la même idée et s'entendent parfaitement pour sa réalisation. M. de la Dauversière a déjà le concours de deux amis riches et dévoués : le baron de Fancamp et le baron de Renty. Voilà la Compagnie de Montréal formée; et c'est M. Olier qui en devient l'âme dirigeante. C'est lui qui verse les premiers fonds; et M. de la Dauversière sera « l'intendant des affaires de Montréal en France (2) ».

Mais il faut avant tout acquérir l'île de Montréal : ce qui n'est pas chose facile. Elle appartient à M. de Lauson, l'intendant de la Compagnie des Cent-Associés. C'est encore un Jésuite, le P. Charles Lalemant, qui s'entremet pour faire réussir les négociations; sans lui, elles auraient échoué; grâce à son concours, elles aboutissent au résultat désiré : la Compagnie de Montréal acquiert cette île magnifique où l'on admirera un jour la grande métropole du Canada.

---

(1) *Histoire du Montréal,* par M. Dollier de Casson, p. 12.

(2) *Journal des Jés.*, p. 4.

Maintenant, il faut à la Compagnie un homme courageux et habile pour réaliser son projet de fonder une colonie dans la Nouvelle-France; il lui faut aussi une personne dévouée pour administrer l'hôpital reconnu nécessaire dans cette nouvelle colonie, et dont une dame généreuse, Mme de Bullion, a déjà assuré la fondation. Paul de Chomedey de Maisonneuve, natif de Champagne, est indiqué par le P. Charles Lalemant comme l'homme qu'il faut pour la réussite de l'entreprise; et c'est un autre Jésuite, le P. de Saint-Jure, qui engage Melle Jeanne Mance, de la ville de Langres, à poursuivre généreusement le pieux dessein qu'elle a conçue elle-même de se dévouer à la fondation d'un Hôtel-Dieu dans la nouvelle colonie. Tous ceux qui prennent part à la fondation de Montréal sont « sous la conduite des Pères Jésuites »; les Jésuites sont, suivant l'expression de M. Dollier de Casson, « les premiers arc-boutants de cette entreprise ».

La Compagnie de Montréal, qui n'était composée en 1641 que de six personnes, compta bientôt trente-cinq membres, et parmi eux plusieurs ecclésiastiques, MM. Olier, de Bretonvilliers, Le Gauffre et de Queylus, de Saint-Sulpice, comme aussi plusieurs dames de distinction.

Au mois de février 1641, tous les membres se réunirent dans l'église de Notre-Dame de Paris pour y consacrer cette île « à la Sainte Famille de Notre-Seigneur, sous la protection particulière de la Sainte Vierge ».

Ce fut une belle et touchante cérémonie. « M. Olier dit la sainte messe à l'autel de la Sainte Vierge, et tous les associés qui n'étaient pas prêtres y communièrent de sa main. Les prêtres dirent la messe en même temps à différents autels, et tous supplièrent avec une égale ferveur la Reine des Anges de bénir leur entreprise, et de prendre l'île de Montréal sous sa très sainte et spéciale protection (1). »

M. de Maisonneuve partit pour le Canada, et fit voile de La Rochelle au printemps, avec quarante colons, quantité de provisions et tous les objets nécessaires aux débuts d'une colonie. D'après M. Dollier, ce premier embarquement coûta aux six pre-

(1) *Vie de la Sœur Bourgeois*, par M. de Montgolfier, Montréal, 1818, p. 20.

miers fondateurs de la Compagnie de Montréal vingt-cinq mille écus. Le même sulpicien nous apprend encore qu'en 1648, « la Compagnie de Montréal était quasi toute dissipée », et que « le bon M. de la Dauversière était si mal dans ses affaires, qu'il avait quasi fait banqueroute ». Melle Mance, non moins remarquable par son énergie que par son dévouement, repassa en France, et réussit à consolider la Société, dont elle faisait elle-même partie (1).

Arrivé à Québec, M. de Maisonneuve se rendit immédiatement à Montréal, avec le gouverneur du Canada, M. de Montmagny, et le P. Vimont, supérieur de la mission canadienne, pour y choisir l'emplacement de la ville que l'on voulait fonder. L'endroit où il s'arrêta était précisément celui que Champlain, trente ans auparavant, avait désigné lui-même comme emplacement de ville, et appelé place Royale, où il avait passé trois semaines, du 28 mai au 18 juin 1611, et fait quelques défrichements. C'était une pointe ou langue de terre, formée par un petit ruisseau qui se jetait dans le Saint-Laurent, et qui coule aujourd'hui sous la rue des Commissaires : cette pointe s'appela plus tard Pointe-à-Callières.

M. de Maisonneuve revint à Québec et passa l'hiver à la Pointe-à-Puiseaux; puis au printemps de 1642, il monta de nouveau à Montréal, et y jeta, le 18 mai, les fondations de la ville. Le P. Vimont célébra ce jour-là la première messe dite à Montréal (2); puis, se tournant vers la petite colonie qui y assistait, et à la tête de laquelle se trouvaient M. de Maisonneuve et Melle Mance :

« Ce que vous voyez en ce moment, dit-il, n'est qu'un grain de sénevé; mais il est jeté par des mains pieuses, animées d'un grand esprit de foi et de religion. Il faut que le Ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels ouvriers. Je ne fais aucun doute que ce petit grain de sénevé ne produise un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne se multiplie et ne s'étende de toutes parts (3). »

---

(1) *Histoire du Montréal,* p. 71.

(2) A Montréal même; car nous avons vu que la messe fut dite par les Récollets, au Bout-de-l'Ile, à la rivière des Prairies, le 24 juin 1615; et le P. Le Jeune célébra la messe quelque part sur l'île Jésus, le 3 octobre 1636 (*Rel. des Jésuites,* 1637, p. 75).

(3) *Histoire du Montréal,* p. 38.

Le Saint Sacrement resta exposé toute la journée dans le petit oratoire que l'on avait dressé à la hâte pour la circonstance.

M. de Maisonneuve construisit un fort, l'arma de canons, et l'entoura d'une forte palissade. A l'intérieur du fort se trouvait la chapelle.

En avant, sur la pointe, était le premier cimetière de Montréal : on y enterra, le 7 juin 1643, le premier Français mort en cette ville; il avait été tué par les Iroquois.

Les constructions en bois de M. de Maisonneuve firent place, sous M. de Callières, à un fort ou château en pierre, et le gouverneur de Montréal y établit sa demeure. Mais le Séminaire se réserva la *pointe en avant* : « Les seigneurs de Montréal, dit Jacques Viger, témoignèrent par là leur respect envers le premier lieu de sépulture de nos pères. Ils ne consentirent à troubler leurs cendres qu'en 1793, un siècle et demi après la première inhumation, celle de Guillaume Boissier. »

Tout Montréal d'aujourd'hui se trouvait en embryon sur cette langue de terre où M. de Maisonneuve alla se fixer en 1642, et où le P. Vimont célébra la première messe.

Un des premiers bâtiments qui s'élevèrent en dehors de la Pointe-à-Callières fut l'hôpital, fondé par Mme de Bullion, dont le mari avait été, sous Richelieu, surintendant des finances, à Paris : cet hôpital resta sous la direction de Jeanne Mance jusqu'à l'arrivée des hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche en 1659. La chapelle de l'hôpital, dédiée à saint Joseph, formait l'angle de la rue Saint-Paul et de celle qui monte du fleuve à la place d'Armes, et servit longtemps d'église paroissiale : elle fut « l'église de l'île de Montréal » jusqu'en 1678.

On construisit aussi une modeste résidence pour les Jésuites, qui desservirent la colonie de Montréal jusqu'à l'arrivée des sulpiciens en 1657.

Le P. Vimont parlant de Montréal dans l'automne de 1643 :

« Il y a, dit-il, environ cinquante-cinq personnes de divers pays, de différentes humeurs, de diverses conditions, mais tous d'un même cœur et dans un même dessein de servir Dieu... La vie qu'ils ont menée tout l'hiver a été une image de la primitive Église. »

Il fallait, en effet, que ces nouveaux colons se tinssent toujours prêts à paraître devant Dieu, exposés qu'ils étaient sans cesse, et

les premiers, aux attaques des Iroquois. Dans l'été de 1643, trois d'entre eux furent massacrés par ces barbares. On n'osait plus sortir; « on n'était pas en assurance, en dehors du seuil de sa porte », dit M. Dollier.

« Le dessein des Iroquois, autant que je puis voir, écrivait de leur village, où il était prisonnier, le P. Jogues, est de prendre, s'ils le peuvent, tous les Hurons, et ayant mis à mort les plus considérables, et une bonne partie des autres, ne faire des deux qu'un seul peuple et une seule terre. »

C'est-à-dire qu'ils auraient voulu remettre les choses comme elles étaient autrefois, avant que la guerre civile eût séparé en deux la nation huronne-iroquoise.

Les Hurons n'osaient plus risquer de descendre à Québec pour la traite des fourrures : on résolut de leur envoyer des troupes pour les accompagner dans leur voyage. Vingt soldats montèrent dans leur pays en 1644, et logèrent chez les Jésuites. Ils étaient conduits par « un jeune homme de grande qualité, âgé de vingt-deux ans ». Ce jeune homme, d'après Marie de l'Incarnation, — mais elle ne le nomme pas, — avait déjà « commandé dans les armées de France ».

Le P. Bressani partit cette même année pour monter aux Hurons; mais il fut pris par les Iroquois, emmené captif dans leur pays, et livré à toute espèce d'outrages et de tortures. On lui coupa le pouce de la main gauche, et deux doigts de la main droite : ce qui le rendait inhabile à célébrer désormais la sainte messe. Il réussit enfin à s'échapper de ces barbares, comme avait fait le P. Jogues, passa lui aussi en France, où il arriva le 15 novembre, et se rendit à Rome, sa ville natale. Le pape Innocent X le recut comme un apôtre, et voulut par dévotion baiser les cicatrices des plaies qu'il avait reçues pour Jésus-Christ. Il lui permit de célébrer la sainte messe, jugeant que celui qui avait été mutilé pour la publication de l'Évangile ne devait pas être privé de l'honneur d'offrir le saint sacrifice. Le P. Bressani vint reprendre ses travaux apostoliques au Canada l'année suivante 1645.

Lorsqu'il arriva à Québec, un traité de paix venait d'être conclu aux Trois-Rivières entre M. de Montmagny et les Iroquois, grâce à l'entremise diplomatique de l'habile et intelligent Guillaume Couture, dont nous avons déjà parlé; le P. Jérôme Lalemant, qui descendit du pays des Hurons, vers la fin de l'été, et fut proclamé

le 16 septembre, aux Trois-Rivières, supérieur de la mission du Canada, à la place du P. Vimont, put espérer un instant que cette mission allait voir des jours meilleurs.

CHAPITRE X

Le Père Jérôme Lalemant, troisième supérieur de la mission (1645-1651).

« Je viens de quitter ma lettre, pour aller chanter le *Te Deum* pour l'heureuse arrivée du P. Lalemant, supérieur des missions. »

C'est ainsi que la Mère de l'Incarnation annonçait à une de ses amies de Tours l'arrivée à Québec du nouveau supérieur de l'Église du Canada, le 3 octobre 1645; et elle ajoutait :

« C'est un homme de grande considération pour sa doctrine, probité et sainteté, sans parler de sa naissance qui est assez connue dans Paris. »

Le P. Jérôme, frère du P. Charles Lalemant, venait de passer sept années entières chez les Hurons. Avant de descendre à Québec, craignant d'être surpris en chemin par les Iroquois, il écrivit une lettre admirable, qui ne devait être envoyée qu'après son départ des Hurons, dans laquelle il communiquait à son Provincial « ses dernières pensées », ses espérances et ses craintes au sujet de la conversion de ces peuples. Cette lettre, datée du 15 mai 1645, est peut-être ce qui a jamais été écrit de mieux sur les mœurs des Hurons :

« Je ne crois pas, disait le bon missionnaire, qu'il y ait pays au monde plus difficile à soumettre aux lois de Jésus-Christ »; et la raison principale qu'il en donnait, c'était l'extrême liberté dont jouissaient les Hurons, soit dans la famille, soit dans la société, étant absolument réfractaires à toute contrainte.

On pouvait, du reste, constater la même chose chez les Iroquois, congénères des Hurons : le P. Ragueneau écrit quelque part :

« Il n'y a rien que ces peuples aient plus en horreur que la contrainte : les enfants même ne la peuvent souffrir et vivent à leur fantaisie dans la maison de leurs parents, sans crainte de réprimande ni de châtiment. »

Faisons abstraction des sauvages : ne dirait-on pas qu'il s'agit ici de nos fils de famille, des enfants civilisés de notre époque?

Le P. Jérôme Lalemant avait été nommé supérieur de la mission du Canada dès le mois de mai 1644; mais on n'avait pu lui en faire parvenir la nouvelle, ou du moins il n'avait pu descendre à Québec avant 1645. Il ne cessa d'être supérieur que dans l'automne de 1651; le P. Ragueneau le remplaça cependant une année avec le titre de vice-supérieur, lorsqu'il passa en France dans l'automne de 1650.

Il fut donc supérieur de la mission du Canada dans les dernières années de M. de Montmagny et tout le temps du gouvernement de M. d'Ailleboust.

Ce qui caractérise surtout son administration, c'est l'ordre parfait en toutes choses. Le journal qu'il commença à tenir à son arrivée à Québec nous montre bien l'homme qui voit à tout, qui se rend compte de tout, et désire mettre toutes choses sur un bon pied.

Un de ses premiers soins, c'est de vérifier tous les titres des propriétés des Jésuites au Canada. Il se fait donner de nouvelles lettres de concession, lorsque la chose lui paraît nécessaire. Il acquitte avec soin toutes les charges marquées aux contrats, prenant garde néanmoins de ne créer aucun précédent dangereux, « pour ne point préjudicier, dit-il, à nos anciens droits de M. de Ventadour ».

Depuis l'incendie de 1640, les Jésuites à Québec logeaient dans la maison des Cent-Associés, y disaient la messe et y célébraient tous les offices paroissiaux. Le P. Lalemant, après avoir pris l'avis de son conseil, s'occupa immédiatement de bâtir une résidence sur le terrain des Jésuites, et une église paroissiale à la place de Notre-Dame de Recouvrance. La « maison des offices » fut habitée dès 1647; « la grande maison », terminée à l'extérieur en 1649; et l'on jeta les fondations d'une chapelle le 11 juin 1650.

La première pierre de l'église paroissiale fut posée le 24 septembre 1647; et trois ans après, la veille de Noël 1650, le P. Poncet fit la bénédiction du nouvel édifice et y célébra la première messe. On ne commença, cependant, qu'à Pâques 1657, à faire régulièrement les offices dans cette église paroissiale, qui fut consacrée neuf ans plus tard par le premier évêque de la Nouvelle-France.

Elle devait tout d'abord s'appeler Notre-Dame de la Paix, à

cause de la paix conclue avec les Iroquois en 1645 (1); mais le renouvellement presque immédiat des hostilités fit bientôt renoncer à ce titre.

Dans la chapelle temporaire de la maison des Cent-Associés, les offices paroissiaux se célébraient avec une régularité, un ordre et une magnificence dignes des grandes basiliques :

« Tout se fait ici, écrit Marie de l'Incarnation, comme dans une cathédrale, tant pour le chant que pour les cérémonies, que les mieux entendus disent s'y observer avec autant de majesté que dans les chœurs de France les mieux réglés (2). »

Le P. Lalemant aimait tout ce qui donne de la splendeur au culte divin; il tenait particulièrement à l'observance des rubriques :

« C'est lui, écrit encore Marie de l'Incarnation, qui a mis le bel ordre qui se voit dans l'église de Québec, avec autant de majesté qu'au milieu de la France. C'est le zélateur de l'église, qui semble avoir été élevé dans toutes les cérémonies... »

Il tenait surtout à ce que dans les processions, dans les solennités, dans les exercices religieux, chacun fût à sa place, et que l'on évitât tout ce qui aurait pu favoriser la vanité ou les sottes prétentions, « crainte, disait-il, de tomber dans les intrigues de préséances et préférences ».

Il raconte lui-même quelque part un exemple de cette vanité de parvenus qui se faisait jour dès cette époque au Canada :

« Mme Marsolais, dit-il, devant offrir le pain bénit, désira le présenter avec le plus d'appareil possible : elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou de linge à l'entour. Elle désirait y mettre des cierges, et des quarts d'écus aux cierges, au lieu d'écu d'or qu'elle eût bien désiré y mettre; mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa pas de le faire porter avec la toilette et la couronne de bouillons. Avant de le bénir, ajoute le P. Lalemant, je fis tout ôter, et le bénis avec la même simplicité que j'avais fait les précédents, et particulièrement celui de M. le Gouverneur, crainte que ce changement n'apportât de la jalousie et de la vanité. »

La jalousie était dès lors le trait distinctif des Canadiens. On

---

(1) *L'Abeille* du Petit Séminaire de Québec, t. VII, nº 19.

(2) *Lettres de Marie de l'Incarnation,* t. I, p. 467.

venait de leur abandonner, moyennant certaines conditions, le privilège de la traite des pelleteries; et ils se déchiraient entre eux à cette occasion : « Les petits habitants, dit le P. Lalemant, semblaient se vouloir mutiner contre ceux qui avaient les charges et les offices... Le tout fut apaisé par M. le Gouverneur ». Puis il ajoute : « Ces menus habitants avaient tort : il n'y avait aucun fondement raisonnable à leurs plaintes ».

C'est, du reste, une question de savoir si le nouvel arrangement entre les habitants du Canada et les Cent-Associés fut réellement à l'avantage du pays :

« Au fond, écrit à ce sujet Marie de l'Incarnation, tandis que les habitants s'amusent à cette traite des pelleteries, ils n'avancent pas tant leurs affaires que s'ils travaillaient à défricher la terre... (1) »

La Compagnie des Cent-Associés, comme on devait s'y attendre, se désintéressa de plus en plus de l'avenir du Canada; les habitants ne donnèrent plus toute leur application à la culture du sol, qui est la source de la vraie richesse; il y eut entre eux mille questions de jalousies et de rivalités, et l'on tomba bientôt dans des difficultés de comptes inextricables (2).

Les Jésuites n'avaient jamais eu qu'à se féliciter de la conduite des Cent-Associés à leur égard et vis-à-vis l'Église du Canada en général. La Compagnie remplissait parfaitement toutes ses obligations, et donna, en 1643, une déclaration explicite, exonérant complètement les missionnaires des accusations qu'on avait essayé de faire peser sur eux par rapport à la traite des pelleteries.

Afin de ne donner à la nouvelle Compagnie des Habitants aucun prétexte de plainte, il fut décidé, non seulement de ne faire la traite en aucune manière, mais de ne rien demander pour la construction de la résidence que l'on avait résolu de bâtir aux Trois-Rivières, et de ne pas même accepter les deux mille livres que le Conseil avait votées pour cette construction.

Ce Conseil, appelé le Conseil de Québec, avait été établi par le Roi en 1647, pour aider le Gouverneur dans l'administration civile du pays. Il était composé du Gouverneur lui-même, du Supérieur

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 471.
(2) Arch. du Canada, Corresp. générale, t. II, p. 233.

des Jésuites, du dernier Gouverneur sorti de charge, et de deux habitants du pays choisis par les syndics de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. Le Supérieur des Jésuites du Canada en faisait partie, en attendant qu'il y eût un évêque. Le P. Lalemant n'accepta qu'après avoir pris l'avis des membres de son propre conseil, le P. Vimont, le P. d'Endemare et le P. Le Jeune.

Il les consulta également au sujet de certains doutes qu'on soulevait en France sur leurs pouvoirs de juridiction et sur le droit qu'ils avaient de célébrer les mariages et de recevoir les professions religieuses, « n'ayant eu rapport à aucun évêque pour le gouvernement spirituel du pays (1) ».

Suivant toutes les probabilités, ces doutes étaient soulevés par l'archevêque de Rouen lui-même, qui voulait les amener à reconnaître sa juridiction. Déjà il s'était permis d'exprimer certain mécontentement à leur égard. Répondant à la duchesse d'Aiguillon, qui lui avait demandé deux nouvelles hospitalières pour l'Hôtel-Dieu de Québec, il les lui accordait de bonne grâce; puis il ajoutait :

« Je vous supplie de donner ordre que l'on n'imprime plus les Relations qui se feront dans ce pays..., qu'elles ne soient vues et approuvées de nous, afin que Dieu ne soit pas seulement servi, mais servi en esprit et en vérité... (2) »

Il se faisait évidemment un travail contre les Jésuites au Canada et en France. Le zèle qu'ils déployaient contre la traite de l'eau-de-vie, et le bon ordre qu'ils faisaient régner partout au Canada, gênaient certaines personnes : on était jaloux de l'autorité morale dont ils jouissaient; et ce sentiment s'était fait jour dès 1639 :

« Deux députés, écrit le P. récollet Chrétien Leclerc, arrivèrent du Canada, et s'adressèrent secrètement à nos Pères de Paris pour leur représenter la gêne où étaient les consciences de la colonie, de se voir gouverner par les mêmes personnes pour le spirituel et pour le temporel. »

L'idée d'opposer les Récollets aux Jésuites s'accentua encore davantage en 1645, à l'occasion de l'établissement de la Compagnie des Habitants :

---

(1) *Journal des Jésuites*, p. 93 et 186.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

« M. de Repentigny, général de la flotte, nous avait demandé, dit Leclerc, et avait obtenu de notre Révérend Père Provincial trois de nos Religieux, s'offrant même de les passer à ses frais, et de les entretenir durant quelque temps au pays. »

Or, M. de Repentigny n'était pas le premier venu. C'était un excellent chrétien, auquel la Mère de l'Incarnation rendait un beau témoignage :

« C'est un homme d'une grande oraison et d'une vertu bien épurée, écrivait-elle à son fils. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse... C'est de lui que nous prenons conseil en la plupart de nos affaires... (1) »

C'est précisément à cette époque que se rapporte un document adressé au Souverain Pontife, par lequel les Associés de Montréal demandaient, outre quelques faveurs spirituelles pour leur colonie, des pouvoirs de juridiction pour les ouvriers apostoliques qu'ils se proposaient d'y envoyer (2). Il ne fut pas donné suite à cette demande, évidemment parce que les Jésuites étaient déjà chargés de toutes les missions de la Nouvelle-France.

La Compagnie de Montréal s'occupa dès lors de faire nommer un évêque pour le Canada. Le nom d'un de ses membres, l'abbé Le Gauffre, fut même proposé et agréé par la cour de France; mais cet abbé mourut avant que sa nomination eût été soumise au Saint-Siège (3).

Les négociations pour la nomination d'un évêque ayant été reprises, les Jésuites firent alors comprendre que le temps n'était pas venu d'envoyer un évêque au Canada, exposé à cette époque aux invasions continuelles des Iroquois, et encore si peu peuplé : il n'y avait pas plus de deux cents colons en 1640 :

« L'on parle de nous donner un évêque, écrivait en 1646 Marie de l'Incarnation; pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut pas encore d'évêque en ce pays, lequel n'est pas assez bien établi. D'ailleurs, nos Révérends Pères y ayant planté le christianisme, il

---

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation,* t. I, p. 228.

(2) *Histoire du Montréal,* p. 228.

(3) Il avait laissé par testament 80.000 livres pour la fondation d'un évêché à Montréal. Mais « on avait perdu cette somme par arrêt, faute d'avoir diligemment vaqué à cette affaire » (*Ibid.,* p. 69).

semble nécessaire qu'ils le cultivent encore quelque temps sans qu'il y ait personne qui puisse être contraire à leurs desseins. »

Le dessein des Jésuites était d'avoir, aussitôt que possible, un évêque à Québec, berceau de la colonie; la Compagnie de Montréal voulait l'avoir dans ses quartiers : qui allait l'emporter dans cette lice prématurément ouverte?

L'influence de la Compagnie de Montréal, à cette date, était très grande, puisqu'elle avait réussi à faire nommer un de ses membres, M. Louis d'Ailleboust, gouverneur général du Canada, en remplacement de M. de Montmagny. Le poste avait même été offert à M. de Maisonneuve; mais il n'avait pas cru devoir accepter (1).

De son côté, l'archevêque de Rouen faisait valoir avec habileté et persévérance les titres de sa prétendue juridiction; il réussissait même par des lettres évidemment écrites à son intention, à inspirer aux Jésuites du Canada des inquiétudes sérieuses au sujet de la validité des mariages et des professions religieuses dans un pays où il n'y avait pas encore d'évêque. Afin de dissiper ces inquiétudes, le P. Lalemant se décida, d'après l'avis de son conseil, à envoyer en Europe le P. Vimont pour consulter les théologiens de la Compagnie :

« Le sens le plus commun, écrit-il, fut qu'il fallait s'adresser et attacher à M. de Rouen. »

C'est aussi le parti que prit le P. Vimont : pour couper court à toutes difficultés, il fit demander des pouvoirs de juridiction à l'archevêque de Rouen; et le Prélat, qui n'attendait que cette demande, se hâta de les accorder, en instituant le supérieur de la mission du Canada son grand vicaire (2).

Dans ses lettres, datées du 30 avril 1649, il déclarait expressément que « la colonie était une partie de la vigne qui lui était confiée, et les Canadiens une portion de son troupeau (3) ».

La raison principale de sa prétention était que bon nombre de Canadiens venaient de son diocèse. C'est pour la même raison que l'évêque de la Rochelle, et quelques autres encore, prétendaient

---

(1) *Histoire du Montréal,* p. 64 et 68.

(2) *Journal des Jésuites,* p. 186.

(3) Pouvoirs de grand vicaire au Supérieur des Jésuites du Canada, 30 avril 1649.

également avoir juridiction au Canada; mais ils ne soutinrent pas leurs prétentions avec la même ténacité que l'archevêque de Rouen.

La démarche des Jésuites ne fut pas approuvée par leur Général, à Rome : ils n'auraient pas dû, suivant lui, paraître douter de la validité de leurs pouvoirs, qui étaient des mieux fondés, ni s'appuyer sur une juridiction que le Saint-Siège n'avait jamais reconnue (1).

Il est certain, toutefois, que ces zélés missionnaires avaient agi de bonne foi pour ce qu'ils croyaient être nécessaire au bien de la religion. « On procéda ensuite avec assurance, dit le P. Lalemant, à recevoir les professions religieuses. »

Les Jésuites, qui venaient de reconnaître la juridiction de l'archevêque de Rouen, tinrent la chose secrète jusqu'en 1653. Cette année, le Prélat leur ayant envoyé son mandement pour la publication du jubilé d'Innocent X, ce mandement fut lu, le 15 août, jour de l'Assomption, dans l'église paroissiale de Québec, et l'archevêque de Rouen proclamé, en présence du Gouverneur, l'Ordinaire de la Nouvelle-France.

Le journal tenu à Québec par le P. Jérôme Lalemant nous fait connaître son zèle infatigable pour le bien de l'Église du Canada. Il nous montre ce digne supérieur visitant lui-même plusieurs fois l'année les petits groupes de Français établis aux Trois-Rivières, à Sorel, à Montréal, à Beauport, sur la côte Beaupré, donnant à tous ces endroits des missionnaires pour les desservir, encourageant partout, et surtout à Québec, la piété et la dévotion, prêchant très souvent la parole de Dieu, invitant les fidèles à profiter des indulgences des deux jubilés qui eurent lieu de son temps, l'un en 1645, l'autre en 1648, ordonnant dans les différentes églises des dévotions spéciales, des saluts du Saint Sacrement, des processions. Déjà, à cette époque, les Quarante-Heures se célébraient chaque année aux Ursulines et à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le P. Lalemant faisait régulièrement la visite de ces communautés, et leur témoignait un intérêt tout paternel : elles le méritaient bien, du reste, par leur ferveur, et les services qu'elles rendaient à la colonie.

---

(1) Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* t. II, p. 207.

Les séminaristes sauvages, élevées et instruites par les Ursulines, se montraient, lorsqu'elles quittaient le monastère pour reprendre la vie des bois, de véritables apôtres de l'Évangile.

Les filles françaises, à cette époque, allaient généralement passer au moins six mois aux Ursulines; et la Mère de l'Incarnation ne craignait pas de dire :

« Sans l'instruction que nous leur donnons, elles seraient des brutes pires que les sauvages. »

De son côté, le P. Ragueneau écrivait :

« L'expérience nous apprend que les filles qui ont été aux Ursulines s'en ressentent toute leur vie. »

A l'Hôtel-Dieu, les religieuses se rendaient le témoignage que « depuis qu'elles étaient en la Nouvelle-France, pas un seul sauvage n'était mort en leur hôpital sans baptême ».

Elles venaient de recevoir de France une nouvelle recrue, la célèbre Mère Catherine de Saint-Augustin, qui allait embaumer leur monastère du parfum de ses vertus. Voici ce qu'écrit le P. Lalemant au sujet de son départ de France :

« Sa vocation en ce nouveau monde, dit-il, est assez remarquable : son ardeur lui faisait souhaiter les croix avec amour, et son père craignant les hasards s'opposa si fortement à son départ qu'il présenta requête au Parlement de Rouen, pour l'empêcher de sortir du couvent de la Miséricorde de Bayeux, où elle était religieuse.

« Cette pauvre petite colombe étant dans les gémissements, et ses parents dans la résistance, il arriva que son père, jetant les yeux sur la Relation de l'an passé (1647), fut si fortement touché en lisant les horribles tourments que le bon Père Isaac Jogues a soufferts, que cela même qui semblait le devoir plus opiniâtrement confirmer dans ses oppositions, lui fit lâcher prise :

« Est-il vrai, dit-il, qu'on souffre si généreusement pour Dieu « en ces contrées? Je désire que mes deux filles y aillent; j'en « refusais une, et je les donne toutes deux. »

« C'est ici où il y eut du combat. Ces deux sœurs religieuses en même maison se voulaient toutes deux sacrifier, et il n'en fallait qu'une. Le Saint-Esprit fit tomber le sort et la croix sur la plus jeune, et les larmes et les regrets sur l'aînée (1). »

---

(1) *Rel. des Jés.*, 1648, p. 3.

La Mère Catherine de Saint-Augustin mourut à Québec en odeur de sainteté (1) le 8 mai 1668. Son père était Jacques-Simon de Longpré; son aïeul maternel, M. de Launey-Jourdan (2).

Au monastère des Ursulines de Québec, il y avait des religieuses qui étaient de la règle de Paris, d'autres, et Marie de l'Incarnation était du nombre, de la règle de Bordeaux. Outre les trois vœux ordinaires, les Ursulines de la Congrégation de Paris en faisaient un quatrième, que ne faisaient pas celles de Tours et de Bordeaux, celui de se livrer à l'enseignement. Il fallait des Constitutions uniformes pour toutes, adaptées à notre climat, et aux œuvres spéciales qu'elles étaient appelées à remplir dans notre pays. Sur leurs instantes sollicitations, le P. Lalemant se chargea de ce difficile travail; et il réussit à merveille :

« Nous lui avons des obligations plus qu'à personne, écrit Marie de l'Incarnation. Il a fait nos Constitutions et mis le bon ordre qui règne dans notre communauté; en un mot, c'est notre Père...

« Nous sommes, ajoute-t-elle, une congrégation composée de deux; mais nous n'en faisons pas plus de cas que si nous étions toutes sorties d'une même communauté, tant nous sommes unies! »

CHAPITRE XI

Le Père Jérôme Lalemant *(suite)*.

Nous connaissons le zèle du P. Lalemant pour la colonie française : son dévouement aux sauvages n'est pas moins admirable.

---

(1) Nous aimons à dire ici, une fois pour toutes, qu'en employant les mots *saint,* ou *sainteté,* ou *martyr,* ou autre de ce genre, nous n'avons nullement intention de prévenir le jugement de notre Mère la sainte Église.

(2) La Mère Catherine de Saint-Augustin était parente de saint Thomas de Cantorbéry, et ses proches se nommaient Becket, comme lui. On assure que, partout où on possède des personnes de cette famille, on est préservé du feu. Dieu veuille continuer sa protection sur notre maison, comme nous l'avons tant de fois ressentie contre ce terrible élément (Sœur Juchereau, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* p. 314).

A Sillery, il fait tout son possible pour les attirer, leur rendre agréable le séjour dans cette réduction, et les mettre à l'abri contre les attaques de l'ennemi.

Il y a là, dans l'automne de 1645, outre un bon nombre de Français, cent soixante-sept sauvages, tous chrétiens, ou au moins catéchumènes : le P. Dequen est supérieur de la mission.

On n'y souffre personne qui n'ait au moins quelque disposition d'embrasser la Foi : à plus forte raison les apostats sont-ils sévèrement exclus.

Il y eut, à ce sujet, dans l'automne de 1648, une proclamation de la part du nouveau gouverneur, M. d'Ailleboust : elle fut lue à la porte de l'église de la mission, et appuyée, séance tenante, par un exemple salutaire.

Tessouat, fameux chef des Algonquins de l'Ile, avait embrassé le christianisme à Montréal, et avait même eu l'honneur d'être accompagné aux fonts baptismaux par M. de Maisonneuve et Melle Mance, qui lui avaient donné le nom de Paul : mais depuis son baptême il affectait de ne point professer sa religion et se livrait aux désordres. Tant il est vrai qu'il peut y avoir des esprits forts dans tous les milieux! Se trouvant à Sillery, lors de la proclamation de M. d'Ailleboust, il reçut du capitaine sauvage de la mission une verte semonce :

« Il y a longtemps que je te presse de te rendre à Dieu et d'embrasser fortement la prière, lui dit le capitaine, et tu n'as jamais donné de parole assurée : parle maintenant; car je te déclare en bonne compagnie que je ne veux personne auprès de moi qui ne croie fortement en Dieu. »

Tessouat se vit obligé, à sa grande honte, de déguerpir; mais la leçon lui fut salutaire : il rentra en lui-même, reconnut sa mauvaise vie, et fit quelques années plus tard une mort chrétienne.

Voici ce qu'un missionnaire écrivait à son sujet :

« Paul Tessouat, l'ancien capitaine des Algonquins de l'Ile, qui a été l'orateur de son siècle en ces contrées, et le mieux disant de son temps, cet homme tout bouffi d'orgueil, est mort dans l'humilité chrétienne, donnant sur la fin de sa vie de grandes espérances de son salut. »

Dans la même occasion, M. d'Ailleboust lança une ordonnance très sévère contre la traite de l'eau-de-vie; mais avant de la publier, il voulut la soumettre aux chefs sauvages :

« C'est un acte de prudence, écrit le P. Lalemant, de gouverner les peuples par ceux-là même qui sont de leur nation. »

L'ordonnance ayant été approuvée par tous les chefs sauvages, « on fit battre le tambour au sortir de la grand'messe de Sillery », et elle fut publiée solennellement en français et en langue sauvage : elle défendait, sous des peines très sévères, de vendre ou d'acheter des boissons enivrantes, et surtout d'en prendre avec excès.

On aura une idée de la piété des sauvages de Sillery par la manière dont ils firent les stations du jubilé de 1645. C'était le lendemain de Noël, par un froid très vif. Ils vinrent en procession, à jeun, deux par deux, croix et bannière en tête, de Sillery jusqu'à Québec, chantant des hymnes, ou récitant le chapelet. Leur première station fut aux Ursulines, la deuxième à la paroisse, et la troisième à l'hôpital; puis ils retournèrent dans le même ordre à Sillery, « concluant, dit le P. Lalemant, la dernière œuvre du jubilé dans leur église ».

Deux nouvelles missions sauvages, dans le vaste territoire soumis à la juridiction des Jésuites, furent inaugurées dans l'automne de 1646, celle des Abénakis et celle des Iroquois. Le P. Lalemant ne se décida à les entreprendre qu'après avoir consulté son conseil, les Pères Le Jeune, Vimont et Dequen.

Inaugurer une mission chez les Abénakis, c'était s'exposer à porter ombrage aux Capucins, qui desservaient l'Acadie depuis 1632. M. de Rasilly, chargé à cette époque de reprendre possession de cette partie de la Nouvelle-France, avait amené avec lui ces religieux, et leur avait accordé sa protection. D'Aulnay, qui lui succéda en 1636, se montra également leur ami et leur protecteur. Ils avaient déjà reçu de Richelieu une part dans les profits de la Société de l'Acadie (1) : d'Aulnay leur octroya une étendue de terre considérable.

On construisit, par ses ordres, à Port-Royal, une sorte de monastère, que l'on appelait dans le pays *le Séminaire* : il y installa douze Capucins. Ces religieux étaient obligés non seulement de desservir la petite colonie française, et de faire des missions parmi les peuplades indigènes, mais aussi de recevoir, d'entretenir

---

(1) Rameau, *Une colonie féodale,* t. I, p. 109.

et d'instruire trente jeunes gens. Ils devaient aussi faire l'école à tous les enfants indigènes qui se présentaient (1).

C'était la réalisation, à Port-Royal, du plan que l'ancien grand vicaire de Pontoise avait voulu exécuter sur les bords de la rivière Saint-Charles.

Il était beau de voir, le dimanche, ces trente pensionnaires, avec les enfants de l'école, venir en rang prendre leur place à l'église. « Celle-ci, du reste, était plus que simple : c'était une hutte en charpente, grande et massive, rustique à l'intérieur, mais proprement décorée de fleurs et de feuillée; il s'y trouvait peu d'ornements, mais beaucoup de piété sincère et une foi profonde. »

Le Séminaire de Port-Royal se soutint tant que vécut d'Aulnay; mais, après sa mort, en 1650, et surtout après la prise de Port-Royal par les Anglais en 1654, il ne fit que décliner, puis s'éteignit tout à fait.

Les Capucins continuèrent cependant à desservir la petite colonie acadienne et à faire des missions parmi les tribus sauvages du pays. « Leur douce et religieuse influence, dit M. Rameau, ne contribua pas peu à établir et à consolider des relations pacifiques entre les deux races. »

Mais les sauvages qu'ils évangélisaient, c'étaient les Micmacs : les Abénakis étaient restés à peu près en dehors de leur influence.

Ces sauvages avaient entendu parler de la foi chrétienne par quelques-uns de leurs compatriotes qui étaient venus à Sillery. Ils envoyèrent une députation à Québec pour demander un missionnaire. C'était le 15 août, jour de l'Assomption de la Sainte Vierge; et ils assistèrent, dit le P. Lalemant, « à la procession solennelle qu'on fait ce jour-là en l'honneur de Marie, pour lui présenter la personne du Roi et tous ses États ». Le P. Druillettes fut chargé d'aller les évangéliser, et partit, seul de français, le 29 août 1646.

« De tous les indigènes, dit M. Rameau, les Abénakis furent certainement ceux qui se rapprochaient le plus du caractère européen, et particulièrement du caractère français; plus susceptibles qu'aucuns autres de dévouement et de discipline, dotés d'une bravoure brillante et d'une loyauté assez rare parmi les Indiens,

---

(1) Rameau, *Une colonie féodale.*

ils montrèrent une fidélité inaltérable aux hommes et aux idées auxquelles ils s'attachèrent. »

« Les Abénakis, dit Latour, ont toujours été amis de la France, et ennemis des Anglais : ils nous ont servi à contrebalancer les Iroquois (1). »

Ces sauvages étaient dispersés dans la vallée du Kénébec. Le P. Druillettes, descendant le cours de cette rivière, fit connaissance avec grand nombre d'entre eux, se rendit jusqu'à la mer, et visita sept ou huit villages anglais sur la côte du Maine. Il monta jusqu'à Pentagouët, où il y avait une mission de Capucins : ils « l'embrassèrent avec amour et charité ».

Le Père revint à l'embouchure de la rivière Kénébec, et visita le gouverneur anglais, Winslow, qui commandait au fort : ce personnage accueillit le missionnaire avec beaucoup de bienveillance.

La langue abénaquise avait « peu de rapport avec l'algonquine », qui était familière au P. Druillettes; mais le bon missionnaire se mit à l'apprendre avec tant d'ardeur qu'il fut bientôt en état d'évangéliser les sauvages abénakis.

A l'approche de l'hiver, ces sauvages remontaient la rivière jusqu'au lac Moosehead, et de là, se dispersaient au loin dans les bois pour leurs grandes chasses. Le P. Druillettes les suivit partout, profitant de toutes les occasions pour les instruire et leur apprendre les vérités chrétiennes. Il passa l'hiver avec eux, puis au printemps redescendit aussi en leur compagnie au fort Kénébec. Il en avait baptisé une trentaine, et fait bon nombre de catéchumènes qu'il remit à plus tard à recevoir le saint baptême.

Etant allé faire une nouvelle visite au gouverneur Winslow, celui-ci lui annonça qu'il s'était rendu pendant l'hiver à Plymouth et à Boston, qu'il avait rencontré les principaux membres de la Compagnie de Kénébec, et que ces messieurs ne verraient pas d'un mauvais œil l'établissement d'une mission française quelque part sur la rivière : « Si vous étiez ici, ajouta-t-il, plusieurs Anglais vous viendraient visiter ». Il y avait en effet un certain nombre de catholiques parmi les colons de la Nouvelle-Angleterre.

La mission du P. Druillettes était évidemment pleine d'excel-

---

(1) *Mémoires sur la vie de M. de Laval.*

lentes perpectives : le bon missionnaire dit adieu à ses ouailles le 25 mai et rentra à Québec le 15 juin.

Son retour aux Abénakis fut retardé par les Capucins de Pentagouët, qui firent quelques difficultés au P. Lalemant à ce sujet (1). Trois ans plus tard, cependant, ces religieux étant venus à d'autres sentiments, le P. Druillettes put reprendre le cours de ses missions (2). Il passa plusieurs hivers chez ses chers Abénakis, qui l'aimaient d'une affection sincère et l'appelaient leur « Patriarche ». Ils l'avaient même naturalisé Abénakis :

« Le Père est maintenant de notre nation, disaient-ils; nous l'avons adopté pour notre compatriote, nous le considérons, et nous l'aimons comme le plus sage de nos capitaines. »

Les Abénakis avaient d'excellentes dispositions à la Foi, et un grand nombre, en effet, se firent chrétiens. Le principal obstacle à leur salut, c'était l'abus des boissons enivrantes; et le danger pour eux était d'autant plus grand qu'ils étaient dans le voisinage des Anglais, lesquels n'avaient pas nos scrupules au sujet de la traite de l'eau-de-vie. Le P. Druillettes fit tout ce qu'il put pour réagir contre ce mal.

Il jouissait tellement de la confiance des Abénakis, que ces sauvages le députèrent en 1651 auprès des Anglais de Boston et de Plymouth « pour leur demander quelque secours contre les Iroquois ». Il fit le voyage avec Jean Godefroy, canadien important, l'un des membres du Conseil de Québec, et partit le 22 juin. Tous deux avaient été nommés par le gouverneur d'Ailleboust et son Conseil « pour terminer les négociations commencées dès 1647, relativement au commerce et à la conclusion d'une alliance offensive et défensive contre les Iroquois (3) ». Les négociations, malheureusement, n'aboutirent pas.

La mission des Abénakis prit le nom de mission de l'Assomption; celle des Iroquois fut appelée très justement mission des Martyrs, d'abord, parce qu'avant même de naître, elle avait « été empourprée du sang d'un martyr (4) », René Goupil, puis, parce qu'à

(1) *Journal des Jésuites*, p. 91.
(2) *Rel. des Jés.*, 1651, p. 14; 1652, p. 22 et 31.
(3) *Journal des Jés.*, p. 155.
(4) *Rel. des Jés.*, 1646, p. 14.

peine commencée elle fut noyée momentanément dans le sang de plusieurs autres martyrs.

Les Iroquois avaient à peine conclu la paix avec M. de Montmagny, en 1645, qu'ils demandèrent « des Pères pour les instruire en leur pays ».

Au printemps de l'année suivante, il fut jugé à propos de leur envoyer deux Français, avec des présents, pour mieux s'assurer de leurs dispositions. Le gouverneur jeta les yeux sur le P. Jogues, qui, revenu de France, était alors employé à Montréal, où il réjouissait tout le monde par la sainteté de sa vie et la bonne odeur de ses vertus. Le P. Lalemant lui écrivit pour lui proposer de faire un second voyage chez les barbares qui l'avaient traité si cruellement :

« Mon Père, répondit le P. Jogues, je veux tout ce que Notre-Seigneur veut, au péril de mille vies. »

On lui adjoignit Jean Bourdon, l'un des plus braves citoyens de Québec. Tous deux partirent des Trois-Rivières le 16 mai 1646. Leur voyage, recommandé aux prières de toute la colonie, fut heureux et couronné de succès; ils rentrèrent à Québec le 3 juillet.

Le succès de ce voyage ne pouvait qu'engager les Jésuites à inaugurer sans délai une mission chez les Iroquois. Ils hésitaient encore, cependant, tant ils connaissaient l'instabilité des dispositions de ces barbares; et ce n'est qu'après avoir consulté à plusieurs reprises son conseil que le P. Lalemant se décida à faire partir une troisième fois le P. Jogues pour les Iroquois.

Il quitta Trois-Rivières le 24 septembre avec Jean Lalande, jeune homme de Dieppe, et quelques Hurons.

Tous deux couraient après la palme du martyre.

Les Iroquois étaient déjà soulevés contre les Français. La récolte avait été mauvaise: diverses maladies avaient éclaté parmi eux. Si aveugle était la superstition de ces pauvres barbares, si épais le bandeau que le démon tenait fixé sur leur esprit, qu'ils attribuaient les maux dont ils souffraient à quelque mauvais génie caché dans une boîte que le P. Jogues avait eu le malheur de laisser chez eux lors de son départ au mois de juin. Quelques Hurons apostats, captifs chez les Iroquois, les entretenaient dans ces mauvais sentiments.

A peine le P. Jogues et son compagnon étaient-ils arrivés au terme de leur voyage, qu'ils furent massacrés par les Agniers, avec quatre-vingts sauvages chrétiens.

Cette nouvelle ne fut connue au Canada que le printemps suivant (1647) par une lettre que le gouverneur d'Albany s'était empressé d'écrire à M. de Montmagny, mais qui mit plusieurs mois à se rendre à destination.

« Nous l'honorons comme un martyr, écrivait du P. Jogues la Mère de l'Incarnation; et il l'est en effet, puisqu'il a été massacré en détestation de notre sainte foi et de la prière, que ces perfides prennent pour des sortilèges et enchantements.

« Nous pouvons même dire, ajoutait-elle, qu'il est trois fois martyr, c'est-à-dire autant de fois qu'il est allé dans les nations iroquoises. La première fois il n'y est pas mort, mais il y a assez souffert pour mourir. La seconde fois il n'y a souffert et n'y est mort qu'en désir. Mais la troisième fois Dieu lui a accordé ce que son cœur avait si longtemps désiré (1).

La mission iroquoise, brusquement interrompue par la mort du P. Jogues, resta plusieurs années sans missionnaires. Nous y trouverons plus tard le P. Le Moyne, qui reprendra les travaux apostoliques avec plus de succès.

Cette mission avait été arrosée du sang des martyrs, dès sa naissance : c'est aussi dans le sang des martyrs que s'éteignirent les missions huronnes.

Mais avant de disparaître comme peuple, il était réservé aux Hurons de voir un dernier rayon de gloire se projeter sur leur nation.

Ils n'avaient pu descendre à Québec pour la traite des pelleteries en 1647, à cause des embûches que leurs ennemis leur tendaient partout sur la route. Mais ils se décidèrent à venir en grand nombre l'année suivante. Ils étaient deux cent cinquante guerriers, conduits par cinq braves capitaines. Le P. Bressani les accompagnait.

Ce Père, qui deux ans auparavant avait été torturé par les Iroquois, était revenu de France, et avait été envoyé aussitôt aux missions huronnes. Comme il savait encore peu la langue du pays : « Montre-nous seulement tes plaies, lui disaient les bons Hurons chrétiens, elles nous prêchent plus efficacement que tes paroles ».

---

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation,* t. I. p. 334. Elle ajoute un peu plus loin : « Nous avons au ciel notre saint martyr, le P. Jogues, qui prie pour nous » (p. 378).

Le convoi huron était arrivé heureusement à une petite distance des Trois-Rivières, lorsque le P. Bressani, toujours aux aguets, soupçonnant que l'ennemi n'est pas loin, fait signe à ses Hurons d'arrêter et d'aborder au rivage. « Par un mouvement secret, il les fait aussitôt ranger en bataille, comme pour se battre. Quand ils sont en état, quoiqu'il ne voit personne, il se met à crier et commande à ses gens de crier comme lui, selon la coutume des guerriers de ces nations. »

En effet, les Iroquois étaient là, cachés dans les broussailles, n'épiant que le moment favorable de sauter sur les Hurons, de les massacrer, de s'emparer de leur butin, puis de se jeter ensuite sur les Trois-Rivières et de détruire l'habitation française.

Ils sortent de leurs broussailles, et font une décharge terrible sur les Hurons.

« Le P. Bressani monte bravement sur une souche, d'où il crie à ses gens et les anime, pendant qu'une grêle de balles siffle autour de lui. Il les exhorte à tenir bon... »

Encouragés par les exhortations de ce prêtre intrépide, les Hurons se lancent vigoureusement sur leurs ennemis, les mettent en fuite, en tuent un grand nombre, emmènent dix-sept prisonniers et enlèvent tout leur butin.

« Sans le bon instinct que Dieu donna au P. Bressani, écrit Marie de l'Incarnation, les Hurons étaient détruits, et la traite de cette année complètement perdue. »

CHAPITRE XII

Le Père Jérôme Lalemant *(suite)*.

La colonie française eut un moment de répit; mais les Iroquois étaient déjà rendus au pays des Hurons, et prenaient une terrible revanche sur ces pauvres sauvages :

« Voilà quels sont nos ennemis, écrivait Marie de l'Incarnation; ils sont sur vous, lorsque vous les croyez à deux cents lieues. »

Dans l'été de 1648, ils s'emparent « des deux bourgades frontières », qui composent la mission Saint-Joseph, et la détruisent

de fond en comble. Cette mission était sous la conduite du P. Daniel, l'un des plus anciens missionnaires des Hurons (1).

Le Père venait d'achever sa messe, à laquelle avaient assisté tous les chrétiens de l'endroit :

« Il était encore dans ses habits sacerdotaux, lorsqu'il entend le tumulte des ennemis; et sans se donner le loisir de quitter son aube, il court de cabane en cabane, cherchant les malades, les vieillards, les enfants, tous ceux qui n'ont pas encore reçu le baptême. Il les dispose à ce sacrement avec un zèle apostolique, et les ayant tous assemblés dans l'église, il les baptise par aspersion. Puis, lorsqu'il voit approcher l'ennemi : « Sauvez-vous, dit-il « à ses paroissiens, et laissez-moi seul dans la mêlée. »

« Alors ce saint homme, avec un port plein de majesté, aborde l'ennemi, qui en est tout effrayé. Il parle de Dieu à ces barbares, leur prêche hautement la foi, et leur reproche leur trahison.

« Les Iroquois reviennent peu à peu du sentiment de frayeur qu'ils ont conçu à son abord. Ils le couvrent de flèches..., puis une troupe de fusilliers fait sur lui une décharge dont il tombe mort sur place. Ils portent alors son corps dans l'église, à laquelle ils mettent le feu : et ainsi, comme une victime de bonne odeur, il est consumé au pied de l'autel avec l'autel même. Puis ces barbares mettent tout à feu et à sang, sans épargner ni enfants, ni femmes, ni qui que ce soit (2). »

C'était le 4 juillet... Quelques jours après, les Hurons qui étaient descendus à Québec au printemps, rentrèrent dans leur pays, avec une trentaine de Français, y compris le P. Bressani et trois autres missionnaires : la nouvelle de la victoire qu'ils avaient remportée près des Trois-Rivières, arrêta un instant les Iroquois dans la fureur et l'ivresse de leur triomphe. Ils reprirent le chemin de leurs cantons. Mais dès l'automne, mille de leurs guerriers repartaient pour chasser durant l'hiver, et tomber ensuite sur leurs ennemis.

Le 16 mars 1649, ils reparurent dans le pays des Hurons, et recom-

---

(1) Les missionnaires aux Hurons furent près de deux ans sans aucun secours ni nouvelles de Québec ou de la France *(Relat. des Jésuites,* 1648, p. 47).

(2) *Lettres de la Mère de l'Incarnation,* t. I, p. 385.

mencèrent le carnage. Ils détruisirent complètement la bourgade Saint-Ignace, avec ses habitants, puis se ruèrent sur la bourgade Saint-Louis, où résidaient alors le P. de Bréboeuf et le P. Gabriel Lalemant, neveu des Pères Charles et Jérôme. Ces deux missionnaires auraient pu facilement prendre la fuite et sauver leur vie : tout le monde le leur conseillait; mais ils ne voulurent jamais abandonner leur troupeau, afin de donner à tous ceux qui les requèreraient les soins de leur ministère.

« L'on vit en cette rencontre, dit Marie de l'Incarnation, un miracle de la toute puissance de Dieu, car plusieurs qui ne voulaient entendre parler du baptême, à cause de l'attachement qu'ils avaient à leurs superstitions, étaient les plus empressés à le demander. »

C'est dans l'exercice de leurs fonctions sacrées, et à l'instigation de « quelques Hurons renégats, en détestation de la foi (1) », qu'ils furent saisis par les Iroquois, accablés de coups, et conduits au lieu de leur supplice :

« Ils n'y furent pas plutôt arrivés, que se prosternant à terre ils la baisèrent avec dévotion, remerciant Notre-Seigneur de l'honneur qu'il leur faisait de les rendre dignes de souffrir pour son amour. »

Tous deux furent attachés, complètement nus, à des poteaux, et livrés aux tortures les plus horribles.

Un Iroquois du canton des Goyogouins eut compassion des deux Pères et les racheta avec deux colliers de porcelaine; mais bientôt les Agniers lui rendirent ces présents pour reprendre leurs prisonniers, « et les brûler avec toute la fureur imaginable ».

« Dans le plus fort des tourments, le P. Lalemant levait les yeux au ciel, joignant les mains, et jetant des soupirs à Dieu, qu'il invoquait à son secours. Le P. de Bréboeuf souffrait, insensible en apparence, comme un rocher, aux feux et aux flammes, sans pousser aucun cri, dans un silence qui étonnait ses bourreaux eux-mêmes : son cœur reposait en Dieu; puis, revenant à lui, il prêchait à ces infidèles, et surtout à quantité de bons chrétiens captifs qui avaient compassion de lui. »

Le P. Lalemant était d'une complexion extrêmement délicate : son supplice dura quinze heures. Il ne mourut que le 17 mars,

---

(1) *Lettres de la Mère de l'Incarnation,* t. 1, p. 388.

veille de sa fête patronale. Le P. de Brébœuf expira le 16 mars, après trois heures de tourments.

Leur supplice terminé, on envoya chercher leurs « précieuses reliques ». Elles furent inhumées avec « une tendre dévotion », le dimanche 21 mars.

La nouvelle de la mort des Pères Daniel, de Brébœuf et Lalemant n'arriva à Québec que le 20 juillet.

Une panique irrésistible s'empara des Hurons lorsqu'ils virent les premières bourgades de leur pays incendiées. Ils prirent la fuite, se dispersant de côté et d'autre, les uns vers la nation du Petun, les autres vers la nation Neutre, d'autres enfin ça et là sur les rivages ou dans les îles du grand Lac : la nation huronne n'existait plus comme peuple.

Trois cents familles chrétiennes supplièrent les Jésuites de les accompagner sur l'île Saint-Joseph, où elles avaient résolu de se fixer.

Ils étaient encore quinze missionnaires, dont quelques-uns étaient employés dans les missions algonquines des environs du grand Lac. Ceux qui se trouvaient réunis au pays des Hurons résolurent de se disperser pour aller secourir les débris de cette pauvre église huronne : le P. Ragueneau et le P. Chaumonot accompagnèrent les familles qui allèrent se réfugier à l'île Saint-Joseph.

Ce fut une scène déchirante lorsque, le 15 mai 1649, ces bons missionnaires durent s'éloigner pour jamais de leur résidence de Sainte-Marie :

« Il nous fallut, écrit l'un d'eux, quitter cette ancienne demeure de Sainte-Marie; ces édifices qui, quoique pauvres, paraissaient des chefs-d'œuvre d'art aux yeux de nos pauvres sauvages; ces terres cultivées qui nous promettaient une riche moisson. Il nous fallut abandonner ce lieu, que je puis appeler notre seconde patrie et nos délices, puisqu'il avait été le berceau de ce christianisme, qu'il était le temple de Dieu et la maison des serviteurs de Jésus-Christ : et crainte que nos ennemis ne profanassent ce lieu de sainteté, nous y mîmes le feu nous-mêmes, et nous vîmes brûler à nos yeux, en moins d'une heure, nos travaux de neuf et dix ans. »

Les trois cents familles de l'île Saint-Joseph formaient environ mille âmes. Une famine épouvantable sévit parmi ces sauvages, et les décima durant l'hiver : au printemps, ils n'étaient plus que trois cents; et ils demandèrent en grâce aux Jésuites de les des-

cendre à Québec et de leur procurer un gîte où ils fussent à l'abri de leurs ennemis.

Ceux-ci continuaient, en effet, de les poursuivre et de les traquer comme des bêtes fauves. Leur acharnement s'étendait également aux Français. Au commencement de l'hiver (1649), ils massacrèrent un des missionnaires de la nation du Petun, le P. Garnier. Un autre Jésuite, le P. Chabanel, fut tué dans les bois par un renégat de la nation huronne : c'était la sixième victime que les Pères de la Compagnie de Jésus, au Canada, offraient à Dieu pour la conversion des sauvages. Tous, d'ailleurs, avaient fait le sacrifice de leur vie : quelques-uns n'échappèrent que par miracle; le P. Bressani, entre autres, reçut trois coups de flèches à la tête.

Le P. Chabanel était de Toulouse; les Pères Garnier (1) et Lalemant, de Paris; le P. de Brébœuf, du diocèse de Bayeux, en Normandie; le P. Daniel, de Dieppe, et le P. Jogues, d'Orléans.

La Mère de l'Incarnation envoya de leurs reliques à son fils par le P. Bonin :

« Le sang de ces martyrs, écrit-elle, a été une semence de bénédiction. » En effet, on comptait environ trois mille baptêmes parmi les Hurons depuis la mort du P. Daniel.

Ce fut le 10 juin 1650 que les Jésuites, sous la conduite du

---

(1) Le P. Garnier avait deux frères à Paris, dont l'un était Capucin, l'autre dans l'Ordre des Carmes. Il leur avait écrit peu de temps avant sa mort la touchante lettre suivante :

« Ce petit mot est pour nous encourager tous trois à nous hâter d'aimer notre bon Maître; car je crois qu'il est difficile que quelqu'un de nous trois ne soit bien proche du terme de sa carrière. Redoublons donc nos ferveurs, hâtons le pas, redoublons nos prières les uns pour les autres, et faisons une nouvelle protestation que celui que Notre-Seigneur appellera à lui le premier de nous trois sera l'avocat des deux qui resteront, pour leur obtenir de Notre-Seigneur son saint amour, une parfaite union avec lui et une persévérance finale... »

Lorsqu'il était entré dans la Compagnie de Jésus, son père avait dit à un jésuite de ses amis :

« Si je n'aimais uniquement votre Compagnie, je ne vous donnerais pas un enfant qui, depuis sa naissance jusqu'à maintenant, n'a jamais commis la moindre désobéissance, et ne m'a jamais causé le moindre déplaisir. » *(Rel. des Jés.,* 1650, p. 15).

P. Ragueneau, quittèrent définitivement cette mission lointaine, emmenant avec eux les trois cents Hurons de l'île Saint-Joseph. Ils arrivèrent à Québec le 28 juillet, « après cinquante journées d'un chemin très pénible ». Ils s'étaient arrêtés, en passant, deux jours à Montréal, où ils avaient été accueillis avec beaucoup de tendresse et de charité.

Trois cents autres Hurons et six cents sauvages de la nation Neutre avaient promis de venir rejoindre à Québec leurs frères de l'île Saint-Joseph.

Il y avait quatre cents Hurons chrétiens à Québec dans l'automne de 1650 : ils étaient « cabanés à la porte de l'hôpital, où ils assistaient à la messe tous les jours ».

La charité publique vint au secours de ces pauvres sauvages : les Jésuites, surtout, les Hospitalières et les Ursulines leur témoignèrent un inaltérable dévouement.

Mais la colonie canadienne était elle-même dans une situation bien précaire; et les Iroquois, qui venaient de disperser la nation huronne, menaçaient de ruiner également tout ce qu'il y avait de Français au Canada.

« Nous les avions incessamment sur les bras, écrit M. Dollier; il n'y a pas de mois, en cet été (1650), où notre livre des morts ne soit marqué en lettre rouge par la main des Iroquois. »

Charles Le Moyne fut à cette époque un des meilleurs soutiens de la colonie naissante de Montréal. En fait de courage et d'intrépidité, il n'avait d'émules que son beau-frère, Jacques Le Ber, et Lambert Closse, cet homme « tout de cœur et généreux comme un lion ». Au premier appel de M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, Le Moyne réunissait une poignée de colons, prenait les armes, courait aux Iroquois, les faisait prisonniers ou les éloignait des habitations françaises.

Un jour, il apprend que des travailleurs sont attaqués à la Pointe Saint-Charles. Il s'y rend avec quatre hommes, se blottit derrière des troncs d'arbres, et, avant d'être aperçu, met vingt-cinq ou trente Iroquois hors de combat.

Une autre fois, avec quinze habitants du Fort, armés de fusils et de pistolets, il va se présenter en face de trois cents sauvages qui se précipitent sur la colonie, et il leur tue trente-deux hommes à la première décharge : tout le reste s'enfuit épouvanté.

Dans l'automne de 1650, il fut jugé nécessaire que le Père Supé-

rieur Jérôme Lalemant passât en France pour obtenir du secours de la mère patrie. Mais que pouvait la France pour le Canada, dans un temps où elle était elle-même déchirée en tous sens par les dissensions civiles de la Fronde?

« L'ancienne France est déchirée par ses propres enfants, écrivait à propos de la Fronde Marie de l'Incarnation. Les Iroquois sont bien barbares, mais ils ne font pas aux personnes de notre sexe les ignominies qu'on me mande que les Français ont exercées (1). »

Le P. Lalemant partit le 2 novembre, « laissant le gouvernail de l'Église du Canada entre les mains de celui qui avait conduit si courageusement l'église huronne dans ses combats ».

Il revint à Québec le 13 octobre de l'année suivante (1651), amenant avec lui « M. de Lauson, pour nouveau gouverneur, et en sa personne les désirs, les espérances et la joie de la Nouvelle-France » (2).

Ces paroles sont du P. Ragueneau : le bon Père s'y peignait tout entier : il était tout enthousiasme et admiration pour le nouveau gouverneur.

CHAPITRE XIII

Le Père Paul Ragueneau, quatrième supérieur de la mission (1651-1653).

Voici ce que la Mère de l'Incarnation écrivait du nouveau supérieur de la mission du Canada, le P. Paul Ragueneau, ancien précepteur du prince de Condé :

« C'est un des grands personnages, et des plus zélés missionnaires de la Nouvelle-France; mais je l'estime plus pour sa grande sainteté que pour tous ses talents naturels. »

Il y avait un an que ce zélé serviteur de Dieu avait pris les rênes

---

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 4.

(2) Lettre du P. Ragueneau, 28 octobre 1651.

du gouvernement de l'Église du Canada, lorsqu'il écrivait à son Provincial :

« Nous marchons plus que jamais dans une nuit obscure; mais nous y marchons avec Dieu, qui nous conduira. »

M. de Lauson, quatrième gouverneur du Canada, arriva à Québec vers la mi-octobre 1651; le P. Ragueneau le reçut à la porte de l'église paroissiale suivant les prescriptions du Rituel, et lui adressa quelques paroles de bienvenue. Il y eut ensuite grand dîner chez les Pères; puis, dans l'après-midi, séance solennelle au Collège :

« Les écoliers, écrit le P. Ragueneau lui-même, reçurent M. le Gouverneur dans notre nouvelle chapelle *latinâ oratione* et *versibus gallicis*. Les sauvages dansèrent (1). »

Quelques jours plus tard, le gouverneur ayant marié son fils aîné à Melle Anne Després, les Jésuites crurent devoir s'associer à sa joie :

« Je fus au dîner de la noce, dit le P. Ragueneau; le P. Vimont, qui avait célébré le mariage comme curé, y fut le lendemain; et le P. Lalemant, le troisième jour. »

La colonie canadienne, à cette époque, avait tout à craindre des Iroquois, qui venaient de détruire la nation huronne. On fut cependant assez tranquille jusque dans l'automne de 1651, parce que ces barbares étaient occupés à ruiner la nation Neutre, au nord du lac Erié : ils la défirent et la dispersèrent complètement. Puis ils reprirent leurs courses du côté de Montréal et des Trois-Rivières.

A Montréal, il n'y avait « en tout qu'une cinquantaine de Français »; mais ces colons étaient braves et toujours sur leur garde. Ils repoussèrent à maintes reprises les Iroquois, qui, au dire de la Mère de l'Incarnation, étaient « plus traîtres que vaillants ».

---

(1) *Journal des Jésuites*, p. 163. — Le P. Ragueneau, dans ce journal, nous apprend que l'on donna au Collège de Québec, le 4 décembre 1653, la tragédie d'*Héraclius*, de Corneille, et celle du *Cid* le 16 avril de l'année suivante. Quelle haute idée cela ne nous donne-t-il pas de l'enseignement qui se donnait déjà à cette époque à Québec! Quelle haute idée de l'éducation telle que l'entendaient les Jésuites, tenant à mettre leurs élèves, et les Canadiens en général, au courant des chefs-d'œuvre que produisaient la mère patrie!

« M. de Maisonneuve a maintenu l'habitation de Montréal par sa bonne conduite, écrit le P. Ragueneau : la paix y a régné entre les Français, ainsi que la crainte de Dieu. »

« Il vécut à Montréal, dit la Sœur Juchereau, comme le père et le protecteur du peuple qu'il gouvernait. »

On cite un bel exemple de la foi intrépide de M. de Maisonneuve. C'était dans le mois de décembre 1643. Une inondation terrible menaçait de détruire l'habitation : le gouverneur fait faire une grande croix et va la planter lui-même sur le bord de la petite rivière au pied de laquelle elle est bâtie; il supplie le Ciel d'épargner cet humble commencement de Montréal, et fait vœu, si la crue des eaux diminue, d'aller porter lui-même une autre croix sur le sommet de la montagne, pour en faire un lieu de pèlerinage. Et cependant l'inondation augmente toujours : dans la nuit de Noël, les eaux atteignent le seuil de l'habitation : personne, cependant, ne désespère; M. de Maisonneuve, surtout, attend avec confiance l'effet de sa prière. Et, en effet, l'on voit bientôt les eaux se retirer peu à peu. Montréal est sauvé.

M. de Maisonneuve n'est pas lent à accomplir sa promesse. Il fait préparer une grande croix : elle est bénite le jour des Rois, le gouverneur la charge sur ses épaules, marche une lieue entière avec ce précieux fardeau, et, accompagné de tous les colons, va la planter sur la cîme de la montagne. Le P. du Perron y célèbre la sainte messe; « et depuis ce temps-là, disent les *Relations*. ce lieu fut fréquenté par divers pèlerinages (1) ».

Le gouverneur de Montréal passa en France, en 1651, pour aller chercher du secours. Il partit de Québec le 5 novembre, quelques jours après l'arrivée de M. de Lauson, laissant pour commander à Montréal le brave Lambert Closse, et fut absent deux années entières. Il revint dans l'automne de 1653 avec « plus d'une centaine de braves artisans, tous savants dans leurs métiers et gens de cœur pour la guerre (2) »; puis l'on commença aussitôt à construire l'église de l'hôpital : les offices paroissiaux se faisaient encore dans la chapelle du Fort.

Du reste, c'étaient toujours les Jésuites qui desservaient la petite

---

(1) *Relations des Jésuites,* 1643, p. 52.
(2) *Ibid.,* 1653, p. 3.

colonie de Montréal. Ils le firent jusqu'à l'arrivée des Sulpiciens en 1657.

Avec M. de Maisonneuve, passa au Canada, en 1653, la vénérable Marguerite Bourgeois, originaire comme lui de la Champagne. Elle était de la ville de Troyes, et vint ici pour se dévouer à l'œuvre de l'éducation. Cette sainte fille ouvrit dans une pauvre masure la première école de Montréal. Elle possédait à un tel degré l'esprit de pauvreté et de désintéressement, qu'elle refusa toute fondation pour son œuvre, ne voulant dépendre, disait-elle, que de la Providence.

Elle s'adjoignit plus tard quelques compagnes, et fonda cette admirable Congrégation des Sœurs de Notre-Dame, qui fut approuvée par le premier évêque de la Nouvelle-France, et qui a fait tant de bien pour l'œuvre de l'éducation dans notre pays. Cette communauté s'est multipliée d'une manière prodigieuse et a fondé une infinité de couvents en Amérique : toutes ces maisons, cependant, sont restées étroitement unies à la maison-mère de Montréal, laquelle a toujours été et est encore sous la direction des Sulpiciens, qui se sont appliqués à y maintenir l'esprit religieux de la vénérable Marguerite Bourgeois. Que de fois n'avons-nous pas entendu faire l'éloge des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame par des curés qui se félicitaient d'en avoir dans leurs paroisses!

A Québec, le 30 décembre 1650, un incendie désastreux avait détruit complètement l'humble monastère des Ursulines. La vénérable Mère de l'Incarnation, pleine de confiance, elle aussi, en la Providence, entreprit de le rebâtir dès le printemps suivant. Les Hospitalières, les Jésuites, les citoyens vinrent généreusement à son secours; elle emprunta le reste de la somme nécessaire. Le chapelain de la communauté, M. Vignal, se fit agriculteur, afin de retirer des fermes la subsistance de la maison; et le 18 mai 1652, les Ursulines, qui s'étaient logées d'abord chez les Hospitalières, puis dans la maison de Mme de la Peltrie, entraient dans leur nouveau monastère : il avait cent-huit pieds de longueur sur vingt-huit de largeur. La fondatrice se chargea de la construction de l'église, qui ne fut bâtie, cependant, qu'en 1657, et livrée au culte le 6 janvier 1659, quelques mois seulement avant l'arrivée de Mgr de Laval.

Rien ne peut égaler la beauté des sentiments de Marie de l'Incarnation dans cette époque de malaise et de troubles que

traversait la colonie, et où plus que personne elle eut sa part d'épreuves :

« Nous ignorons, dit-elle, ce que le pays deviendra... La volonté de Dieu, c'est là que je trouve ma paix et mon repos. »

Puis elle admire « la façon » avec laquelle Dieu gouverne ce pays :

« On ne voit goutte, on marche à tâtons... Pour l'ordinaire, les choses n'arrivent point comme on les avait prévues. Cependant on roule, et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout. Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, chacun veut s'en aller en France; et en même temps on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent, et tout le monde pense à s'établir. Les trois quarts des habitants, aujourd'hui, ont de quoi vivre par le travail de la terre... »

L'année 1652 fut fertile en épreuves pour la colonie. Et d'abord, on vit s'éteindre aux Ursulines l'une des premières compagnes de Marie de l'Incarnation, la Mère Saint-Joseph, l'une des religieuses les plus affectionnées aux sauvages, l'une des ouvrières les plus efficaces pour leur conversion à la foi : elle mourut en odeur de sainteté le 4 avril et fut inhumée le lendemain par le P. Lalemant, qui prononça son oraison funèbre (1).

L'apôtre des Algonquins de l'Ile et du lac Témiscamingue, le P. Buteux, qui avait passé aux Trois-Rivières une grande partie de sa vie, était parti ce jour-là même pour sa mission : il fut massacré par les Iroquois le 18 mai, avec son compagnon de voyage, Fontarabie, « au troisième portage » de la rivière Saint-Maurice. Ses sauvages chrétiens étaient comptés parmi les plus fidèles, les plus religieux et les mieux disposés envers les Français. Lorsqu'ils venaient aux Trois-Rivières, au retour de leurs chasses, ils ne manquaient jamais d'entrer dans la chapelle et d'y déposer une de leurs meilleures pièces de gibier, « qu'ils offraient à Dieu et laissaient tout proche de l'autel ».

---

(1) *Journal des Jésuites,* p. 166. — Le P. Ragueneau, supérieur, qui tenait le journal, mentionne d'une manière assez curieuse cette oraison funèbre : « Après l'évangile, dit-il, le P. Lalemant fit une espèce de sermon. »

Le P. Buteux était d'Abbeville, en Picardie. Il entra dans la Compagnie de Jésus à Rouen le 2 octobre 1620 :

« C'était un homme d'oraison, et d'une mortification si constante, que sa vie a été un jeûne quasi continuel. Il couchait toujours sur la dure, et retranchait de son sommeil une grande partie de la nuit; et quoiqu'il fût d'une complexion fort délicate, et toujours dans les souffrances de quelque maladie, il y ajoutait des mortifications volontaires au-dessus de ses forces, ne pouvant rassasier les grands désirs qu'il avait de souffrir (1). »

Le 19 août, M. Duplessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières, « très brave et très honnête gentilhomme », ayant imprudemment livré combat à un parti d'Iroquois, dans les bois, à quelque distance de la ville, fut tué avec vingt-deux des Français qui l'accompagnaient :

« Aujourd'hui qu'ils ont tué le gouverneur des Trois-Rivières, écrit Marie de l'Incarnation, ces barbares s'imaginent être les maîtres de toute la Nouvelle-France..., et deviennent insolents au dernier point. »

Ils continuèrent le reste de l'été et tout l'automne à ravager le pays autour des Trois-Rivières, massacrant Français et Hurons, brûlant les moissons, détruisant les granges et les bâtiments.

La plupart des habitants de la colonie avaient converti leurs maisons en redoutes, et se tenaient prêts à faire feu sur ces barbares aussitôt qu'ils les verraient poindre. Toutes les familles s'étaient recommandées à quelque patron de la cour céleste, et mises surtout sous la protection de la sainte Vierge. La population de la colonie s'élevait à environ deux mille âmes.

Au printemps de 1653, six cents Iroquois vinrent attaquer Montréal; mais ils furent repoussés avec vigueur. Ils se rendirent alors aux Trois-Rivières, où ils avaient eu tant de succès l'année précédente. Mais les Jésuites avaient si bien fortifié l'habitation qu'ils n'osèrent rien entreprendre.

Un certain nombre descendirent près de Québec, et massacrèrent quelques Français au Cap-Rouge. Le P. Poncet y était allé, avec un nommé Franchetôt, pour travailler à sauver la récolte d'une pauvre veuve. Le 20 août, ils sont pris tous deux par les Iroquois,

---

(1) *Relations des Jésuites,* 1652, p. 1.

et emmenés captifs au pays de ces barbares. Franchetôt est mis à mort le 8 septembre (1). Mais le P. Poncet, après avoir enduré d'horribles souffrances, a la vie sauve (2). Les Iroquois veulent se servir de lui pour négocier la paix avec les Français; et ils le ramènent au pays. Il arrive à Québec le 5 novembre, à la grande joie de tous les habitants, car, nous disent les *Relations,* « il était aimé de tout le monde ».

Ce qui engageait les Iroquois à faire la paix, c'est qu'ils avaient besoin de toutes leurs forces pour combattre la nation du Chat, située au sud du lac Erié, à laquelle ils avaient décidé de déclarer la guerre : « Dieu a suscité cette guerre, disait un Jésuite, pour nous donner la paix. »

La paix avec les Iroquois fut en effet conclue peu de temps après l'arrivée du P. Poncet : l'on chanta à Québec un *Te Deum* d'actions de grâces; et l'automne suivant la Mère de l'Incarnation, écrivant à son fils, lui disait :

« Tout le long de l'année (3), les Français, les Hurons, les Algonquins et les Montagnais ont vécu ensemble comme frères. L'on a fait les semences, les récoltes et le trafic avec une entière liberté.

---

(1) Mathurin Franchetôt montra beaucoup de courage dans ses souffrances. « Les sauvages, écrit le P. Poncet, lui brûlèrent dans le feu de leurs calumets les deux index de la main gauche et de la main droite : ce qu'il endura avec une patience admirable, chantant l'*Ave Maris stella* dans ses souffrances. »

(2) Le P. Raphaël-Marthe Poncet, a raconté lui-même comment il fut emmené du Cap-Rouge à la rivière Jacques-Cartier, puis à la rivière Richelieu, et de là à Albany, puis au pays des Iroquois. Les souffrances qu'il eut à endurer rappellent beaucoup le martyre du P. Jogues. *(Rel. des Jés.,* 1653, p. 10 et suiv.).

(3) Il est bon de remarquer que cette année 1653 fut exceptionnellement féconde, au Canada, en actes extraordinaires de piété. Citons seulement quelque chose de ce qui se passa à Montréal :

« Les Pères de notre Compagnie qui sont en cette habitation, disent les *Relations,* voyant que les Iroquois la muguetaient incessamment, faisant des courses dans l'île, dressant à toute heure des embuscades, tenant nos Français si étroitement assiégés, qu'on n'osait tant soit peu s'écarter, sans un danger imminent de perdre la vie,... portèrent nos Français à avoir recours à la sainte Vierge, par quelque dévotion extraordinaire. On fit des jeûnes, des aumônes, on institua les oraisons des

« Si cette paix dure, comme il y a lieu de l'espérer, ajoutait-elle, ce pays sera très bon et très commode pour l'établissement des Français. Ils se multiplient beaucoup, et font assez bien leurs affaires par la culture des terres, à présent que l'on abat ces grandes forêts qui les rendaient si froides. Après trois ou quatre années de labour, elles sont aussi bonnes, et par endroits meilleures qu'en France. »

La colonie huronne, confiée au P. Chaumonot, était alors fixée sur l'île d'Orléans, où elle avait trois cents arpents de terre en culture, bien ensemencés de blé d'inde. Elle comptait cinq ou six cents personnes. Il y avait un fort, où l'on avait mis des canons, afin que ces pauvres sauvages pussent se défendre contre leurs ennemis :

« Les Iroquois, dit Marie de l'Incarnation, craignent extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osent approcher des forts. Les habitants, pour leur donner la chasse et la terreur, ont des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec de petites pièces. »

Le 6 août 1653, le P. Ragueneau cessa d'être supérieur de la mission du Canada et fut remplacé par le P. Lemercier. Il cessa en même temps de faire partie du Conseil de Québec, où il était entré au mois de novembre 1650, lors du départ du P. Lalemant pour l'Europe.

Si l'on en croit l'auteur de l'ouvrage *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, les Pères du Canada s'étaient plaints à leur général que le P. Ragueneau « se mêlait beaucoup des affaires publiques du pays et des intérêts privés des colons. Il continua, dit-il, à s'en occuper, même n'étant plus supérieur. Il exerçait surtout une influence considérable sur M. de Lauson, dont il obtenait tout ce qu'il voulait. Il était l'ami, le conseiller intime du gouverneur, dont il diri-

---

Quarante-Heures, on offrit plusieurs communions en son honneur, bref on fit un vœu solennel de célébrer publiquement la fête de sa Présentation, demandant à Dieu par l'entremise de cette Mère des bontés, ou qu'il arrêtât la fureur de ces ennemis, ou qu'il les exterminât, s'il prévoyait qu'ils ne se voulussent pas convertir, ni rendre à la raison. Chose étrange et très remarquée, les Iroquois, depuis ce temps-là, non seulement n'ont eu aucun avantage sur nous, mais ils ont perdu beaucoup de leur monde dans leurs attaques, et Dieu, à la fin, les a si fortement touchés, qu'ils ont demandé la paix. » *(Rel. des Jés.*, 1653, p. 3).

geait la conscience : situation très délicate, dont il ne sut pas tirer bon parti pour le bien général de la colonie ».

L'auteur ajoute : « Il avait cette faiblesse de vouloir se mêler des choses politiques, de l'administration civile et des intérêts matériels des colons, plus qu'il ne convenait à un religieux. De là beaucoup de plaintes, dont ses frères eurent à souffrir (1). »

C'est sans doute à ces plaintes et à ces griefs de quelques Canadiens contre les Jésuites que faisait allusion le P. récollet Chrétien Leclerc, dans son livre sur *l'Etablissement de la Foi dans la Nouvelle-France :*

« Les députés nouvellement arrivés du Canada à Paris, dit-il, MM. Godefroy, amiral de la flotte, de Tilly et Maheu, assuraient que notre retour dans la colonie était absolument nécessaire, que les habitants n'avaient point le repos de leur conscience à cause de certaines difficultés d'intérêts qui se rencontraient dans le Canada avec ceux auxquels il fallait se confesser... »

Tout cela, cependant, il nous semble, n'autorise pas à dire : « Il eût été préférable que le supérieur de la mission du Canada ne siégeât pas au Conseil ». Le supérieur des Jésuites représentait l'Église au Conseil : ce qui était tout à fait dans l'esprit de l'époque; et le P. Lalemant, en acceptant d'en faire partie, avait agi avec autant de sagesse que fit plus tard Mgr de Laval lorsqu'il consentit à siéger à côté du gouverneur au Conseil Souverain.

Le P. Ragueneau fut transféré du Collège de Québec à la Résidence des Trois-Rivières, et de là chez les Iroquois.

Le P. Lemercier se trouvait momentanément aux Trois-Rivières, lorsqu'il fut appelé à remplacer le P. Ragueneau comme supérieur de l'Église du Canada, le 6 août 1653. Le P. Lalemant remplit les fonctions de vice-supérieur jusqu'au 21 du même mois; et c'est lui, par conséquent, qui, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, eut à faire la lecture du mandement de l'archevêque de Rouen pour la publication du jubilé du pape Innocent X, à la messe paroissiale de Québec, et proclama François de Harlay l'Ordinaire de la Nouvelle-France.

---

(1) Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* t. II, p. 184-198.

CHAPITRE XIV

Le Père François Lemercier, cinquième supérieur de la mission (1653-1656).

Nous avons déjà fait remarquer, à propos du départ du P. Le Jeune pour le Canada, en 1632, la discipline admirable qui règne dans la Compagnie de Jésus. Ce qui se passe à Québec, au moment où le P. Ragueneau cesse d'être supérieur de la mission, nous en fournit un autre exemple, et nous fait admirer en même temps la vertu de cet éminent religieux. Le P. Lyonne arrive d'Europe à quatre heures et demie du matin, le 6 août 1653, avec un paquet de lettres à l'adresse du supérieur :

« Le soir, avant souper, dans le réfectoire, écrit le P. Ragueneau, je déclarai que le P. François Lemercier était nommé supérieur par Notre Révérend Père Général ; et parce que la Bulle du Pape du triennat des supérieurs m'obligeait de me démettre sans délai, avant la venue du P. Lemercier des Trois-Rivières, je nommai pour vice-supérieur le P. Jérôme Lalemant (1). »

Le vice-supérieur profita des quelques jours qu'il eut l'autorité en mains, pour entrer dans le *Journal des Jésuites* une note importante au sujet de la juridiction de l'archevêque de Rouen. D'après cette note, le nouvel archevêque, neveu de l'ancien, auquel il avait succédé, venait de renouveler les pouvoirs que son oncle avait donné aux Jésuites du Canada en 1649 ; il avait donné des lettres dimissoriales à un nommé Gendron, pour recevoir les saints ordres, « le considérant comme son sujet pour avoir demeuré dix ans au Canada » ; il venait enfin de prescrire, comme Ordinaire de la Nouvelle-France, suivant ses prétentions, une enquête « sur la vie et sainte mort » des Pères Jésuites martyrisés par les Iroquois :

« Tout cela mis ensemble, dit le P. Lalemant, a fait juger que la chose était venue à sa maturité pour la faire dorénavant paraître et éclater au dehors quand besoin serait : ce qui s'est fait par la publication du Jubilé sous le nom et autorité de Monseigneur

(1) *Journal des Jésuites*, p. 184.

l'Archevêque de Rouen, qui fut qualifié notre Prélat le 15 août, en présence de M. le Gouverneur et de tout le peuple assemblé. pendant la grand'messe. »

Les Jésuites ne croyaient pas que le temps fût encore venu de donner un évêque au Canada; d'un autre côté, ils s'étaient laissés persuader « qu'ils ne pouvaient se passer » d'un évêque, pour recevoir validement les professions religieuses et célébrer les mariages. Voilà pourquoi ils avaient pris le parti de « s'attacher à M. de Rouen » : ce qui ne pouvait qu'être agréable, d'ailleurs, à tant de Canadiens d'origine normande. Mais il y avait une autre alternative, qu'ils auraient pu prendre, c'était de s'adresser directement à leur Général, et par lui au Saint-Siège, pour dissiper leurs doutes : ce qu'ils ne firent pas, puisque leur Général crut devoir écrire au Provincial de Paris, le 18 janvier 1649 :

« Nous ne comprenons pas pourquoi les Pères du Canada, ayant du pape Innocent X la faculté d'administrer tous les sacrements, même ceux que donnent les curés, dans les diocèses où il n'y a ni évêque ni grand vicaire, ou dans les paroisses où il n'y a pas de curé, se sont cependant adressés à l'archevêque de Rouen pour en recevoir la juridiction. » Et il ajoutait : « Ici, on regarde comme sans aucune valeur les raisons sur lesquelles l'archevêque appuie sa prétendue juridiction au Canada. »

« En recourant au Saint-Siège, dit avec raison l'auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France,* on eût peut-être évité les difficultés que fit naître dans l'avenir la reconnaissance des prétendus droits du Prélat (1). »

Quoi qu'il en soit, outre les pouvoirs les plus étendus qu'ils tenaient du Saint-Siège, les missionnaires du Canada reconnurent ceux de l'archevêque de Rouen, au moins à partir de 1649, dix ans avant l'arrivée de Mgr de Laval; et à partir de 1653, les Canadiens, grâce à l'annonce du P. Lalemant, se crurent bien et duement sous la juridiction du Primat de Normandie. C'est le nom de ce Prélat que nos pères, dans leurs huttes de pionniers, prononçaient comme celui de leur évêque; et il ne faut pas s'étonner si tout d'abord le simple titre d'évêque de Pétrée et de vicaire apostolique attaché à la personne de Mgr de Laval, leur causa quelque surprise :

---

(1) Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* t. II, p. 207.

« Ce titre a fait parler bien du monde », écrivait Marie de l'Incarnation (1).

Malgré les incursions incessantes des Iroquois, des établissements canadiens se formaient çà et là, germes de futurs paroisses : outre Montréal, Trois-Rivières, Québec et Tadoussac, les documents de l'époque mentionnent les noms de plusieurs endroits visités par les missionnaires : le cap de la Madeleine, et un peu au-dessous, la rivière Faverel; le cap Rouge, la côte Sainte-Geneviève, la côte Notre-Dame-des-Anges, Beauport, la Longue-Pointe, Château-Richer, le Petit-Cap (2), le cap Tourmente, l'Ile-aux-Oies, l'île d'Orléans, la côte de Lauzon. Plusieurs de ces petites colonies, la côte Sainte-Geneviève, par exemple, et Beauport, avaient déjà régulièrement leurs offices paroissiaux. La première messe à la Pointe-Lévis fut dite par le P. Bailloquet au mois d'avril 1648. Le premier mariage y fut célébré par M. de Saint-Sauveur le 17 novembre 1649 : c'était celui de Guillaume Couture, de Rouen, dont nous avons déjà parlé. Le second mariage fut celui de Jean Guay, célébré aussi par M. de Saint-Sauveur. Guillaume Couture, Jean Guay, François Bissot : voilà les trois premiers pionniers de Lévis.

On ne saurait d'ailleurs assez louer le zèle avec lequel la colonie toute entière était alors desservie par les Révérends Pères Jésuites, et l'attention qu'ils apportaient aux ouailles confiées à leur sollicitude : tous les documents de l'époque en font foi.

On sait aussi le soin avec lequel ils cultivaient la mission sauvage

---

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation,* t. II, p. 140. — N'oublions pas que la création des vicaires apostoliques était chose nouvelle, à cette époque, et que, comme le dit quelque part M. Faillon, « la qualité de vicaire apostolique n'était pas connue alors comme elle l'est aujourd'hui ». La Mère de l'Incarnation elle-même donnait tout d'abord à Mgr de Laval le titre de « commissaire apostolique » : ce qui ne l'empêchait pas de lui reconnaître toute l'autorité qu'ont les évêques titulaires. Parlant de M. de Queylus : « Cet abbé, dit-elle, est descendu de Montréal pour saluer notre Prélat. Il était établi grand vicaire en ce lieu-là par Mgr l'Archevêque de Rouen; mais aujourd'hui tout cela n'a plus lieu, et son autorité cesse. » *(Ibid.,* p. 139).

(2) Ce que l'on appelait alors la Longue-Pointe était l'Ange-Gardien, et le Petit-Cap, Sainte-Anne de Beaupré.

de Sillery. Une autre Réduction s'était formée, en 1651, celle des Hurons, à l'île d'Orléans : la chapelle fut bénite le 2 juillet 1653 par le P. Lalemant sous le vocable de la Visitation de la Sainte Vierge.

Le P. Lemercier caractérisait très justement la conduite des Jésuites envers les Hurons : « Nous leur servons, disait-il, de Pères, de Mères, et de tout. »

Puis il ajoutait : « La dévotion et la foi règnent dans cette Réduction : outre les prières que chacun fait en particulier soir et matin dans sa cabane, ils assistent aux prières publiques qui se font en l'église; à peine distingue-t-on les jours ouvrables des dimanches et fêtes...

« En sortant de la chapelle, les enfants entrent dans notre cour, et on leur fait un petit catéchisme : ceux qui répondent bien gagnent quelque chose pour leur déjeûner. Si quelque enfant a commis quelque irrévérence durant les prières, il est privé ce jour-là des faveurs ordinaires...

« Leurs voix sont d'une beauté rare par excellence, particulièrement celles des filles. On leur a composé des cantiques hurons, sur l'air des hymnes de l'Église; elles les chantent à ravir. C'est une consolation, que d'entendre les vallons et les bois résonner si mélodieusement des louanges de Dieu au milieu d'un pays qu'il n'y a pas longtemps on appelait barbare. »

La Congrégation de la Sainte Vierge fut établie chez les Hurons de l'île d'Orléans en 1654, trois ans avant celle de Québec; et le P. Lemercier attribuait à cette institution l'esprit de ferveur qui régnait dans cette petite colonie :

« Les dimanches et fêtes, ils s'assemblent dès le point du jour. Au lieu de l'office de la Sainte Vierge, qu'ils ne peuvent pas réciter, ils disent leur chapelet en deux chœurs, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre : celles-ci sont en plus grand nombre, et je puis dire en vérité que parmi les sauvages comme ailleurs, c'est le sexe dévot.

« Leur assemblée dure une heure, car à la fin de chaque dizaine du chapelet, ils font une pause, et le Père leur adresse un mot d'exhortation, souvent aussi le Préfet de la Congrégation, qu'ils ont choisi eux-mêmes : ce Préfet est un chrétien d'une rare vertu, et rempli d'un saint zèle...

« L'ambition des congréganistes, ajoute le P. Lemercier, c'est d'être irréprochables en leurs mœurs, et c'est en quoi Dieu les bénit.

C'est une chose ravissante de voir la pureté de leur conscience, dans la liberté qu'ils auraient de pécher, si la crainte de Dieu n'était plus forte dans leur cœur qu'une coutume invétérée en un pays depuis quatre mille ans, qui leur permettait tout ce que le plaisir agrée. »

L'administration du P. Lemercier s'était ouverte sous d'heureux auspices : dans l'automne de 1653, le Jubilé fut célébré à Québec et dans toute la colonie avec de grandes démonstrations religieuses; commencé le 31 août, il dura deux mois.

Cette administration se continua avec les perspectives les plus favorables. C'est au P. Lemercier, surtout, que revient l'honneur d'avoir repris la mission des Martyrs, chez les Iroquois.

Les Onnontagués, l'une des cinq nations de la Confédération iroquoise, avaient envoyé des ambassadeurs à Québec pour traiter de la paix. C'était au commencement du Jubilé. Ils furent témoins d'une procession, dans laquelle on avait fait figurer quatre cents mousquetaires bien armés, qui, par une fusillade savamment entretenue, leur donnèrent de salutaires émotions. La paix fut conclue, et ils demandèrent instamment qu'on envoyât des missionnaires dans leur pays.

Le P. Simon Le Moyne fit un voyage d'essai aux Iroquois dans l'été de 1654. Il partit de Québec le 2 juillet, et se rendit chez les Onnontagués, qui occupaient le centre de la Confédération. Il fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie. On alla en grand nombre au devant de lui, et il entra en triomphe dans la bourgade principale du pays :

« Ce n'étaient que fêtes et festins, dit Marie de l'Incarnation. On lui donnait partout la première place, on lui faisait présider tous les conseils. »

Les Iroquois lui ménageaient une agréable surprise, qui montre ce qu'il y avait quelquefois de délicatesse chez nos sauvages : ils lui rendirent un nouveau testament qui avait appartenu au P. de Brébœuf et un petit livre de dévotion dont se servait le P. Garnier : deux objets qu'ils avaient emportés chez eux et gardés avec un respect vraiment remarquable.

Le P. Le Moyne eut le bonheur de baptiser un certain nombre d'Onnontagués, entre autres un de leurs plus grands capitaines, « chef de dix-huit cents hommes », qu'il menait à la guerre contre la Nation du Chat.

Mais ce qui fit surtout sa grande consolation, ce fut de trouver au milieu des Iroquois toute une église chrétienne huronne, c'est-à-dire, plus de mille prisonniers de guerre, qui étaient là depuis nombre d'années : leur condition était celle de vrais esclaves, mais ils persévéraient dans toute leur ferveur de chrétiens :

« Ces pauvres captifs voyant le bon Père, dit Marie de l'Incarnation, furent comme ressuscités de mort à vie; et pour leur donner la joie entière, il les confessa et leur administra les sacrements. »

Tout cela ne valait-il pas les sacrifices qu'on avait faits pour entretenir les missionnaires dans la nation huronne? N'était-ce pas une belle récompense pour tant d'âmes généreuses qui soutenaient par leurs aumônes l'Église du Canada? Les Jésuites n'étaient-ils pas vengés d'avance des attaques perfides de certains personnages, qui devaient plus tard, avec une légèreté inconcevable, traiter leurs missions « de pures moqueries? (1) »

Le P. Le Moyne fut plus de deux mois à son voyage; il rentra à Québec le 11 septembre.

Les Agniers n'avaient pris aucune part aux pourparlers de paix entre les Français et les autres nations iroquoises. Jaloux, d'ailleurs, de ce que le P. Le Moyne était allé aux Onnontagués de préférence à eux, ils recommencèrent leurs courses guerrières au Canada, et descendirent à Montréal, puis aux Trois-Rivières. Mais ils y furent si malmenés, qu'ils se retirèrent en disant : « N'allons plus là, parce que ce sont des démons (2). »

Au printemps de 1655, ils massacrèrent près de Sillery le Frère jésuite Jean Liégeois, en blessèrent gravement un autre, le Frère Louis Le Bohème, « vers le Platon-Sainte-Croix (3) ». Ils descendirent jusqu'à l'île aux Oies, où ils égorgèrent « un honnête bourgeois de Paris, M. Moyen ».

Enfin ils se décidèrent à solliciter eux-mêmes la paix; et le traité fut solennellement conclu à Québec, le 12 août 1655, « en présence de plus de cinq cents personnes (4) ».

Il était temps : beaucoup de Canadiens, découragés par la gêne et la frayeur où les tenaient sans cesse les incursions des Iroquois,

---

(1) Correspondance de Frontenac, passim.

(2) *Lettres de Marie de l'Incarnation,* t. II, p. 86.

(3) *Journal des Jés.,* p. 196.

(4) *Lettres de Marie de l'Incarnation,* t. II, p. 78.

« étaient résolus d'abandonner le pays ». La Compagnie des Habitants, faisant peu de commerce avec les sauvages, était criblée de dettes : fort heureusement elle obtint un arrêt de la cour qui lui donnait du délai pour payer ses créanciers (1).

Après beaucoup d'instances, les Agniers réussirent à obtenir et à emmener avec eux le P. Le Moyne. Ce bon Père, qu'on a justement appelé l'apôtre des Iroquois, arriva dans leur pays le 17 septembre, et reprit la célèbre mission des Martyrs. Il y trouva « des cœurs plus dûrs que des rochers » ; mais à force de patience et de persévérance, il conquit bon nombre d'âmes à Jésus-Christ.

En même temps, le P. Dablon et le P. Chaumonot allaient inaugurer une mission chez les Iroquois supérieurs qu'avaient visités l'année precédente le P. Le Moyne. C'étaient deux hommes vraiment apostoliques; et quant au P. Chaumonot, il « possédait la langue, le cœur et l'esprit des sauvages », dit un de ses confrères. Ils passèrent par Montréal, remontèrent le Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario; puis, par la rivière Oswégo, se rendirent à Onontagué, capitale de la confédération iroquoise; ils y arrivèrent le 5 novembre.

Tout le long du chemin, les Hurons chrétiens qu'ils rencontraient se jetaient au cou du P. Chaumonot, leur bon Père, et le comblaient de caresses.

Les anciens du pays s'étaient rendus à un quart de lieue de la capitale, au devant des missionnaires : ils leur firent l'accueil le plus affectueux, et les conduisirent à leur bourgade.

« Les rues étaient bien nettoyées, dit le P. Dablon, et les toits des cabanes chargés d'enfants. »

Alors commença une série de réceptions, de discours, d'échanges de présents, de festins, qui dura plusieurs jours. Aux festins, on présentait aux missionnaires ce que l'on avait de meilleur, et « surtout des citrouilles cuites sous la braise ».

L'éloquence de ces sauvages était admirable; mais le P. Chaumonot ne leur cédait en rien sous ce rapport : « Ils étaient ravis d'entendre un Français si bien parler leur langue. »

Un jour, — qui le croirait? — « ils le prièrent de les entretenir un peu de la France (2) ». Plusieurs d'entre eux avaient été reçus

---

(1) Archives nationales de Paris.

(2) *Rel. des Jés.*, 1656, p. 13.

Québec dans les familles françaises; souvent ils étaient allés au parloir des Ursulines visiter la vénérable Marie de l'Incarnation, et avaient admiré sa bonté et son dévouement à leur égard (1). Le P. Chaumonot les entretint durant une heure du beau pays de France. Impossible d'exprimer « combien le discours du Père et ses belles façons d'agir ravirent ces peuples. Quand même il aurait parlé jusqu'au soir, disaient-ils, nos oreilles n'auraient jamais été pleines, et nos cœurs fussent encore restés affamés de ses paroles (2) ».

Une autre fois, ils « invitèrent le Père, comme pour le divertir, à leur raconter quelque belle chose ». Il leur raconta la conversion de saint Paul; puis, comme ils paraissaient charmés de l'entendre, il en profita pour leur parler de Dieu, de Notre-Seigneur, et des principaux mystères de notre sainte religion.

On bâtit pour les missionnaires une petite chapelle d'écorce; et le 28 novembre, premier dimanche de l'Avent, « se fit le premier catéchisme solennel » à Onontagué. Dès lors la chapelle ne désemplit pas, du matin au soir : les sauvages y étaient sans cesse, soit pour les prières, soit pour l'instruction religieuse, soit pour la sainte messe.

Deux obstacles principaux contrecarraient l'œuvre des missionnaires : la foi aux songes, et les calomnies des mauvais Hurons. Malgré cela, ils eurent le bonheur de convertir à la foi chrétienne, dans le cours de l'hiver, « plus de quatre cent cinquante sauvages, petits et grands ».

Au printemps de 1656, les Onnontagués les supplièrent d'établir parmi eux une mission stable et une habitation française. Le P. Dablon descendit à Québec, et proposa la chose à M. de Lauson.

Le 17 mai, il repartait pour Onontagué avec trois autres Jésuites, le P. Lemercier, supérieur de la mission du Canada, les Pères Ménard et Frémin, deux Frères coadjuteurs, et cinquante soldats français de la garnison, sous les ordres de M. Dupuis (3), comman-

---

(1) *Rel. des Jés.*, 1655, p. 5.

(2) *Ibid.*, 1656, p. 17.

(3) « Lorsque M. Dupuis me fit l'honneur de me dire adieu, il m'assura avec une ferveur qui ne sentait point son homme de guerre, qu'il exposait volontiers sa vie, et qu'il s'estimait heureux de mourir pour un si glorieux dessein. » *(Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. II, p. 107).

Quels admirables sentiments chrétiens chez ce brave commandant!

dant du fort de Québec : le P. Ragueneau alla les rejoindre plus tard :

« Tout cela, dit Marie de l'Incarnation, ne se fait qu'avec des frais immenses, mais les Révérends Pères sacrifient tout pour le service de Dieu et le salut des âmes. » Et elle ajoutait, écrivant à une de ses compagnes de France : « Priez Dieu pour ce grand dessein. Si j'étais petit oiseau, j'y volerais pour y rendre à ma façon mes petits services à notre bon Jésus. »

On eut beaucoup de peine à se rendre de Québec à Montréal, à cause des Agniers qui infestaient le fleuve. Ces barbares avaient déjà rompu la paix, sinon avec les Français, du moins avec les sauvages alliés.

Ils descendirent dans l'île d'Orléans, où ils massacrèrent soixante-dix Hurons chrétiens. Ils mirent en déroute un parti d'Algonquins qui étaient descendus du lac Supérieur faire la traite avec les Français, et blessèrent à mort le P. Gareau qui s'en allait les évangéliser : ce bon Père mourut à Montréal le 2 décembre (1656). Ils retournèrent ensuite dans leur pays, emmenant avec eux, comme prisonniers, plusieurs Hurons de l'île d'Orléans, qui allaient ainsi augmenter la mission des Martyrs : d'autres Hurons, épouvantés, se réfugièrent à Québec, à l'abri du fort.

CHAPITRE XV

Le Père Jean Dequen, sixième et dernier supérieur de la mission du Canada, avant Mgr de Laval (1656-1659).

Le corps expéditionnaire de M. Dupuis arriva le 11 juillet au lac de Gannentaha, sur les rives duquel on se proposait d'établir l'habitation française. L'endroit choisi était magnifique, « sans le céder même à la levée de la Loire », dit une Relation.

Les anciens du pays s'étaient rendus là, comme l'année précédente, et attendaient les Français pour leur souhaiter la bienvenue. Ceux-ci répondirent à la politesse « par une salve de canons ». Une estrade était préparée pour les orateurs : les discours furent enlevants; celui du P. Chaumonot, surtout, expliquant en détail

les différents présents offerts par les Français, conformément à la coutume du pays, transporta les sauvages d'enthousiasme. Le Père les adjura, en terminant, de profiter des sacrifices que la France faisait pour eux, de quitter leurs erreurs et de se convertir à la foi chrétienne. On chanta ensuite un *Te Deum* d'actions de grâces, et le saint sacrifice de la messe fut offert, pour prendre possession, au nom de Dieu, de ce pays, aujourd'hui l'un des plus beaux du grand Etat de New-York.

Avant de commencer leurs travaux, tous les Français voulurent communier : ils le firent à une grand'messe « qui fut chantée fort solennellement » le dimanche 16 juillet.

Puis ils entreprirent la construction du fort, de la chapelle et de la résidence des Pères. Ceux-ci, de leur côté, se mirent résolument à l'œuvre de l'évangélisation des sauvages, allant de cabanes en cabanes dans les bourgades d'Onontagué, puis ensuite attirant à l'église les chrétiens et les catéchumènes de l'endroit.

Bientôt, ils se séparèrent, comme autrefois les apôtres, pour aller porter la bonne nouvelle de l'évangile aux autres peuples de la Confédération Iroquoise : les Oneyouts, les Goyogouins et les Tsonnontouans. Le P. Le Moyne étant déjà aux Agniers, il y eut ainsi dès 1657 un missionnaire dans chacune des cinq nations de la confédération : il y en avait même deux à Gannentaha.

Le P. Ménard, à lui seul, baptisa quatre cents Iroquois, Oneyouts et Goyogouins. Les Onnontagués montraient d'excellentes dispositions à la foi : « plus de deux cents d'entre eux furent baptisés en peu de temps, et parmi eux cinq des plus considérables de la nation ». Ce sont les Onnontagués qui devaient donner un jour à l'Église le fameux chef Garakontié (1).

Les Jésuites établirent à Gannentaha trois congrégations de la Sainte Vierge, une pour les Hurons, une pour les sauvages de la Nation Neutre, et une pour les Iroquois, cherchant ainsi à faire germer parmi ces différents peuples qui se trouvaient habiter le même pays, une sainte émulation pour la piété et pour la vertu. La première assemblée des congréganistes eut lieu le dimanche des Rameaux, 25 mars 1657.

Les missions iroquoises, surtout celle de Sainte-Marie de Gan-

---

(1) Voir *Vie de Mgr de Laval,* t. I, p. 532.

nentaha, donnaient aux Jésuites de légitimes espérances : les nouvelles d'Onontagué étaient encore bonnes lorsque le P. Lemercier descendit à Québec au mois de juin 1657. Mais dans l'automne, le démon, irrité sans doute de voir s'ébranler l'empire qu'il exerçait depuis des siècles sur ces barbares, répandit tout à coup dans le pays comme un souffle de malédiction. Les Iroquois supérieurs, aussi bien que les Agniers, enflés des succès qu'ils avaient remportés sur la Nation du Chat, incapables d'ailleurs de supporter longtemps le joug de la paix, résolurent de jeter quelque part leur fureur et leur rage, et c'est sur les Français, établis avec tant de confiance parmi eux, que ces barbares, « toujours fourbes et méchants (1) », voulurent frapper leurs premiers coups.

Fort heureusement, la petite colonie française de Gannentaha découvrit à temps leurs mauvais desseins, et se tint sur ses gardes.

L'année 1657 se termina sans coup férir. Mais au commencement de 1658, il parut évident qu'il fallait déjouer les plans de l'ennemi et prendre la fuite, si l'on ne voulait pas être victime d'un affreux guet-apens.

La retraite des Français de Gannentaha est un des plus beaux faits de notre histoire, et — *si parva licet componere magnis* — peut être comparée à la fameuse retraite des Dix-Mille. Ils construisirent, dans le plus grand secret, plusieurs petits bateaux, « semblables à ceux de la Loire (2) » ; puis, quand ils furent prêts à lever le camp, ils donnèrent, la veille du départ, aux Iroquois des environs ce que ces barbares appelaient « un festin à tout manger », de manière à les ensevelir tous sans exception dans un sommeil profond, quasi léthargique. Lorsqu'ils se réveillèrent de ce sommeil, les Français étaient bien loin, tout à fait à l'abri de leurs poursuites, n'ayant plus à craindre ni à combattre d'autres ennemis que les glaces du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, où la débâcle commençait. Ils arrivèrent tous sains et saufs le 3 avril à Montréal, le 17 aux Trois-Rivières et le 23 à Québec.

En partant pour Onontagué, au printemps de 1656, le P. Lemercier avait laissé à Québec, comme vice-supérieur, le P. Lalemant ; et à l'automne le P. Dequen devint supérieur de l'Église du Canada.

---

(1) *Lettres de la Mère de l'Incarnation,* t. II, p. 106.

(2) *Ibid.,* p. 129.

Le P. Lalemant passa en France, où le rappelaient ses supérieurs, « à la sollicitation de ses parents (1) ». M. de Lauson quitta, lui aussi, le Canada, laissant son fils, M. de Charny, pour administrer le pays; et lorsque celui-ci passa lui-même en France dans l'automne de 1657, pour se faire prêtre, ce fut M. d'Ailleboust, l'ancien gouverneur, qui devint administrateur du pays jusqu'à l'arrivée de M. d'Argenson, le 11 juillet 1658.

Le P. Ragueneau, revenu d'Onontagué avec ses confrères, écrivait le 20 août au Général de la Compagnie, à Rome, au sujet du P. Dequen, qui gouvernait alors depuis deux ans l'Église du Canada:

« Notre supérieur est plein de bonté et de suavité dans son administration; mais on souhaiterait, dans les temps difficiles que nous traversons, un homme qui eût plus de caractère et de prudence, et qui imposât davantage par les dons de la nature. »

L'Église du Canada se trouvait justement à l'une des époques les plus graves de son histoire; et l'année que l'on venait de passer, outre l'issue malheureuse des missions iroquoises, avait vu régner à Québec un extrême malaise. Reprenons les choses d'un peu plus haut.

M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, était passé en France dans l'automne de 1655 pour procurer des missionnaires à sa nouvelle colonie : non pas qu'on eût à se plaindre des Jésuites, qui la desservaient avec zèle; mais on voulait, si possible, se suffire à soi-même, et hâter la réalisation des desseins de la Compagnie de Montréal, qui avaient été, dès le commencement, de fonder en cette ville un séminaire, une communauté pour l'éducation des filles, un hôpital dirigé par des religieuses.

La fondatrice des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame était déjà à son poste. La communauté des Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche, fondée par M. de la Dauversière, était toute désignée pour succéder à Melle Mance (2) dans la direction de l'Hôtel-Dieu; et trois religieuses de cette communauté passèrent en effet au Canada l'année même de l'arrivée de Mgr de Laval. M. de Maisonneuve n'eut pas de peine à obtenir de M. Olier quatre ecclésias-

---

(1) Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* t. II, p. 289.

(2) Melle Jeanne Mance, qui dirigeait avec tant de dévouement l'Hôtel-Dieu de Montréal depuis la fondation de cette colonie, passa en France dans l'automne de 1658 pour aller chercher les Hospitalières.

tiques de Saint-Sulpice pour desservir la colonie de Montréal et y fonder un séminaire. MM. de Queylus, Soüart (1), Galinier et d'Allet furent nommés à cet effet, et obtinrent des pouvoirs de l'archevêque de Rouen. M. de Queylus, comme supérieur de la mission, reçut de l'archevêque des lettres de grand vicaire, semblables à celles qu'avait déjà le supérieur des Jésuites du Canada.

Nos quatre sulpiciens étaient déjà à Nantes, prêts à faire voile pour le Canada, lorsqu'ils apprirent la douloureuse nouvelle de la mort de M. Olier, arrivée le 2 avril. Ils n'en continuèrent pas moins leur voyage, et débarquèrent à Québec le 29 juillet 1657.

Les Associés de Montréal ne se contentèrent pas de l'envoi de missionnaires au Canada. Reprenant le projet d'autrefois, qui était resté en suspens, ils voulurent y faire nommer un évêque, et s'adressèrent pour cela à l'Assemblée générale du Clergé de France, qui était justement en session à Paris, à cette époque. Leur candidat était M. de Queylus lui-même, que l'archevêque de Rouen venait de nommer son grand vicaire au Canada : il fut agréé par l'Assemblée, ainsi que par le cardinal Mazarin.

Mais les Jésuites veillaient : missionnaires de la Nouvelle-France depuis plus de trente ans, ils désiraient autant que personne y faire nommer un évêque, quand le temps en serait venu; mais ils désiraient aussi que cet évêque eût son siège à Québec, berceau de la colonie, et qu'il fût un homme de leur choix. Le candidat qu'ils proposèrent, François de Montmorency-Laval, avait déjà été désigné et agréé, quelques années auparavant, pour un vicariat apostolique au Tonkin (2), et les informations canoniques les plus favorables à son sujet étaient en cour de Rome; des circonstances incontrôlables et indépendantes de sa volonté avaient seules empêché sa nomination. Favorablement connu à Rome, il ne l'était pas moins à la cour, où il était venu naguères défendre victorieusement les droits d'une communauté religieuse à laquelle on avait voulu enlever injustement l'administration d'un hôpital dans la ville de Caen (3) : il appartenait, d'ailleurs, à l'une des plus nobles et des plus illustres familles de France.

---

(1) M. Soüart était le digne neveu du bon Père Joseph Le Caron, l'un des premiers missionnaires Récollets du Canada.

(2) *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 54.

(3) *Ibid.*, p. 89.

Les Jésuites le connaissaient depuis l'enfance, car il avait fait ses études littéraires et philosophiques à leur grand collège de La Flèche, sa théologie au collège de Clermont. Ils le savaient parfaitement dévoué à leur Compagnie, très attaché au Saint-Siège et à la saine doctrine catholique, très opposé au contraire aux erreurs jansénistes qui venaient d'être successivement condamnées par deux papes, le pontife régnant Alexandre VII, et son prédécesseur Innocent X. Ils connaissaient aussi son éminente vertu, dont ils donnaient des preuves tous les jours à l'Ermitage de Caen, où il vivait retiré, sous la direction spirituelle de Bernières-Louvigny.

François de Montmorency-Laval allait entrer dans sa trente-cinquième année, étant né à Montigny-sur-Avre, au diocèse de Chartres, le 30 avril 1623. Il y avait dix ans qu'il était prêtre; et dans l'exercice de ses fonctions comme archidiacre d'Évreux, de 1648 à 1653, c'est-à-dire en pleine Fronde, il avait donné une haute idée de ses capacités administratives.

Son nom n'eut pas de peine à être agréé à la cour pour l'évêché de la Nouvelle-France. La supplique que le jeune roi Louis XIV adressa au Saint-Siège pour demander sa nomination ne faisait pas moins honneur à celui qui en était l'objet qu'à l'esprit chrétien qui l'avait dictée. Citons-en quelques lignes :

« Nous eussions pu, dit le Roi, présenter à Votre Sainteté d'autres personnes capables d'assurer cette bonne œuvre, si nous n'avions jugé celle du dit de Laval leur devoir être préférée, par les témoignages que nous ont rendus de sa piété insigne des personnes très éclairées; en sorte que, notre connaissance étant fortifiée de la leur, nous pouvons dire qu'il serait difficile de commettre à un sujet plus digne le soin d'un si vaste pays...

« Votre Sainteté voudra donc bien se servir de ce bon prêtre pour fonder cet établissement, puisqu'Elle n'a pas moins de zèle pour la gloire de Dieu que n'en ont toujours eu ses prédécesseurs, dont le soin et le travail ont appelé à la connaissance de Dieu des nations entières, et leur ont fait recevoir agréablement le joug de l'évangile; et ainsi, comme tant d'âmes furent redevables de leur salut à vos prédécesseurs, celles de ce nouveau monde devront à Votre Sainteté le même avantage... »

Le résultat de cette supplique, si bien motivée, fortement appuyée d'ailleurs par la reine-mère, Anne d'Autriche, qui était

toute dévouée aux Jésuites et à la mission du Canada, ne pouvait être douteux. Il se fit cependant attendre plusieurs mois. Il n'y avait encore rien de décidé à la fin de décembre 1657; et M. Gueffier, le chargé d'affaires de France auprès du Saint-Siége, ayant obtenu une audience du Souverain Pontife, crut devoir lui dire : « D'après ce qu'on a mandé au Roi, Sa Majesté à lieu de craindre que si l'on n'envoie au plus tôt un évêque au Canada, la Religion ne s'y perde. »

C'est qu'il était venu, en effet, de mauvaises nouvelles de l'Église canadienne. En arrivant à Québec dans l'été de 1657, M. de Queylus était allé rendre visite au P. Dequen, et lui avait montré ses lettres de grand vicaire : elles n'annulaient pas du tout celles du Supérieur des Jésuites; celui-ci restait grand vicaire de l'archevêque de Rouen, comme M. de Queylus. Mais par une déférence, qui lui fut bien reprochée par ses confrères, le P. Dequen crut devoir s'effacer, et déclara humblement qu'il n'entendait plus se mêler en rien du gouvernemeut de l'Église du Canada.

M. de Queylus, qui se savait désigné par l'Assemblée du Clergé de France pour l'évêché de la colonie, et n'ignorait pas non plus que les Jésuites lui opposaient un autre candidat, ne se fit pas prier pour commencer de suite à y exercer l'autorité. Son premier acte de juridiction fut de confirmer dans son poste le P. Poncet, qui remplissait depuis un an à Québec, où il était très populaire et « aimé comme un Père (1) », les fonctions de curé. Il monta ensuite à Montréal avec ses trois confrères sulpiciens, et y installa l'un d'eux, M. Souart, comme curé, à la place du P. Pijart, qui desservait cette ville depuis plusieurs années.

Rien n'était donc changé à Québec. Mais le P. Poncet, ayant à lire en chaire un document important, la bulle d'indulgence accordée par Alexandre VII à l'occasion de son élévation au souverain pontificat, eut le malheur de le faire sans en prévenir son supérieur le P. Dequen. Celui-ci, piqué de ce manque d'égards, et prétendant qu'il était convenu avec M. de Queylus qu'il pourrait changer le curé, son sujet, quand il le jugerait à propos, enleva la direction de la paroisse au P. Poncet, et mit à sa place le P. Pijart. Puis, le P. Poncet, à sa propre demande, fut envoyé à Onontagué.

---

(1) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. II, p. 23.

En passant par Montréal, le P. Poncet voit M. de Queylus, et lui raconte ce qui s'est passé. Le grand vicaire prend alors une grave résolution : il fait rebrousser chemin au P. Poncet, le ramène à Québec, et s'installe lui-même curé de la paroisse.

Voilà donc les Jésuites évincés de cette cure de Québec, qu'ils administrent depuis un quart de siècle. L'église paroissiale qu'ils ont construite, et qui vient d'être ouverte définitivement au culte (31 mars), n'est plus à leur usage. Pour exercer le saint ministère, ils sont obligés de se confiner dans la chapelle de leur collège.

La situation était anormale : elle dura toute une année. Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les incidents désagréables et peu édifiants (1) qui s'en suivirent : on peut les voir dans les documents de l'époque, et surtout dans le *Journal des Jésuites*. L'annaliste des Ursulines les résume, du reste, en deux lignes :

« M. de Queylus, dit-elle, ne fut qu'environ un an à Québec, mais pendant ce temps il donna de l'exercice à nos Pères Jésuites, pour lesquels il ne paraissait avoir bonne volonté (2). »

Les choses allèrent si loin, que l'archevêque de Rouen, informé de tout, crut devoir, au printemps de 1658, donner un « acte pour terminer les différends des grands vicaires du Canada ». Cet acte fut « expédié double », une copie pour M. de Queylus, et une copie pour le supérieur des Jésuites.

Tous deux demeuraient ses grands vicaires; mais l'un ne devait exercer son vicariat que « dans l'étendue de l'île de Montréal »; l'autre, dans le reste de la colonie.

L'archevêque les conjurait « de vivre en paix, tant pour s'acquitter de leurs consciences envers Dieu, que pour édifier une Église naissante, qui doit être de plus en plus fortifiée par les bons exemples de ceux qui la gouvernent (3) ».

---

(1) Hâtons-nous, cependant, de dire que l'on peut facilement excuser les intentions. M. Dollier de Casson l'écrit dans un style pittoresque : « J'espère que nous verrons, dit-il, que, comme tous ont eu bonne intention, tous aussi en auront des récompenses, tant ceux qui auront jeté les balles que ceux qui les auront reçues. » *(Histoire du Montréal,* p. 121).

(2) *Les Ursulines de Québec,* t. I, p. 227.

(3) Archives de l'archevêché de Rouen. — Nous avons donné cet acte tout au long dans notre article sur la *Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen au Canada*, publié dans la *Revue catholique de Normandie*, 1895, p. 36.

La Providence sait toujours tirer le bien du mal : les troubles de l'Église du Canada firent hâter la nomination de l'évêque qui lui était destiné. Le décret de la Propagande nommant Mgr de Laval vicaire apostolique de la Nouvelle-France fut signé le 11 avril 1658, et approuvé le 13 par le Souverain Pontife (1). Ses Bulles comme évêque de Pétrée sont datées du 3 juin suivant; et dans ces Bulles, le Saint-Père le dispense d'aller résider en personne dans son Église de Pétrée, « afin qu'il puisse exercer au Canada les fonctions de vicaire apostolique, auxquelles il l'a destiné (2) ».

Il reçut la consécration épiscopale dans l'église de Saint-Germain-des-Prés le 8 décembre 1658, et vint prendre possession de son vicariat apostolique au printemps de l'année suivante.

L'année qui précéda son arrivée au Canada fut pour notre Église une année de paix, comme l'avait désirée l'archevêque de Rouen. M. de Queylus et ses confrères, à Montréal, les Jésuites à Québec, travaillèrent avec zèle au bien spirituel des ouailles confiées à leur sollicitude.

« La ferveur croissait tous les jours parmi les sauvages, écrit la Sœur Juchereau, et Notre-Seigneur versait si abondamment ses grâces sur le Canada, que l'on y vivait dans une simplicité, une bonne foi et une union qui approchait fort de celle que l'on admirait dans les premiers chrétiens. »

Voici ce que la Mère de l'Incarnation écrivait spécialement de Montréal, au printemps de 1659 :

« M. de Queylus est à présent directeur d'un séminaire de prêtres de Saint-Sulpice de Paris, que M. de Bretonvilliers a entrepris de bâtir à Montréal, avec une très belle église... Les progrès de la mission y sont grands. Il y est venu des hospitalières de La Flèche. L'on y va faire tout d'un coup l'établissement de trente

---

(1) *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 119.

(2) Il n'y a pas d'autres Bulles que celle-là. La prétendue Bulle de vicaire apostolique dont parle M. Faillon (*Histoire de la colonie française*, t. II, p. 329), dans laquelle le Pape aurait dit que Québec appartenait au diocèse de Rouen, n'a jamais existé. Cet auteur réfère à un document daté de 1668; or ce document est tout simplement un projet de Bulle d'érection du diocèse de Québec, préparé à la cour de France, et mis de côté par la cour de Rome, lorsqu'elle érigea le diocèse en 1674. Voir la *Revue catholique de Normandie*, 1895, p. 38.

familles, le dernier vaisseau ayant amené à cet effet un grand nombre de filles... »

L'administration du P. Dequen comme supérieur de la mission du Canada finissait naturellement à l'arrivée de Mgr de Laval, au printemps de 1659. Le bon Père ne survécut pas longtemps. Un vaisseau étant arrivé de France, chargé de passagers qui étaient atteints de maladies contagieuses, il se dévoua à leur secours avec un zèle admirable. Il contracta les fièvres et en mourut :

« C'est une perte notable pour la colonie, écrit Marie de l'Incarnation... En quittant la charge de supérieur des missions du Canada, il a perdu la vie dans l'exercice de la charité. »

APPENDICE



NOTES ADDITIONNELLES

I. — Le commencement de la mission du Canada (p. 6 et 15).

Dans un discours prononcé à Québec lors des fêtes du tricentenaire de la fondation de cette ville, un orateur, entraîné par un beau mouvement d'éloquence, disait :

« Vous serez peut-être tentés de voir une légende dans cette arrivée de Champlain à bord d'un navire appelé le *Don de Dieu;* mais c'est un fait historique, et des religieux, dépositaires de la foi chrétienne, le vrai don de Dieu, débarquaient avec lui du même navire, et allaient être le complément nécessaire de la fondation nationale (1). »

Malheureusement, si c'est « un fait historique » que Champlain arriva à Québec, en 1608, à bord d'un navire appelé le *Don de Dieu*, il est tout à fait contraire à la vérité historique de dire que des Religieux « débarquaient avec lui du même navire. » Il est notoire, au contraire, et Champlain lui-même nous le dit expressément (2), que les premiers missionnaires ne vinrent au Canada qu'en 1615.

II. — Les Récollets (p. 7).

« Saint François, notre Chef et Patriarche, établit trois Ordres : le premier, qu'il nomma des Frères Mineurs, est aujourd'hui divisé en trois corps, Observantis dits Cordeliers, Récollets et Capucins, qui sont tous trois les vrais Frères Mineurs et observateurs d'une

---

(1) *Minutes of a special meeting of the Royal Society of Canada, on the twenty-second of July 1908*, p. 497.

(2) *Œuvres de Champlain*, p. 497.

même règle et profession; le second, des pauvres dames ou filles de sainte Claire; le troisième, qui était quasi à la mode des Confréries d'aujourd'hui, est des pénitents de l'un et de l'autre sexe. hommes et femmes vivants en leurs propres maisons (1). »

Les Récollets au Mexique

« L'an 1524, au même temps que l'enfer eut vomi sa rage, et que Martin Luther, apostat, se révolta dans l'Allemagne avec une partie des Provinces d'Occident, — car quoiqu'il eût, l'an 1517, commencé à prêcher contre les Indulgences, si est-ce qu'il demeura toujours dans son cloître avec l'habit religieux, et ne dit point adieu tout à fait à l'Eglise Romaine que l'an 1521, — un autre homme de Dieu, et parfait religieux, Frère Mineur Récollet, nommé frère Martin, de Valence, exposa et sa vie et son industrie et travail pour la conquête spirituelle des indiens américains. Le pape le créa commissaire apostolique, avec toute sorte de pouvoir sur ce requis. Il s'embarqua avec onze religieux. Cette troupe de gens apostoliques arrivèrent heureusement à Mexico, capitale du royaume.

« Voilà deux Martin en campagne, l'un déserteur de la Foi, l'autre professeur d'une très étroite pauvreté; l'un combat pour Satan, l'autre pour Dieu; l'un perd les âmes par sa pestilente doctrine, l'autre les sauve par la prédication de l'évangile et travaille si assiduement et avec tant de bon cœur, que lui et ses compagnons convertissent jusques à quatorze millions d'hommes, l'un desquels en baptisa à sa part en plusieurs années 1.400.000 ce qui semblerait quasi incroyable à ceux qui ne sauraient pas le grand nombre de Provinces que le roi des Espagnes possède au nouveau continent...

« Dans la seule ville de Mexique, capitale du royaume de même nom, au temps qu'elle fut réduite sous la puissance du roi des Espagnes, ce qui advint en l'an 1520, le 13 août, par Fernand Cortez, ou y comptait, en 70,000 maisons, jusqu'à 800,000 habitants, entre lesquels il y avait trente Potentats ou grands Seigneurs, qui avaient chacun 100,000 vassaux, et trois mille lieutenants qui en

---

(1) Sagard, *Histoire du Canada*, p. 774.

avaient encore d'autres sous eux ; et en l'île Espagnole, autrement Saint-Domingue, qui n'est rien en comparaison de ce puissant empire, qui enceint tant de provinces et royaumes, on a compté jusqu'à 1,500,000 hommes, et on en a vu jusqu'à 100,000 prendre la discipline processionnellement en mémoire des coups de fouet dont on a meurtri le corps du Fils de Dieu, tant était grande leur ferveur et dévotion, et le grand fruit de nos Frères parmi ces pauvres Indiens...

« Frère Jean de Zumaragua, premier évêque de Mexico (1528), homme de sainte vie, et infatigable parmi les pénibles voyages qu'il fit sans jamais manier d'argent, fit toutes les visites de son Evêché à pied, quelque décrépit qu'il fût, car il est mort âgé de quatre vingts ans. Son corps se conserve encore miraculeusement tout entier... (1). »

Les Récollets au Japon

« Le 5 octobre 1615, arriva à Rome Fraxicuna, ambassadeur du roi de Voxu, Japon, avec cent gentilshommes Japonnais,... conduits par le Père Louis Satello, récollet... Fraxicuna reconnut le Pape, au nom du roi, pour vicaire de Jésus-Christ en terre, et Père commun de tous les chrétiens. Il rendit témoignage que le P. Louis... avait travaillé l'espace de quatorze ans continuels, et requit instamment Sa Sainteté de lui donner des Religieux de Saint-François pour la continuation d'un si bon œuvre, promit de les aider, et de bâtir des couvents en ses terres, comme le Roi par tout son royaume. Les Récollets avaient plus de cinq cents couvents en vingt-deux provinces du Japon (2). »

III. — Champlain
(p. 9).

« Un homme intrépide, à qui Dieu réservait la gloire de jeter les premiers fondements de la colonie qu'on y voit aujourd'hui...

---

(1) Sagard, *Histoire du Canada*, p. 574.
(2) *Ibid.*, p. 580.

Il reconnut le pays durant le séjour qu'il y fit (1603), en dressa le plan et les cartes, en qualité de géographe du Roi... Il avait autant d'étendue d'esprit, que de zèle pour le service de son Prince. Il remarqua avec beaucoup de discernement les avantages qu'on en pouvait retirer, et les moyens d'y avancer la gloire de Dieu, et l'honneur de son Roi...

« Si ce nouveau monde n'avait été soutenu par le zèle de ce brave gentilhomme et habile gouverneur, et par les soins et applications des missionnaires, toute l'entreprise eût assurément échoué... (1). »

« On peut chercher dans l'histoire des peuples modernes le vaillant, l'habile, l'heureux qui, au même degré, mérite d'être nommé le fondateur d'une nation. A l'origine de tous les établissements des Européens, il y a toujours plusieurs héros entre lesquels l'histoire a mission de répartir la gloire : un seul homme ne peut jamais suffire à l'exploration, à la conquête, à la mise en train de la colonisation. Champlain a assumé la triple tâche. Il est l'explorateur infatigable qui, dans la région qui restera le patrimoine de la nation canadienne-française, ne laisse que des glanes à ses successeurs. Sans une heure de bataille, il fait accepter aux anciens maîtres du pays le partage du sol avec les nouveaux venus, réalisant ainsi dans la perfection l'idéal de la conquête pacifique. Il force les chasseurs et les marchands de castors à faire, sur cette terre féconde, une place aux laboureurs. Et lorsque les Kertk ont arboré la bannière anglaise au sommet du cap Diamant, qui a mené à Londres et à Paris cette belle campagne diplomatique qui est couronnée par la restitution de la Nouvelle-France? Champlain, toujours Champlain! Et il a été seul pour mener à bout cette œuvre de titan; seul, et pis que seul, puisqu'il a eu jusqu'au dernier jour à combattre, ici contre l'hostilité des hommes d'affaires, dont il dénonce les manques de parole, là, contre l'ignorance et l'apathie de ceux pour lesquels il acquiert un empire. Gloire à Champlain, père de la Nouvelle-France! (2) »

---

(1) Chrétien Leclerc, *Premier établissement de la Foi*, p. 21 et 171.

(2) Emile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, Paris, 1909, p. 73.

IV. — La Pointe-aux-Alouettes
(p. 16).

Voici comment Champlain, dans sa relation de voyage de 1603, décrit la Pointe-aux-Alouettes (ou Pointe-Saint-Mathieu) où se conclut le fameux traité entre les Français et les sauvages Algonquins et Hurons :

« Le lieu de la Pointe-Saint-Mathieu est assez plaisant. Ils étaient au bas d'un petit coteau plein d'arbres, de sapins et cyprès. A la dite pointe, il y a une petite place unie qui découvre de fort loin ; et au-dessus du dit coteau, est une terre unie, contenant une lieue de long, demie de large, couverte d'arbres ; la terre est fort sablonneuse, où il y a de bons pâturages... La mer bat autour du dit coteau, qui assèche près d'une grande demi-lieue de basse eau (1). »

Ceux qui ont fait le voyage de Québec à Tadoussac ont pu remarquer que le bateau, en arrivant à l'embouchure du Saguenay, au lieu d'y aller tout droit, continue au large, au contraire, et fait un long détour. C'est précisément pour éviter cette partie dangereuse de la Pointe-aux-Alouettes « qui assèche près d'une grande demi-lieue de basse eau, » et se recouvre d'eau à mer haute.

Rendu à Tadoussac, on se trouve en face de la Pointe-aux-Alouettes, de ce lieu « plaisant », vraiment agréable, si bien décrit par Champlain. Ce coteau magnifique, « couvert d'arbres, où il y a de bons pâturages », est aujourd'hui, paraît-il, la propriété du séminaire de Chicoutimi, qui en a fait son lieu de vacances, comme le Séminaire de Québec a le sien au Petit-Cap, et celui de Montréal au lac des Deux-Montagnes. Nous ne saurions dire la joie que nous avons éprouvée en apprenant que cet endroit historique, où Champlain conclut son fameux traité avec les Sauvages, était devenu la propriété d'une de nos grandes institutions religieuses.

V. — La rivière des Prairies
(p. 18).

« La rivière des Prairies fut ainsi appelée, pour ce qu'un certain

---

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 74.

nommé des Prairies, conduisant une barque, et venant à cet affour ou rencontre de ces trois fleuves, s'égara dans les îles qu'on y rencontre, tirant à cette rivière, qu'on nomma puis après de son nom, au lieu de monter dans le fleuve de Saint-Laurent où on l'attendait (1). »

« Ce lieu surpasse tous les autres en beauté : car les îles qui se rencontrent dans l'embouchure de ces deux fleuves sont autant de grandes et de belles prairies, les unes en long, les autres en rond, ou autant de jardins faits à plaisir, tant pour les fruits qui s'y rencontrent, que pour la forme et l'artifice dont la nature les a préparées, avec tous les agréments que les peintres peuvent représenter dans leur paysage. Les oiseaux et les bêtes sauvages y sont sans nombre, la pêche admirable. C'était un abord général de toutes les nations de ce pays, auparavant que les Iroquois eussent infesté toutes ces contrées, et par conséquent ce sera un jour un pays très propre pour être la situation d'une grande et grosse ville (2). »

VI. — Le P. Le Caron
(p. 20).

« Le P. Joseph Le Caron, Récollet de Paris, a été le véritable apôtre du pays, sur lequel a roulé la conduite spirituelle de la mission depuis 1615 jusqu'à 1629... (3). »

VII. — Parkman et nos Missionnaires
(p. 23 et passim).

On a pu voir, en parcourant cet ouvrage, avec quel soin nos missionnaires, récollets ou jésuites, s'appliquaient à bien instruire les sauvages, avant de leur conférer le saint baptême. Ils étaient si sévères sur ce point que l'un d'eux se demandait un jour s'ils

---

(1) *Relations des Jésuites,* 1637, p. 75.
(2) *Ibid.,* 1663, p. 28.
(3) Chrétien Leclerc, *Premier établissement de la Foi,* t. II, p. 55.

ne l'avaient pas été un peu trop (1). Et cependant voici ce que l'historien protestant Parkman ne craint pas d'écrire :

« Quant à l'œuvre des missions, et à l'influence politique qui pouvait en résulter, les Français avaient tout l'avantage sur leurs rivaux, le zèle de ceux-ci pour la conversion des sauvages n'étant point excité par le fanatisme ni encouragé par un gouvernement ambitieux. Eliot se contentait de travailler dans les environs de Boston, pendant que l'héroïque Brébœuf affrontait les dangers affreux des pays sauvages de l'ouest; et quant aux courses apostoliques de Brainard, elles ne sont rien en comparaison de celles du zélé Père Rasle. Mais pour juger le mérite relatif des missionnaires catholiques (Romish !) et des missionnaires protestants, on ne doit pas oublier que, tandis que les premiers se contentaient de répandre quelques gouttes d'eau sur le front de leurs prosélytes, les missionnaires protestants s'efforçaient de les arracher à la barbarie, et de leur inculquer les vérités du christianisme (2). »

Est-il besoin de faire ressortir l'injustice de ce passage? N'y a-t-il pas lieu de rappeler ici le fameux : *In caudâ venenum?* Pourquoi faut-il que le fanatisme protestant perce à travers les plus belles pages de cet historien? On ne peut se lasser d'admirer l'éclat, la limpidité et la magie de son style. Il est forcé lui-même, en maints endroits, de reconnaître le zèle, l'héroïsme de nos missionnaires, de nos religieuses, de nos martyrs. Mais alors même qu'il nous fait des éloges, ayons bien soin d'avoir toujours à l'esprit le vers du poète :

« ...*Timeo Danaos et dona ferentes* ».

VIII. — Le premier cimetière de Québec (p. 57).

« A droite de la côte, en montant, on aperçoit un terrain triangulaire borné par le cap, la côte et les murs de la ville; c'est le site du premier cimetière de Québec. On sait que dans l'hiver de

(1) *Rel. des Jés.*, 1648, p. 61.
(2) *The Conspiracy of Pontiac,* 1874, t. I, p. 73.

1608 à 1609 la plupart des hivernants, vingt sur vingt-huit, moururent du scorbut; ils furent inhumés dans ce cimetière. La carte de Champlain, dans son édition de 1613, reproduite par Laverdière, ne laisse aucun doute à cet égard. Le bas de la côte du Magasin y conduisait directement. C'est là que la population primitive de Québec dort son dernier sommeil. Quelques personnes furent inhumées ailleurs, chez les Récollets, dans le cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, dans celui de Saint-Joseph à la paroisse, et dans les différentes chapelles ou églises; mais jusqu'en 1688 le cimetière de la côte de La Montagne fut le cimetière commun. A cette époque, le terrain passa à Mgr de Saint-Vallier qui l'unit à celui de son évêché (1). »

IX. — La Vén. Marie de l'Incarnation (Marie Guyart, veuve Martin) (p. 76).

Voici, d'après son fils, Claude Martin, ce qu'aurait dit « un ecclésiastique distingué », au départ de la France de Marie de l'Incarnation :

« La France ne sait pas la perte qu'elle fait, en perdant la Mère de l'Incarnation. Si l'on connaissait sa sainteté, et ce qu'elle peut auprès de Dieu, il n'y a personne qui ne s'opposât à sa sortie, et qui ne fît son possible pour la retenir (2). »

Claude Martin avait vu les *Mémoires* de M. de Bernières-Louvigny, le directeur spirituel de Mgr de Laval, et il en cite ces quelques lignes sur la Mère de l'Incarnation :

« C'est une grande âme, et solidement vertueuse, qui a une profonde humilité, une charité éminente, et qui ne perd point l'union actuelle avec Dieu (3). »

---

(1) Archives du Séminaire de Québec, mss. de l'abbé Beaudet : *Québec, ses monuments anciens et modernes*, ou *Vade-mecum des citoyens et des touristes*, par un Québecquois.

(2) *Vie de la Mère de l'Incarnation*, p. 391.

(3) *Ibid.*, p. 320.

Charlevoix écrit, au sujet des œuvres de la Mère de l'Incarnation :

« Ses ouvrages, où l'on admire un goût exquis, une raison saine, un génie sublime, et cette onction divine qui distingue si bien les écrits des saints... (1). »

D'après Claude Martin, la Mère de l'Incarnation, dans sa vision sur le Canada, avait vu saint Joseph comme « le gardien de ce grand pays (2). »

X. — Mme de la Peltrie a Tadoussac (p. 82).

Un fait qui paraît avoir échappé à l'attention des historiens, c'est que la pieuse fondatrice des Ursulines de Québec prit la peine de descendre à Tadoussac, dans l'été de 1644, « pour voir de ses propres yeux la ferveur des bons néophytes montagnais ». Elle y fut même marraine de plusieurs enfants (3).

XI. — Les employés des Jésuites, aux Hurons (p. 88).

Que de braves jeunes gens firent, à l'emploi des Jésuites, au pays des Hurons, l'apprentissage des plus belles vertus chrétiennes : Guillaume Couture, Charles Le Moyne, Jean de la Lande, René Goupil, etc. ! Il y en a deux que nous aimons à mentionner ici, d'après les *Relations* : Jacques Douart et Mathurin.

Celui-ci est probablement le premier qui soit parti du Canada pour entrer dans l'Ordre des Capucins. « C'est, dit la *Relation* de 1643, un brave jeune homme, lequel, après s'être bien comporté avec nos Pères en ce bout du monde (au pays des Hurons), est repassé en France pour se donner à Dieu dans le saint Ordre des RR. PP. Capucins, où il a fait profession (4). »

---

(1) *Vie de la Mère de l'Incarnation,* Préface.

(2) *Ibid.,* p. 317.

(3) *Rel. des Jés.*, 1644, p. 63.

(4) *Ibid.,* 1643, p. 69.

Quant à Jacques Douart, voici ce qu'on lit dans la *Relation* de 1648 :

« Un de nos domestiques, nommé Jacques Douart, âgé de vingt-deux ans, s'étant un peu écarté de la maison, sur le soir du 28 avril, fut assommé d'un coup de hache, très malheureux pour les meurtriers, si Dieu ne leur fait miséricorde, mais très favorable pour celui qui l'a reçu dans une vie si innocente, et dans des circonstances si remarquables, qu'elles donnent plus d'envie que de crainte et de douleur... Cet agneau paraissait destiné pour un tel sacrifice... Nous ne pûmes douter que ce meurtre n'eût été commis par quelques Hurons; nous en avons eu depuis des connaissances certaines... (1). »

---

(1) *Relations des Jésuites*, 1648, p. 77.

OUVRAGES CONSULTÉS

1. Lescarbot.

Histoire de la Nouvelle-France, contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les Français ès Indes-Occidentales et Nouvelle-France, etc. — Par Marc Lescarbot, advocat au Parlement, témoin oculaire d'une partie des choses ici récitées.

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque.

A Paris, chez Jean Milot, tenant sa boutique sur les degrés de la grand'salle du Palais, 1609.

2. Sagard.

Histoire du Canada et voyages que les Frères Mineurs Récollets y ont faicts pour la conversion des infidèles, etc. — Fait et composé par le Frère Gabriel Sagard Théodat, Mineur Récollet de la Province de Paris. — A Paris, chez Claudius Sonnius, rue Saint-Jacques, à l'Escu de Basle et au Compas d'or, 1636. — Edition Tross, Paris, 1865.

3. Chrétien Leclerc.

Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France, etc. — Dédié à M. le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France. — Par le Père Chrestien Leclerc, missionnaire Récollet de la Province de Saint-Antoine de Pade en Artois, gardien des Récollets de Lens. — 2 volumes. — A Paris, chez Amable Auroy, rue Saint-Jacques, attenant à la fontaine Saint-Séverin, à l'Image Saint-Jérôme, 1691.

4. Champlain.

Œuvres de Champlain. — Edition Laverdière, Québec, 1870.

5. Marie de l'Incarnation.

Lettres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, divisées en deux parties.

Sicut qui thesaurizat, ità qui honorificat matrem suam. (Eccli., III, 5).

A Paris, 1681. — Edition de Claude Martin, son fils.

Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation (née Marie Guyard), première supérieure du monastère des Ursulines de Québec. — 2 volumes. — Tournai, 1876. — Edition Richaudeau.

6. Claude Martin.

La Vie de la Mère de l'Incarnation, par son fils Dom Claude Martin, religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. — Paris, 1677.

7. Charlevoix.

La Vie de la Mère de l'Incarnation. — Paris, 1724.

8. Sœur Juchereau.

Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. A Montauban, chez Jérosme Légier, 1751. — Un vol. de 556 pages (1).

9. Latour.

Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec (2). A Cologne, chez Jean-Frédéric Motiens, 1761. — Ouvrage de 215 pages, divisé en douze livres.

10. *Relations des Jésuites.*

Edition Augustin Côté. — 3 volumes. — Québec, 1858.

---

(1) Cet ouvrage, dédié à Mgr de Pontbriand, sixième évêque de Québec, et généralement attribué à la Sœur Juchereau, du monastère de l'Hôtel-Dieu de cette ville, aurait eu, dit-on, pour principal écrivain la Sœur Duplessis, religieuse du même monastère.

(2) L'exemplaire D. que nous avons consulté appartient au Séminaire de Québec. M. l'abbé (plus tard cardinal) Taschereau a écrit sur la couverture, à l'intérieur : « Cet ouvrage a été imprimé à Cologne en 1741. (Voyez : *Vrais actes primitifs du S. M.-E.*, p. 2). » Et il a écrit sur la page suivante (celle du titre) : « Cette page est un fac-simile manuscrit. » Nous croyons que ce fac-simile est de la main de M. Laverdière, comme est aussi la table alphabétique, qui accompagne (quoique détachée) cet exemplaire D., et qui n'est qu'une copie de celle qui a été faite « par M. Jacques Viger ».

11. *Journal des Jésuites.*

Edité à Québec par Laverdière et Casgrain. — Québec, 1871.

12. Dollier de Casson.

Histoire du Montréal. — Edition de la Société historique de Montréal, 1868.

13. *Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal.* — Edition de la Société historique de Montréal, 1880.
(Attribué par l'abbé Verreau à M. Olier).

14. Abbé Verreau.

Les Fondateurs de Montréal. — *Les commencements de l'Eglise du Canada.*
Dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, vol. I et II.

15. Abbé Faillon.

Histoire de la Colonie française au Canada. — 3 volumes. — Villemarie, 1866.

16. Abbé Ferland.

Cours d'histoire du Canada. — 2 volumes. — Québec, 1882.

17. *L'Abeille.*

Journal hebdomadaire publié par les élèves du Petit Séminaire de Québec. — Quatorze années.

18. *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours.* — 3 volumes. — Québec, 1866.

19. Rochemonteix.

Les Jésuites et la Nouvelle-France. — 3 volumes. — Paris, 1895.

20. *Edits et Ordonnances.* — 3 volumes. — Québec, 1854.

21. *Correspondance de Richelieu.* — Edition Avenel.

22. Rameau de Saint-Père.

Une colonie féodale en Amérique. — 2 volumes.



INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

FIN

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.





